

Date de dépôt : 11 août 2020

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2019

Rapport de M^{me} Dilara Bayrak

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des finances a formellement examiné ce projet de loi lors de sa séance du 1^{er} juillet 2020 sous la présidence de M. Olivier Cerutti.

Le procès-verbal a été tenu par M. Gérard Riedi notamment lors de cette séance. La commission a été assistée par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique. Qu'ils soient remerciés pour leur travail.

Les débats ont notamment été suivis par M^{me} Coralie Apffel-Mampaey, directrice finances et comptabilité, et M. Olivier Fiumelli. La rapporteure les remercie pour leurs explications.

Introduction

Au vu de la difficulté de relater de manière réellement distincte les débats sur les nombreux sujets abordés lors de l'examen des comptes et de la gestion 2019, l'essentiel des travaux de la commission (et en particulier les auditions des départements) est relaté dans le rapport sur le PL 12668 approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2019.

Dans ce rapport, l'auteure se bornera à synthétiser les débats relatifs aux états financiers individuels de l'Etat de Genève. En ce qui concerne les comptes consolidés, le lecteur se référera au rapport sur le PL 12670.

1. Introduction générale

Présentation générale des comptes 2019 par le département des finances

M^{me} Fontanet relève que les comptes 2019 sont bien meilleurs que le budget. Il y a quatre grands éléments d'explication. Tout d'abord, il y a des impôts supplémentaires qui sont liés avant tout à des correctifs et des rectifications des années antérieures. Il y a également eu un versement de la BNS dont le montant a été doublé. Parmi ce qui vient en négatif, il y a le rattrapage de l'annuité 2016. Un autre élément venant en négatif est la valeur des terrains qui seront transférés à la future fondation PAV qui a été revue à la baisse parce que, pour la première fois, il a été possible d'intégrer les impenses (c'est-à-dire tous les coûts qui seront supportés avant que les terrains puissent être mis à disposition des aménageurs) dans les évaluations. Hormis ces 4 éléments, on peut voir que les dépenses sont bien maîtrisées et sont parfaitement en ligne avec le budget voté.

Présentation des états financiers individuels

2. Etats financiers – Tomes 1 & 4 (comptes individuels et consolidés)

Audition de M^{me} Coralie Apffel-Mampaey, de M. Pierre-Emmanuel Beun, et de M^{me} Aicha Laatiki, DGFE

Le lecteur voudra bien se référer au rapport du PL 12670-A pour des explications circonstanciées sur les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2019.

M^{me} Apffel-Mampaey indique qu'il ne s'agit pas de commenter les chiffres des tomes 1 et 4, mais de proposer un guide de lecture et de montrer où trouver l'information pertinente. Les tomes 1 et 4 ont la caractéristique de suivre le référentiel comptable de l'Etat, c'est-à-dire les normes IPSAS et les dérogations édictées par le Conseil d'Etat. Ces deux tomes ont la même structure avec l'exposé des motifs du Conseil d'Etat, puis les états financiers, avec toute une partie de notes, et le rapport de l'organe de révision. Pour le tome 1, on trouve en plus une partie supplémentaire, parue depuis deux ans, sur les fonds tenus en comptabilité ou au niveau du bilan et une partie sur les obligations vertes. Cette année, la première note (« commentaires et analyses des états financiers ») aux états financiers a été encore enrichie. Il y a la tentative d'introduire une vision pluriannuelle, à chaque fois que possible, pour montrer l'évolution sur la période 2009-2019 de certains agrégats. Dans certains cas (MCH2 a été mis en place en 2016), on peut faire des

comparaisons, mais uniquement sur une période homogène, c'est-à-dire la période 2013-2019.

M^{me} Apffel-Mampaey précise que les comptes ont été approuvés sans réserve par la Cour des comptes.

M. Beun signale que, dans la partie commentaires et analyses, les états financiers sont expliqués de la manière la plus synthétique possible pour faire parler les montants. Aux premières pages, il y a un rappel des éléments assez classiques tels que les progressions des charges et des revenus et quelques graphiques. Ensuite, les revenus sont détaillés et expliqués (cf. p. 35 du tome 1), notamment avec une explication de chaque écart entre les comptes 2019 et le budget 2019 ainsi qu'entre les comptes 2019 et les comptes 2018. M. Beun explique qu'ils ont cherché à isoler la partie non monétaire des autres revenus qui vont donner lieu ou qui ont déjà donné lieu à un encaissement. On va retrouver cette partie non monétaire de manière plus forte dans les charges (cf. p. 97 de la présentation). Dans l'analyse des états financiers (cf. p. 41 du tome 1), on va séparer, dans les charges, d'une part les dépenses dites monétaires qui vont donner lieu à un décaissement ou qui ont déjà donné lieu à un décaissement et, d'autre part, les éléments non monétaires techniques et qui sont liés au fait qu'il y a des provisions qui transitent, des amortissements et des dépréciations. Ce qui est très difficile à identifier, ce sont les provisions parce qu'elles se mélangent avec les charges. L'idée est de montrer quelle est la contribution des mouvements de provisions dans ces charges. Il faut savoir que des dotations viennent augmenter les charges ou des utilisations viennent les diminuer lorsqu'une dépense effective va avoir lieu. On voit qu'il y a 8 milliards de francs de charges monétaires pour 7,9 milliards de francs qui étaient prévus au budget. C'est tout simplement qu'il y a environ 160 millions de francs de charges monétaires en plus par rapport à ce qui était prévu et c'est lié aux crédits supplémentaires de 350 millions de francs.

Au niveau des éléments non monétaires (cf. p. 99 de la présentation), il faut détailler ces flux techniques, liés notamment aux provisions, qui vont passer dans différentes rubriques de charges. Il y a ainsi -61 millions de francs pour les charges de personnel. Cela veut dire qu'il y a une sorte de revenus dans les charges. Avec l'utilisation de la provision annuité 2016, on est venu neutraliser cette dépense pour 68 millions de francs. Il n'empêche que d'autres provisions ont été constituées, notamment pour des litiges envers le personnel pour 13 millions de francs.

M. Beun attire l'attention des commissaires sur la ligne « variation juste valeur immeubles placement » (cf. p. 99 de la présentation) avec 43 millions de francs aux comptes 2019. Il s'agit du correctif de valeur pour les immeubles destinés à la fondation PAV. Concernant les provisions, il faut noter (cf.

note 1.6 en page 49 du tome 1) que, globalement, la valeur des provisions a fortement baissé. Il y avait 825 millions de francs de provisions à fin 2018 et 290 millions de francs à fin 2019, soit une baisse de 605 millions de francs. C'est dû à l'utilisation de la provision de 157 millions de francs pour l'annuité 2016, mais il y a aussi la provision de 446 millions de francs pour les intérêts de la CPEG qui a été utilisée, non pas dans le compte de fonctionnement, mais qui a été mise dans la réserve budgétaire. Ainsi, le coût de la recapitalisation a été réduit de 446 millions de francs dans la réserve budgétaire. Cela n'apparaît qu'au bilan, mais cela permettra, à l'avenir, quand on va devoir amortir cette réserve en charges dans le compte de fonctionnement ou dans les budgets, de réduire le coût de l'amortissement de cette réserve budgétaire et, donc, du coût de la recapitalisation.

M. Beun note qu'il y avait une attente de la commission sur les immeubles de placement en lien notamment avec ce qui est prévu pour la fondation PAV (cf. p. 101 de la présentation). Au 31 décembre 2019, 509 millions de francs d'actifs sont prévus pour le capital de dotation de la fondation PAV. Sur ces 509 millions de francs, 58 millions de francs seront cédés par la fondation PAV à la FTI puisqu'une convention d'achat/revente existe et fait que la FTI doit racheter les biens à la valeur nette comptable. A terme, quand toutes les opérations auront été réalisées, la fondation PAV pourra certainement bénéficier d'une trésorerie de l'ordre de 58 millions de francs (ou un peu moins si c'est payé en deux temps par la FTI) et d'un potentiel de financement hypothécaire sur les immeubles qui resteront à son actif pour une valeur de 451 millions de francs.

La valeur des biens qui vont être transférés a été revue à la baisse de 43 millions de francs. C'est essentiellement la prise en compte des impenses qui n'étaient pas prises en compte auparavant dans les évaluations. L'Etat de Genève a mandaté Acanthe et KPMG pour savoir comment gérer, au niveau des principes et méthodes comptables, la fondation PAV. Il s'agissait d'être sûr que ce qui était prévu dans le plan d'affaires pouvait être traduit de manière comptable par rapport aux règles qui existent à l'Etat. Aujourd'hui, on sait qu'il n'y aura pas de soucis, mais on a attiré notre attention sur le fait qu'un transfert est effectué à la valeur nette comptable, mais qu'il faut respecter la notion de juste valeur. On nous a donc recommandé de procéder à une évaluation par experts. Ainsi, d'entente avec le département du territoire, le DF a mandaté Acanthe. Un groupe de travail a été constitué avec la direction financière du département du territoire, la direction du PAV, KPMG et Acanthe pour pouvoir définir le modèle qui serait utilisé et les hypothèses qui seraient retenues. Dans le périmètre d'évaluations, les 58 millions de francs prévus pour la FTI n'ont pas été pris en compte. Il s'agit de la valeur nette

comptable et le montant est déjà compris d'avance. Dans le périmètre d'évaluation, seuls ont été retenus les immeubles qui resteront effectivement à la fondation PAV. Les impenses ont également été prises en compte. On est ainsi arrivé à ce correctif de valeurs après de nombreuses discussions sur les hypothèses à retenir.

M. Beun précise que les grandes hypothèses retenues sont résumées dans les états financiers (cf. p. 103 de la présentation). Il faut savoir que c'est la méthode des flux de trésorerie actualisés qui a été utilisée. Cela revient à dire qu'Acanthe a pris les rentes existant actuellement sur le DDP. Jusqu'à ce qu'il ait une perspective de développement, c'est-à-dire un PLQ qui est entré en force, cela peut être à dix, vingt ou trente ans. A partir de là, ils ont pris une valeur de sortie. On n'a pas imaginé une rente par capitalisation que l'on pourrait éventuellement toucher sur ces terrains. Dès lors, on a mis une approche avec une valeur de sortie qui repose sur les pratiques de l'OCLPF, c'est-à-dire sur un prix de 542 francs par m² de surface brute de plancher. Toute la discussion a tourné autour de cela parce que c'est un prix qui va être reconnu faible. Dans cette valeur terminale, on tient également compte des impenses. Pour elles, une valeur de 2000 francs bruts par m² a été retenue dont deux tiers sont reportés au développeur et dont un tiers restera à la fondation PAV, soit 660 francs par m². C'est donc bien moins que ce qui était prévu dans le business plan d'origine voté par la loi. Celui-ci prévoyait 3000 francs dont 1 000 francs resteraient à la fondation PAV. Acanthe a regardé une base d'observation de dix impenses réalisées ces dernières années et a vu que l'on pouvait faire une moyenne de 2000 francs et a trouvé que l'on était confortable pour ces 2000 francs. Dans cette valeur de sortie, il a été retenu des indices d'utilisation du sol, mais en faisant des exceptions pour les bâtiments persistants. Il y a également d'autres facteurs tels que le taux d'actualisation de 3% et le taux d'inflation de 0,25% qui sont les taux habituellement utilisés dans les flux de trésorerie.

Il faut savoir que, sur cette valeur de sortie de 542 francs par m², des exceptions ont été faites pour le cas de la Marbrerie et de Pictet pour lesquels on a une connaissance qui va être effectivement payée prochainement par ces acteurs. A ce niveau, Acanthe est entré en matière pour faire une rente capitalisée. En résumé, les hypothèses qui viennent d'être présentées ont été mises en place, mais des exceptions ont été faites lorsqu'il y avait suffisamment d'éléments pour permettre d'aller vers quelque chose qui serait la fondation PAV à terme.

A la question d'un commissaire PLR sur les montants des parcelles, M. Beun répond qu'on ne sait pas quels seront les montants effectifs. Un modèle d'évaluation a été retenu pour permettre de tenir compte de tous les

éléments, au même titre que les économètres font pour estimer les impôts, mais n'ont pas encore fait la taxation. Ce modèle d'estimation a été développé avec Acanthe et, avec ces hypothèses, on devrait pouvoir fonctionner. L'idée est d'avoir un montant d'impenses qui tienne la route sur ce qu'on observe. Il s'agit aussi d'avoir une valeur de sortie basée de manière raisonnable, c'est-à-dire qu'on ne cherche pas non plus à surévaluer les valeurs, au risque de faire que la fondation PAV se retrouve à faire des pertes. L'idée est de trouver un juste milieu dans un environnement que l'on ne connaît pas. La difficulté a été de trouver un point d'équilibre, ce qui a fait l'objet d'une grande discussion en interne sur ce qui est acceptable ou non.

M. Beun signale qu'une évaluation a été faite parcelle par parcelle (avec quelques exceptions comme cela a été indiqué). On dispose donc d'un prix d'apport pour chaque parcelle. Certaines parcelles ont augmenté de valeur et d'autres ont diminué de valeur. C'est donc un coût global. C'est l'ensemble de tous ces éléments qui fait un montant négatif de 43 millions de francs. Les impenses coûtent bien plus cher dans les faits. Il s'avère que, si on prend d'autres de ces hypothèses, comme le facteur d'actualisation, vu qu'il a été revu à la baisse compte tenu de la baisse des taux actuellement, cela améliore la situation. Cela augmente la valeur d'apport.

Un commissaire PDC aimerait savoir si, au moment où les opérations vont se réaliser, un ajustement comptable sera fait au niveau du bilan. Il s'agit de savoir qui supporte le risque. M. Beun explique que l'idée est que l'on apporte ce montant, ce qui va donner un montant au bilan. Après, la fondation va dépenser de l'argent pour essayer de mettre à disposition ces terrains. Normalement, elle va mettre ces montants à l'actif également et, sur chaque terrain, on va avoir des impenses qui vont s'accumuler. D'ailleurs, il faut que le suivi soit fait pour chaque parcelle. Lorsque les opérations vont pouvoir se réaliser, l'idéal serait qu'on ait des plus-values plutôt que des moins-values. Toutefois, dans certains cas, le PLQ va entrer en force et, alors qu'on avait prévu de construire un immeuble d'une bonne densité sur une parcelle, on va peut-être finalement faire un parc. Dans les plus et les moins des 43 millions de francs, on tire vers le bas sur le grand parc. Selon les cas, il peut y avoir des terrains qui vont donner de la valeur et d'autres qui vont en perdre. Au global, l'idée est que, avec tous ces plus et ces moins, le volume global aille dans le bon sens et que la fondation PAV ne fasse pas de pertes à terme.

Un commissaire PS note qu'il est indiqué, en page 103 de la présentation, que le prix de 542 francs par m² « peut être considéré comme faible, mais se justifie par le caractère fortement aléatoire des prix qui seront effectivement pratiqués d'ici 10 à 30 ans ». Toutefois, vu l'emplacement de ces terrains qui, d'ici trente ans, seront encore beaucoup plus centrés, on peut se demander si

ces prix ne vont pas être revus à la hausse. M. Beun est d'accord, mais on ne sait pas quel prix mettre à ce jour. Il y a eu une grande discussion à ce sujet et Acanthe a insisté pour aller dans le sens qu'ils ont mis avec 542 francs par m². Tout le problème est de savoir comment on justifie une évaluation. *Le même commissaire PS relève que c'est presque une subvention comme cela a été dit par un commissaire.* Si on sous-évalue ces terrains, on est train de subventionner la fondation PAV. M. Beun estime qu'il faut faire attention avec la notion de subvention en nature. Pour les terrains qui vont être transférés et qui sont actuellement à l'Etat, il faut savoir que les rentes de droit de superficie ne sont pas perçues par l'Etat, mais par la FTI. Demain, quand ces terrains seront transférés à la fondation PAV, celle-ci ne va pas percevoir ces rentes. On a pourtant évalué ces terrains en tenant compte de ces rentes, mais cela sera toujours la FTI qui va les percevoir. Ensuite, on peut se demander si ce n'est pas la fondation PAV qui va subventionner en nature la FTI. C'est un peu compliqué de ce point de vue. Un autre élément à prendre en compte, c'est la loi 12228 qui a été votée et qui prévoit qu'il pourrait y avoir des transferts d'actifs à terme, de la fondation PAV à la CPEG, dans le cadre de la recapitalisation et que ces transferts d'actifs doivent servir à pouvoir rembourser la dette de l'Etat vis-à-vis de la CPEG (le prêt simultané). Pour que cela puisse fonctionner, il faut qu'il y ait des plus-values. S'il y a des plus-values, cela pose la question de savoir qui va en bénéficier. Si des biens sont transférés à la CPEG dans ce cadre, l'Etat aura moins d'engagements de prévoyance à rembourser et sa réserve budgétaire sera réduite d'autant, donc moins de charges. A terme, il ne faut pas oublier que ces biens retourneront à l'Etat. Normalement, c'est ce qui est prévu dans la loi dans 40 ans.

M. Beun indique qu'une autre partie intéressante des états financiers concerne tout le pied de bilan. On retrouve toutes les garanties liées aux caisses de prévoyance et aux Rentes genevoises, les cautions simples octroyées aux entités, les couvertures de déficits et autres garanties diverses.

Dans les états financiers, on va retrouver (cf. p. 105 de la présentation) le montant des engagements non couverts pour les caisses de prévoyance qui est de 12,2 milliards de francs au 31 décembre 2019. Si on tient compte de la recapitalisation des deux caisses de prévoyance, ce montant va être abaissé à 6,7 milliards de francs.

Des informations sont également données pour les Rentes genevoises (cf. p. 106 de la présentation). On en conclut que, par rapport aux rentes services par les Rentes genevoises et qui sont garanties par l'Etat, il n'y a pas de risque à court ou moyen terme vis-à-vis de la garantie de l'Etat.

Un détail sur les cautions simples est également donné par entité ainsi que le montant des emprunts et des fonds propres de celles-ci (quand ils sont

disponibles). On peut voir (cf. p. 107 de la présentation) que la moitié de ces cautions simples sont pour les TPG. Cela couvre 90% des emprunts des TPG. Avec des fonds propres d'une cinquantaine de millions de francs, il y a une certaine précarité dans l'équilibre financier des TPG.

M. Beun indique qu'il est fait référence à une note sur les caisses de prévoyance, dans les états financiers, qui est très regardée par la Cour des comptes. Cette note rappelle les facteurs de risque liés aux caisses de prévoyance. On trouve également une appréciation du risque pour l'Etat concernant la CPEG, la CP et la FPTPG ainsi que des éléments d'information sur le montant de la recapitalisation pour la CPEG et la FPTPG. Pour la CPEG, il y a l'ajout d'un nouveau risque en lien avec l'insolvabilité potentielle d'employeurs puisque l'ISB et le CSCQ ont fait recours contre l'obligation de devoir participer à cette recapitalisation, ce qui fait penser qu'elles pourraient être mises en faillite si elles devaient payer ces sommes d'argent à la CPEG. Si elles sont mises en faillite, cela pourrait donner lieu à une sorte de liquidation partielle au sens du règlement de la CPEG et que cela pourrait amener à actionner la garantie de l'Etat. Pour la FPTPG, il est également fait mention du montant de la recapitalisation. La FPTPG a mis 118 millions de francs, mais 98 millions de francs ont été mis dans les états financiers tout simplement parce que la FPTPG a évalué le montant sur la base d'un taux technique plus que ce qui était prévu par la loi (2% et non 2,25% comme prévu par la loi). Pour la caisse de la police, il est fait état que des études sont en cours pour essayer d'arriver à adapter leurs prestations au lieu d'abaisser leur taux technique à 2% et rester avec un degré de couverture supérieur à 100%.

Un benchmark comparatif sur les différents éléments techniques (performance et autres) est donné pour les trois caisses de pension en page 109 de la présentation.

M. Beun indique qu'il y a aussi beaucoup d'informations sur les fonds et libéralités. Il s'agit de tous ces financements spéciaux et fonds affectés. C'est en dehors des états financiers, mais cela fait partie du tome 1. Il s'agit ainsi d'avoir une forte transparence sur tous ces fonds (cf. p. 110 de la présentation).

3. Compte de fonctionnement et d'investissement – Tomes 2 & 3

Audition de M. Yves Fornallaz et de M. Thomas Humbert, DGE

Comptes de fonctionnement 2019

M. Fornallaz indique que le tome 2 des comptes 2019 est dédié aux comptes de fonctionnement qui sont présentés notamment par politique publique et par programme. Pour chacun des programmes, il y a une synthèse du compte de fonctionnement par programme, l'utilisation des crédits, le coût

complet, la situation des ETP au 31 décembre par rapport au budget voté et toutes les informations concernant les objectifs et les indicateurs. Ce tome 2 a pour objectif d'examiner et de contrôler l'utilisation des crédits par le Conseil d'Etat et l'administration par rapport aux budgets votés par le Grand Conseil.

Le coût complet (cf. p. 66 de la présentation) est une information supplémentaire qui n'est pas adoptée par le parlement. Il s'agit d'une estimation permettant d'identifier le coût complet de chaque prestation. Ce sont les prestations de la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales » qui sont réparties sur l'ensemble des programmes. La description des clés de répartition utilisées figure en page 12 du tome 2. En résumé, les programmes B01 à B03, qui sont les états-majors, les ressources humaines et les finances, sont répartis au prorata des charges de personnel alors que le programme B04 est réparti en fonction des locaux et le programme B05 en fonction du nombre de postes pour les systèmes d'information.

Un certain nombre d'annexes importantes figurent en fin de tome 2. Il s'agit notamment d'un récapitulatif des ETP par département et par politique publique, de la liste des subventions accordées et de l'ensemble des crédits supplémentaires et des dépassements de crédits figurant aux comptes 2019 par programme.

Charges de fonctionnement

La répartition des charges (cf. pp. 69 à 72 de la présentation) répond à la demande de la commission des finances d'avoir une photo de la répartition des charges par politique publique. Les deux tiers des charges sont répartis sur trois principales politiques publiques : politique publique « F Formation », politique publique « C Cohésion sociale » et politique publique « K Santé ». Au niveau des charges de personnel (cf. p. 70 de la présentation), la répartition se fait aux deux tiers sur la politique publique « F Formation » et la politique publique « H Sécurité et population ». Il faut noter que, globalement, les comptes ne dépassent que de 0,2% le budget qui a été voté pour la nature 30. Au niveau de la nature 31, il faut distinguer les charges de biens et services et les charges liées aux irrécouvrables et réévaluations de créances. Les principales politiques publiques, en termes de charges en nature 31, sont la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales » (on retrouve ici tout ce qui est entretien courant des bâtiments, les loyers pour le programme B04 et tout ce qui est maintenance et licences des mandats des systèmes d'information pour le programme B05) et la politique publique « I Impôts et finances ». Au niveau des charges de transfert (nature 36) (cf. p. 72 de la présentation), on trouve principalement les subventions aux personnes physiques et aux institutions et la RPT que l'on retrouve sur la politique publique « I Impôts et finances ».

Crédits supplémentaires

Il faut rappeler que la commission des finances a exceptionnellement accordé un montant très important de crédits supplémentaires pour l'année 2019. Il s'agit de 350 millions de francs de crédit supplémentaires accordés pour l'ensemble des programmes. Il faut ainsi distinguer les crédits supplémentaires de 234 millions de francs pour l'annuité 2016 et les crédits supplémentaires ordinaires sur les autres besoins (cf. p. 74 de la présentation). Concernant ces derniers, on peut rappeler qu'il y a eu 18 millions de francs pour politique publique « B Etats-majors et prestations transversales » qui sont composés des reports budgétaires et de la rente-pont AVS pour 5,3 millions de francs. M. Fornallaz précise qu'il présente les crédits supplémentaires et pas forcément leur utilisation. Parmi les autres crédits supplémentaires, on trouve la politique publique « C Cohésion sociale ». Il y avait un crédit supplémentaire pour les impayés des assurés pour 23,4 millions de francs et un crédit supplémentaire pour les prestations des actions sociales pour 10 millions de francs. La politique publique « K Santé » présente aussi des crédits supplémentaires de 30 millions de francs acceptés par la commission des finances.

M. Fornallaz indique que, au niveau de la répartition par nature des 350 millions de francs de crédits supplémentaires accordés par la commission des finances (cf. p. 75 de la présentation), il y a très peu de demandes en autorisation de crédit supplémentaire (7 millions de francs, dont 5 millions de francs pour la rente-pont AVS), 32 millions de francs de crédit supplémentaire en nature 31, dont 19,2 millions de francs de crédit supplémentaires pour le report de crédits et 8 millions de francs pour le litige des stationnements avec la Ville de Genève. Sur la nature 36, il y a 77 millions de francs de crédits supplémentaires accordés. Il y avait eu les impayés pour les assurés pour 23 millions de francs et 10 millions de francs à l'Hospice général.

Au niveau de l'historique (cf. p. 76 de la présentation), les crédits supplémentaires (hors annuité 2016) sont dans la moyenne. En ajoutant l'annuité 2016, le montant est largement supérieur aux années précédentes. Le niveau des crédits supplémentaires était un peu plus haut en 2016 parce que l'Etat de Genève était alors au régime des douzièmes provisoires, ce qui avait créé un certain nombre de demandes supplémentaires. En 2014, le niveau était aussi un peu plus haut, car les reports budgétaires étaient plus hauts et qu'il y avait eu de nombreux crédits supplémentaires pour les prestations sociales.

Quant à la question de savoir si le Conseil d'Etat a utilisé entièrement ou a respecté les crédits qui lui ont été accordés (cf. p. 78 de la présentation), on voit que, sur la nature 30, le montant du budget de 2,544 milliards de francs a été augmenté de 104 millions de francs de crédit supplémentaires et que

l'utilisation s'est élevée à 2,6 milliards de francs. On voit ainsi que l'utilisation, aux comptes, des crédits étaient inférieurs à ce qui était autorisé au budget. Au niveau des dépenses générales (nature 31), on voit que (cf. p. 79 de la présentation), quand on revient chaque année avec une demande de report de crédit, que l'entier des crédits n'est pas utilisé et que l'on peut chaque année revenir avec une demande de report de crédits parce que l'entier des crédits n'est pas utilisé. Au niveau des subventions (nature 36), il y a aussi un delta entre les crédits supplémentaires et le budget et l'utilisation aux comptes (cf. p. 80 de la présentation). Ce delta vient, entre autres, du fait que l'annuité 2016 a coûté un peu moins cher que le crédit supplémentaire qui a été prévu et d'un certain nombre de crédits qui n'ont pas été entièrement utilisés.

Comptes d'investissement 2019 (tome 3)

M. Humbert signale que le tome 3 est composé de deux parties. La première traite des investissements par politique publique et la seconde présente les prêts octroyés et les remboursements effectués au cours de l'année. Ce tome présente les investissements réalisés au cours de l'année en les comparant aux objectifs fixés par le budget. Cela permet d'avoir le suivi de l'avancement des travaux. Par contre, il est important de rappeler que le budget d'investissement n'a pas la même portée que le budget de fonctionnement. Ce n'est pas une autorisation de dépense, mais une prévision de dépense. L'autorisation pour les investissements est donnée par le vote de la loi d'investissement.

Le tome 3 comprend sept annexes dont trois sont importantes. L'annexe 1 donne un récapitulatif par politique publique, ce qui permet de constater le niveau d'investissement pour chacune d'entre elles. L'annexe 2 contient la même information, mais au niveau de chacune des lois. A aucun autre endroit, il n'est possible de trouver le total dépensé pour chacune des lois, notamment pour les crédits de renouvellement qui sont scindés sur les différentes lois. L'annexe 7 va, quant à elle, indiquer les crédits supplémentaires validés par la commission des travaux. Ainsi, elle a validé quatre dépassements de crédit en 2019 pour un total de 3,1 millions de francs.

En 2019, les dépenses d'investissements se sont montées à 596 millions de francs et les recettes d'investissement à 20 millions de francs. Le volume d'investissements nets de l'année 2019 s'établit ainsi à 567 millions de francs. A côté de cela, il y a également eu des octrois de prêts pour 22 millions de francs, des remboursements de prêts pour 4 millions de francs et un certain nombre de cessions qui ont engendré des recettes d'investissement pour un total de 7 millions de francs. Sur ce dernier point, l'information se trouve dans la brochure, à la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales », où un projet spécifique décrit les différentes cessions qu'il y a

eu au cours de l'année. Tout cela amène à un solde net d'investissements de 588 millions de francs pour l'année, ce qui est supérieur au niveau 2018 qui avait été relativement bas, mais qui est toujours inférieur au niveau inscrit dans les budgets.

Au niveau de l'évolution des investissements sur les 25 dernières années (cf. p. 86 de la présentation), on voit que le niveau d'investissement a été en hausse de manière quasiment interrompue jusqu'aux environs de 2012 (c'est à ce moment qu'il y a eu la fin des gros projets de trams). Ensuite, il est resté à un niveau relativement élevé, mais il a évolué en dents de scie aux alentours des 600 millions de francs.

Au niveau de l'évolution des dépenses d'investissement, des recettes et du niveau d'investissement net (cf. p. 87 de la présentation) depuis 2009, on constate que le niveau était relativement élevé en 2009-2012. C'est dû aux différents projets de trams. Par la suite, cela reste à un niveau aux alentours de 600 millions de francs, mais qui est quand même un peu en baisse. En 2019, on arrive au final à un total de 576 millions de francs, en hausse d'environ 80 millions de francs par rapport à 2018. Cela s'explique notamment par le développement de plusieurs projets. Cela s'explique en partie par le fait qu'on arrive à la fin de la génération des crédits de renouvellement 2015-2019. Il y a donc eu une quasi totale consommation de la fin de ces crédits.

A la question d'un commissaire PDC sur la constante diminution du niveau de subventions touchées par le canton (cf. p. 87 de la présentation), M. Humbert répond que l'Etat de Genève touche les subventions d'investissement principalement sur les projets de trams. Les années où les niveaux de subventions étaient très importants, c'est-à-dire les années 2009 à 2011, ce sont les années où il y avait les projets de trams et le canton a, à ce moment, toujours un maximum de subventions. Pour les années suivantes, le canton a été en phase d'études pour les trams et cela redémarre maintenant. M. Humbert espère que le canton aura un niveau de subvention plus élevé. Dans le reste des recettes touchées, c'est surtout pour les bâtiments, voire pour les projets d'agglomération sur lesquels le canton a passablement de retard.

Un commissaire MCG note que le canton a eu 20 millions de francs de recettes dans ses comptes d'investissements en 2019. Il aimerait savoir quelle proportion de cette somme concerne les projets d'agglomération. M. Humbert signale que la page 12 du tome 3 des comptes comprend le détail des recettes d'investissement de l'année. Sur les 20 millions de francs, 6 millions de francs concernent les projets d'agglomération. Quant aux recettes sur les projets d'agglomération, il faut savoir que le canton est toujours en peine à dépenser l'argent sur ces projets. En 2019, l'essentiel de la dépense faite pour les projets d'agglomération consiste en la route des Nations qui ne fait pas l'objet de

subventions. Le total de subventions dont il est prévu que le canton bénéficiera sera plutôt sur la durée, mais on ne le constate pas encore.

Un commissaire PLR note que, quand on parle des « dépenses prêts du PA » et des « recettes prêts du PA » (cf. p. 85 de la présentation), M. Humbert disait qu'il s'agissait de prêts octroyés ou reçus. La formulation utilisée donne l'impression que ce sont des intérêts liés aux prêts que l'Etat a pu contracter ou qu'il a prêtés. Il aimerait avoir un rappel sur ces « dépenses prêts » et ces « recettes prêts ». M. Humbert répond que ce sont des prêts octroyés et non des intérêts. Quant au détail des 22 millions de francs, il se trouve en pages 198 et suivantes du tome 3. Sur les 22 millions de francs dans l'année, l'essentiel (pour 16 millions de francs) est composé des prêts faits à la FIPOI pour la rénovation de l'ONU et de l'OMS. Ensuite, il y a d'autres prêts qui découlent de lois de portée générale (prêts aux étudiants, prêts aux coopératives, prêts HLM, etc.).

M. Humbert propose de passer à l'évolution des investissements par rapport aux budgets sur les années 2009 à 2019. On constate qu'il y a eu, en 2019, un taux de réalisation des investissements nets à 76%. Cela se situe dans la moyenne des dernières années qui est à 80% et qui était le montant prévu au budget. M. Humbert rappelle que le taux de réalisation des investissements nets correspond au ratio entre les dépenses d'investissement de l'année par rapport au total prévu au budget. De manière générale, si on regarde sur 2019, cet écart s'explique par plusieurs facteurs. Le principal, que l'on constate chaque année, est que des travaux ont été retardés ou reportés. Il y a par exemple toujours de la difficulté à avancer avec le projet de centre médical universitaire, notamment cette année vu qu'il y a un dépassement de crédit en cours d'examen à la commission des travaux et que le chantier a été stoppé dans l'intervalle. On peut également mentionner les opportunités qui ne se sont pas présentées. Pour les LUP, il y a un budget de 35 millions de francs par année et l'Etat peine régulièrement à atteindre ce seuil. Il y a aussi eu un nombre conséquent de projets sans base légale qui avaient été inscrits au budget et qui, finalement, n'ont pas été déposés ou qui sont en cours d'examen.

Quand on parle du taux de réalisation des investissements, il faut apporter des nuances. Au niveau des crédits de renouvellements, on voit que le taux de réalisation est de 104% en 2019. Autrement dit, ce qui avait été prévu pour l'entretien du patrimoine de l'Etat a été intégralement dépensé. Au niveau des nouveaux actifs, le taux de réalisation est de 64% en 2019, ce qui est bien inférieur à ce qui avait été planifié au budget. Le taux de réalisation pour les nouveaux actifs est régulièrement plus faible que ce qui avait été budgété pour les raisons énoncées précédemment. A titre illustratif, le taux de réalisation des

investissements se situe à 63% en 2019 pour la mobilité, à 68% dans le domaine des bâtiments et à 47% dans le domaine informatique.

Par rapport aux principaux projets menés au cours de l'année (cf. p. 90 de la présentation), on constate que 10 projets représentent environ 70% du total des dépenses. M. Moore propose de passer en revue les principaux nouveaux actifs. Il s'agit notamment des projets d'agglomérations de première génération pour lesquels 66 millions de francs ont été dépensés en 2019, mais cela concerne essentiellement la route des Nations pour une quarantaine de millions de francs. C'est inférieur de 12 millions de francs au budget, ce qui s'explique par les problèmes géologiques rencontrés sur le projet de la route des Nations. Un budget de 48 millions de francs était prévu et ce sont finalement 38 millions de francs qui ont été dépensés.

Le deuxième projet d'importance est la construction de lignes de trams. En 2019, seulement la moitié de ce qui a été prévu au budget a été dépensé, soit 50 millions de francs. Au niveau des dépenses, cela concerne essentiellement l'extension du tram en direction de Bernex-Vailly. Le fait d'avoir dépensé moins que prévu s'explique, d'une part, par le fait que ce chantier a démarré un peu plus tard et, d'autre part, par des études pour lesquelles du retard a été pris ou pour lesquelles les autorisations de construire n'ont pas encore été délivrées.

Le troisième chantier d'importance est le dépôt TPG En Chardon. 24 millions de francs ont été dépensés en 2019 par rapport à un budget de 29 millions de francs. Cet écart s'explique par les problèmes rencontrés sur les travaux d'électricité.

Pour la construction de logements d'utilité publique, 23 millions de francs ont été dépensés en 2019. Cela concerne essentiellement les dotations faites pour les fondations immobilières de droit public, la FPLC, mais aussi les subventions versées aux communes et les acquisitions de terrains réalisées par l'Etat.

Un autre projet d'importance est la relocalisation de la caserne des Vernets. Cela concerne les trois sites de Meyrin-Mategnin (mis en service en 2019), Aire-la-Ville et Epeisses. 23 millions de francs sur 25 millions de francs budgétés ont été dépensés en 2019. Le différentiel s'explique par le site d'Epeisses sur lequel plus de pollutions ont été découvertes et pour lesquelles le chantier a dû être temporairement stoppé. Il y a également un crédit supplémentaire actuellement examiné par la commission des travaux.

M. Humbert indique que, par rapport à la répartition en fonction de la catégorie des dépenses (cf. p. 91 de la présentation), il est intéressant de constater que, sur le total des dépenses de l'année 2019, environ 60%

concernent de nouveaux actifs (à savoir des crédits d'ouvrage, des subventions d'investissements, des prêts ou des dotations) et 40% sont consacrés aux crédits de renouvellement. Cette répartition est toutefois trompeuse : parmi les nouveaux ouvrages, il y a également des projets de rénovation. En effet, lorsqu'un projet dépasse 20 millions de francs pour des bâtiments, 10 millions de francs pour du génie civil ou 3 millions de francs pour l'informatique, il est demandé qu'un projet de loi spécifique, hors crédits de renouvellement, soit déposé. Cette information est donc toute relative. Ce que l'on peut voir c'est que 56% concernent des crédits d'ouvrage, 2% (12 millions de francs) des prêts ferroviaires pour le CEVA et 1% (8 millions de francs) concernent les dotations (FPLC et FIDP dans le cadre de la LUP).

Au niveau des dépenses d'investissement par politique publique (cf. p. 92 de la présentation), il est important de retenir que 4 politiques publiques concentrent l'essentiel (74%) de la dépense : politique publique « M. Mobilité » avec 211 millions de francs, la politique publique « F Formation » avec 109 millions de francs (cela concerne en partie les crédits de renouvellement, mais également les projets de construction de bâtiments scolaires), la politique publique « K Santé » avec 67 millions de francs (ce sont essentiellement des crédits de renouvellement, notamment pour les HUG ou pour les bâtiments hospitaliers détenus par l'Etat) et la politique publique « H Sécurité et population » qui englobe 56 millions de francs de dépenses (pour mémoire, la moitié de cette politique publique est la relocalisation de la caserne des Vernets, le solde étant des crédits de renouvellement). Toutes les autres politiques publiques représentent environ 150 millions de francs de dépenses, soit 26% des comptes.

Il faut toujours avoir en tête que les investissements ont des effets induits sur le compte de fonctionnement avec les amortissements. Il est intéressant de voir (cf. p. 93 de la présentation) que le niveau relativement élevé des investissements, lors de ces dernières années, a un effet important sur les amortissements. Ils sont passés d'environ 400 millions de francs en 2009 à plus de 500 millions de francs en 2019. Cela représente environ 5% du total des charges de fonctionnement. Si on s'arrête sur 2019, on voit qu'il y a une augmentation de 18 millions de francs des amortissements. Cela s'explique par des mises en service (pour 2019, on peut citer le cycle d'orientation de Budé ou la caserne de Meyrin-Mategnin), mais également par des actifs qui ont été complètement amortis. Au niveau du remaniement fait avec les HUG, tout un travail a été accompli sur les actifs que l'Etat avait avec les HUG pour lequel une dizaine de millions de francs d'amortissements a été passée. On peut également citer le vote électronique pour lequel aucune suite n'a été donnée et on a totalement amorti ces biens.

M. Humbert signale que, pour 2019, il n'y a pas encore d'amortissements pour le CEVA quand bien même il a été mis en service à la fin de cette année. Les premiers amortissements pour le projet CEVA débuteront en 2020 et cela représente environ 12 millions de francs par an.

4. Revenus fiscaux

Audition de M. Daniel Hodel et de M. David Miceli, AFC

En préambule, M. Miceli indique que les revenus fiscaux correspondent à 7,363 milliards de francs, l'essentiel provenant des impôts directs des personnes physiques pour 59% puis des personnes morales pour 22%, des autres impôts directs (IBGI, enregistrements, successions, donations et casinos) pour 10%, des impôts sur la propriété et les charges (essentiellement l'impôt auto et l'impôt sur les chiens) pour 2% et des parts à des revenus pour 7% (les parts cantonales à l'IFD).

En raison des normes comptables et du système postnumerando, l'Etat de Genève est obligé d'inscrire des estimations dans les comptes, pour l'ensemble des impôts périodiques, à savoir les impôts sur le revenu et la fortune des physiques, les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, l'impôt immobilier complémentaire et la part cantonale à l'IFD.

Au niveau du cadre dans lequel les estimations sont établies pour les comptes, le modèle est le même pour les personnes physiques et les personnes morales. Au moment du bouclage des comptes, c'est l'année fiscale la plus récente est prise en compte (dans ce cas-ci, il s'agit de l'année 2018). Ainsi, l'impôt 2019, pour l'ensemble des impôts périodiques, est complètement estimé dans les comptes 2019. Compte tenu du fait que l'impôt doit être estimé dans les comptes de l'année correspondante, la réalité de l'impôt n'est pas certaine. On va donc revenir sur les évaluations des impôts qui ont été faites dans les comptes de l'année précédente pour corriger les impôts tels qu'ils avaient été définis dans les comptes 2018. Cette situation implique que, dans les comptes 2019, il y a des éléments qui se réfèrent aux années fiscales précédentes. Par exemple, pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, il y aura une estimation à 100% pour 2019, des correctifs apportés aux impôts pour les années fiscales 2014 à 2018 ainsi que des correctifs pour les années fiscales antérieures (le reliquat).

Pour pratiquement l'ensemble des impôts, il y a des suppléments dans les comptes 2019 par rapport à ce qui avait été prévu dans le budget, dont +83 millions de francs pour l'impôt sur le revenu et la fortune, +75 millions de francs pour l'impôt sur le bénéfice et le capital, +35 millions de francs sur le produit de l'enregistrement et du timbre et +65 millions de francs sur les parts

cantoniales à des impôts fédéraux. Au total, sur les revenus, il y a ainsi un supplément de 255 millions de francs.

Ecart entre budget 2019 et comptes 2019

Au niveau des personnes physiques imposées au barème ordinaire, le supplément est lié à d'importants correctifs et reliquats sur les années fiscales précédentes. La réestimation de ces impôts amène un supplément de 108 millions de francs sur les impôts des années 2014 à 2018 et un supplément de 100 millions de francs sur les années antérieures à 2014, soit 208 millions de francs supplémentaires au total. Cette situation est à mettre en relation avec le traitement des dénonciations spontanées.

Les montants prévus étaient de 3,574 milliards de francs pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune dans le cadre du budget 2019 et les montants effectifs étaient de 3,505 milliards de francs au moment du bouclage du compte, soit un montant inférieur de 69 millions de francs au budget. Les explications proviennent à la fois de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, on est en dessous du budget pour 31 millions de francs. C'est à mettre en relation avec une modification à la baisse des hypothèses de croissance du PIB suisse réel qui étaient de 1,8% au moment de la préparation du budget et qui, au moment des comptes, n'étaient plus que de 1%. Cela a comme résultat de faire baisser l'impôt 2019. En ce qui concerne l'impôt sur la fortune, on est aussi en dessous du budget pour 38 millions de francs. C'est la réalité des dossiers 2018, au moment du bouclage des comptes 2019, qui est moins bonne que ce qui était prévu au moment de la préparation du budget 2019.

En réponse à une question d'une commissaire MCG sur la différence des écarts entre l'impôt sur le revenu et la fortune dans les comptes 2019 par rapport au budget 2019 et l'écart de -69 millions de francs pour l'estimation de l'impôt 2019 des personnes physiques dans les comptes 2019, M. Miceli répond qu'une des composantes expliquant l'écart entre le budget à 4,240 milliards de francs dans le budget 2019 et le budget à 4,322 milliards de francs dans les comptes 2019, sont les 208 millions de francs de correctifs et reliquats (cf. p. 10 de la présentation). L'autre composante, c'est l'écart, sur 2019, entre le budget et les comptes (-69 millions de francs). Si on fait la somme des +208 millions de francs (cf. p. 9) et des -69 millions de francs (cf. p. 13), le total des 83 millions de francs n'est pas atteint parce que M. Miceli ne commente pas les autres écarts qui pourraient exister sur des rubriques relatives à des montants moins importants comme les amendes, les impôts sur les prestations en capital ou la compensation aux communes voisines françaises.

Au niveau des personnes physiques imposées à la source, on peut constater que le montant qui a été prévu dans le cadre du budget a presque exactement couvert le montant qui est estimé dans le cadre du bouclage des comptes (à savoir 777 millions de francs). L'hypothèse pour arriver à ce résultat est une stabilité du nombre de quasi-résidents en 2019 avec le frein enclenché en 2017.

Au niveau des personnes morales, il y a un niveau important de correctifs d'estimation, surtout sur les années 2014 à 2018. Elles sont ainsi réévaluées, dans le cadre des comptes 2019, en ajoutant 59 millions de francs à ce qui avait été déterminé dans les comptes 2018. Si on tient également compte des reliquats (les rectifications sur les années antérieures à 2014), le montant supplémentaire entrant dans les comptes 2019 est de 50 millions de francs.

Dans le cadre de la préparation du budget 2019, on partait de 2016 et, à l'aide des hypothèses, on passait de 2016 à 2017, puis à 2018 et à 2019. La différence dans les comptes 2019 est un gros supplément sur 2018, ce qui conduit à un résultat un peu plus élevé pour 2019. Dans le cadre du budget 2019, les recettes pour les personnes morales pour l'année fiscale 2019 étaient évaluées à 1,563 milliard de francs et elles se montent à 1,589 milliard de francs dans les comptes, soit un supplément de 25 millions de francs. La réalité des dossiers 2018, au bouclage des comptes 2019, a été bien meilleure que les prévisions au moment de la préparation du budget 2019. Cette amélioration nette pour l'année fiscale 2018 ne se reporte que partiellement sur 2019 parce qu'une partie de ce supplément était liée à d'importantes opérations immobilières ayant eu un effet unique en 2018.

M. Miceli propose de reprendre l'ensemble des années fiscales telles qu'elles étaient évaluées au moment du bouclage 2019. En reprenant l'historique (cf. p. 18 de la présentation), on constate que l'impôt sur les personnes physiques continue une progression à partir de 2015. En 2014, on constate un phénomène d'une ampleur exceptionnelle et, en 2010, on voit un retour en arrière en lien avec la nouvelle loi fiscale. De manière générale, l'impôt des personnes physiques continue de progresser régulièrement hors événements exceptionnels. Au niveau des personnes morales, on remarque que, compte tenu des hypothèses fournies par les entreprises dans le cadre du panel au mois de janvier 2020, il y a un léger retour en arrière en 2019 par rapport à l'impôt 2018 après de nombreuses années d'augmentations consécutives de l'impôt des personnes morales.

Un commissaire PS constate que les montants estimés et les montants définitifs correspondent parfaitement pour les années 2007 à 2010 et se demande si cela signifie que le modèle économétrique est parfait. M. Miceli précise que ce qui est indiqué dans les graphiques des pages 18 et 19 de la présentation, c'est, d'une part, la partie de l'impôt qui est connue de manière

définitive pour chacune des années concernées, c'est-à-dire où les contribuables ont reçu un bordereau notifié par l'administration fiscale, et, d'autre part, la partie de l'impôt qui est estimée et qui est donc encore inconnue. Cela ne permet donc pas vraiment de juger sur la qualité des modèles. Pour l'impôt 2019, la taxation a commencé en début d'année 2020 et, au moment du bouclage des comptes, il n'y avait pas encore de dossiers notifiés. Cette année a donc dû être estimée à 100% pour les comptes 2019. Autrement dit, ce n'est pas sur ce genre de graphique que l'on peut juger de la qualité des modèles utilisés qui reste, de manière générale, assez satisfaisante.

Dénonciations spontanées

M. Hodel rappelle que la loi fédérale relative aux dénonciations spontanées est entrée en vigueur en 2010. On voit ainsi que le nombre de dénonciations spontanées a augmenté lentement depuis 2010. Par contre, à l'orée de 2018, où allait entrer en vigueur le système d'échange automatique de renseignements, le nombre de dénonciations spontanées a considérablement augmenté pour atteindre 10 815 cas en 2017 et 6490 cas en 2018. Ensuite, cela baisse fortement avec 1464 cas en 2019 et 217 cas pour les trois premiers mois de l'année 2020. Depuis le début de cette action, il y a ainsi eu 25 235 personnes qui se sont dénoncées spontanément. Jusqu'à présent, il a été possible de traiter 17 589 cas et il en reste environ 8000 à traiter.

Au niveau de la production en impôts de ces dénonciations spontanées (c'est-à-dire ce qui a été notifié aux citoyens qui se sont dénoncés), on arrive à 1,079 milliard de francs d'impôts au total depuis l'année 2010. On voit également que ce sont les dernières années, surtout depuis 2016, qui ont rapporté le plus. Pour l'année 2020, jusqu'en mars, on est déjà à 62,1 millions de francs. On est ainsi à peu près dans la même production qu'en mars 2019. On pourrait donc aussi arriver à un peu plus de 200 millions de francs de production des dénonciations spontanées pour l'ensemble de l'année 2020.

Au niveau du fruit, hors impôts, de cette réintégration de revenus et de fortunes, on voit que 9,683 milliards de francs de fortune ont été réintégrés. En fait, c'est un impôt qui est pérenne et, à moins que ces fortunes soient dilapidées, on va retrouver environ 96 millions de francs d'impôts en plus chaque année dus à cette réintégration (l'impôt sur la fortune est taxé à peu près au taux de 1%). Par ailleurs, 1,311 milliard de francs de revenus ont été réintégrés. Ceux-ci rapportent évidemment beaucoup plus au moment de la taxation, mais ce n'est pas forcément quelque chose de pérenne comme peut l'être la fortune.

Une commissaire PS demande des explications macroéconomiques sur la baisse des montants de l'impôt sur la fortune entre les comptes 2019 et le budget 2019 (cf. p. 13 de la présentation). M. Miceli explique que le budget

2019 a été préparé à la fin de l'été 2018. En fin d'année 2018, la bourse a subi des baisses significatives. Au moment de la préparation du budget 2019, cette baisse n'avait pas encore eu lieu. C'est ce qui explique que l'impôt sur la fortune était évalué plus haut lors du budget, alors qu'au 31 décembre 2018, une baisse a été observée sur les valeurs boursières.

La commissaire PS constate que, par rapport à l'impôt des personnes morales, il est question d'« importantes opérations immobilières à effet unique en 2018 » en page 17 de la présentation et souhaiterait avoir des précisions. M. Miceli explique que, de temps en temps, des ventes immobilières viennent augmenter ponctuellement le bénéfice de certaines entreprises pour une année fiscale donnée. Étant donné que c'est quelque chose d'événementiel, cela n'impacte que l'année où cela a lieu. M. Hodel précise qu'il y a eu notamment des achats et des ventes par des compagnies d'assurance.

Un commissaire PS aimerait savoir si on parle en grande majorité de petits montants ou de personnes qui auraient omis de déclarer leur petite résidence secondaire à l'étranger ou s'il y a vraiment eu des cas emblématiques de gros écarts dans des dénonciations spontanées de grandes fortunes. M. Hodel répond qu'il y a de tout, mais la plus grande partie en nombre, ce sont des gens qui n'ont pas déclaré un compte en euros ou n'ont pas déclaré une résidence secondaire, souvent dans un pays voisin. Par contre, en francs et en termes de production, il y a eu de très gros cas avec plusieurs dizaines de millions de francs d'impôts qui ont été notifiés à des gens qui se sont dénoncés spontanément. D'ailleurs, ce sont ces gens qui font atteindre le chiffre de quasiment 10 milliards de francs de fortune réintégrés.

5. Charges du personnel et bilan social de l'Etat (tome 5)

Audition de M. André Vuichard et de M. Fabrice Moore, OPE

Charges de personnel

M. Vuichard commence par un rappel des faits marquants de l'exercice 2019. Il s'agit tout d'abord de l'application des mécanismes salariaux avec une annuité en 2019. Il y a aussi eu le paiement rétroactif de l'annuité 2016 suite à une décision du Tribunal fédéral, ce qui a généré un travail conséquent au niveau de l'Etat et des entités subventionnées pendant tout le deuxième semestre. Un autre élément, figurant dans le budget 2019, est la non-indexation de l'échelle de traitement. Il y a aussi eu un nombre élevé de demandes de pont-AVS en 2019, qui a nécessité le dépôt d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances. Enfin, en début d'année 2019, il y a eu une réorganisation des départements et il a fallu réaffecter les budgets par rapport à cette réorganisation. L'ensemble des

comptes 2019, y compris le bilan social, sont ainsi basés sur cette nouvelle réorganisation.

Au niveau de la proportion de la nature 30 (charges de personnel) par rapport à l'ensemble des charges, au niveau des comptes du petit Etat, on voit que le ratio est en légère diminution par rapport à 2018 et qu'il reste inférieur à 30% en étant à 28,9%. En termes de francs, ces charges de personnel sont constituées de 1,171 milliard de francs pour le PAT, 1,025 milliard de francs pour le personnel enseignant, 279 millions de francs pour le personnel police et détention, 47 millions de francs pour les magistrats et 17 millions de francs pour les prestations postérieures à l'emploi (pensions et ponts-AVS).

En termes de charges de personnel, une partie est payée sous la forme de charges pour les subventionnés. Sur la base des comptes consolidés, la proportion destinée aux masses salariales est illustrée en page 28 de la présentation. Les charges sont alors de 12,397 milliards de francs. Au niveau du total de charges de personnel (nature 30 des comptes consolidés et la nature 36 (subventions) d'entités qui ne sont pas consolidées), on arrive à un ratio de 51,6% de charges de personnel en proportion des charges totales. Cela permet de voir que, en prenant les natures 30 et 36, on est sur un ratio de l'ordre de 50% et non de deux tiers comme on l'entend parfois.

Un commissaire PS constate que le ratio des charges de personnel en pourcentage des charges totales serait de 28,9% pour le petit Etat en 2019 et de 51,6% pour le grand Etat. Il souhaite des explications sur cette différence.

M. Vuichard répond qu'on ne peut pas comparer les deux ratios. Le premier (cf. p. 27 de la présentation) tient uniquement compte de la nature 30 pour le petit Etat. Cela permet de voir que la nature 30 représente un peu moins de 30% des charges pour le petit Etat. Toutefois, pour le petit Etat, on pourrait faire un graphique incluant la nature 36 puisqu'il paie des subventions. C'est précisément l'objet du graphique de la page 28, mais, plutôt que de prendre le petit Etat en y incluant la nature 36, le choix a été fait de prendre les charges consolidées. Il y a ainsi la nature 30 avec les charges de personnel des entités consolidées (par exemple la nature 30 pour l'UNIGE) et on y ajoute la nature 36 des entités non consolidées. Les 6,4 milliards de francs figurant dans le graphique de la page 28 de la présentation représentent l'ensemble de la masse salariale (natures 30 et 36). Dans les 12 milliards de francs de charges totales, il n'y a rien d'autre qui s'adresse à la masse salariale. Il n'y a que 6,4 milliards de francs qui s'adressent à la masse salariale (natures 30 et 36).

M. Vuichard indique que, au niveau de la comparaison entre les comptes 2019 et le budget 2019, on constate que les charges de personnel de 2,54 milliards de francs sont supérieures de 4,5 millions de francs au budget (+0,2%). Il précise que la comparaison est basée sur le budget et non le budget

évolué qui tient compte des dépassements de crédit. Ces 4,5 millions de francs sont bien entendu couverts par des dépassements de crédits. Hors des effets de l'annuité 2016, qui a un impact net de 20 millions de francs, les charges de personnel seraient inférieures de 15,5 millions de francs au budget (-0,6%). Cela montre ainsi une maîtrise des charges de personnel sur l'ensemble du petit Etat. Au niveau des écarts relativement significatifs, il y a un non dépensé de 13,1 millions de francs sur le traitement du personnel, de 4,1 millions de francs sur les allocations et de 3,2 millions de francs sur les cotisations patronales (c'est proportionnel au non dépensé sur le traitement du personnel). Il y a également une charge supérieure au budget de 4,9 millions de francs pour les rentes-ponts AVS puisque cela a fait l'objet d'un dépassement de crédit. Enfin, il y a les effets de l'annuité 2016 avec une charge brute de 88,3 millions de francs qui est composée par l'utilisation de la provision, inscrite à fin 2018, à hauteur de 68,3 millions de francs, soit une charge nette de 20 millions de francs pour l'annuité 2016 sur les comptes 2019.

Un commissaire PLR aimerait savoir ce que comprend le montant de +88,3 millions de francs pour l'annuité 2016 par rapport à la provision utilisée de 68,3 millions de francs. M. Vuichard répond que ces 88,3 millions de francs représentent le coût réel. C'est ce qui a été payé à l'ensemble du personnel pour l'ensemble de ce que l'Etat leur devait depuis 2016. Comptablement, une provision avait été inscrite à fin 2018 à hauteur de 68,3 millions de francs et elle a été utilisée. Elle est donc venue en négatif sur les comptes. M. Vuinchard précise que l'écart de 20 millions de francs est le coût aux comptes 2019. Il y avait ainsi 20 millions de francs qui n'étaient pas budgétés sur l'année 2019.

Un commissaire PDC demande le non dépensé de 13,1 millions de francs signifie que l'Etat n'arrive pas à engager le nombre de personnes dont l'engagement était prévu dans le budget. M. Vuichard précise qu'il faut mettre en lien ces 13,1 millions de francs avec 2 milliards de francs environ. Cela représente donc vraiment une infirme partie. La réduction technique linéaire est destinée à couvrir cette non-dépense. On va donc dire que c'est une non-dépense qui venait en plus de la réduction technique linéaire sur des postes qui se sont avérés vacants pendant l'année et qui ont été remplacés en cours d'année, mais sur certains postes il y a eu des non-dépenses. Le cumul de l'ensemble de ces non-dépenses pour tout le petit Etat est d'environ 13 millions de francs. Ce ne sont pas des postes en particulier qui sont restés vacants pendant toute l'année ou même durant les trois quarts de l'année. C'est la somme de petites vacances de postes lors de départs.

A la question d'une commissaire MCG concernant la composition des 20 millions de francs de différence entre l'annuité 2016 et la provision utilisée,

M. Vuichard répond que c'est le coût sur l'année 2019. La provision était destinée à couvrir les années 2016, 2017 et 2018 et c'est donc ce qu'elle a couvert. Par contre, il a fallu payer aussi 2019. Ces 20 millions de francs sont donc le coût 2019 plus éventuellement les intérêts qui n'avaient pas été provisionnés.

Comparaison entre les comptes 2019 et les comptes 2018

Dans les comptes 2019, les charges du personnel sont en hausse de 31 millions de francs par rapport aux comptes 2018 (+1,2%). Si on enlevait l'effet de l'annuité 2016, on constaterait une hausse de 79 millions de francs (+3,2%). C'est dû aux effets des montants négatifs sur 2019 de la provision. Parmi les principaux écarts, il y a tout d'abord l'annuité 2019 et l'effet induit de l'annuité 2018 (pour les enseignants qui ont eu leur annuité en septembre 2018, il n'y avait qu'un tiers de l'annuité sur les comptes 2018 et elle déploie son effet sur toute l'année 2019, ce qui a un impact pour les comptes 2019) avec +31,7 millions de francs. Au niveau de l'effet de noria, il y a un écart de -14,3 millions de francs par rapport aux comptes 2018. Il s'agit de toutes les personnes qui sont parties à la fin 2018 ou au courant 2019 et qui ont été remplacées par des personnes avec un salaire plus bas. Au niveau des coûts induits des nouveaux postes 2018 (des enseignants engagés au courant de 2018 dont le salaire est payé sur une année entière en 2019), ils représentent un écart de +14,3 millions de francs. Le coût des nouveaux postes représente un écart de +35,4 millions de francs par rapport aux comptes 2018. La vacance de postes, qui était plutôt en baisse, ce qui fait une hausse de consommation, représente un écart de +7,6 millions de francs par rapport aux comptes 2018. Enfin, les rentes-pont AVS représentent un écart de +3,2 millions de francs par rapport aux comptes 2018 (avec 243 bénéficiaires en 2019).

Toujours au niveau de la comparaison entre les comptes 2019 et les comptes 2018, pour l'annuité 2016, il y a une charge supplémentaire de 88,3 millions de francs aux comptes 2019. En termes de provision, il y a une baisse de 136,6 millions de francs parce que, aux comptes 2018, la provision était une charge alors qu'elle est une charge négative aux comptes 2019.

A la question d'un commissaire PDC qui aimerait savoir s'il y a une similitude entre l'effet de noria qui est d'environ -14,3 millions de francs et les rentes-pont AVS et les vacances de postes, M. Vuichard répond qu'il s'agit de trois sujets indépendants. Cela étant, les rentes-pont AVS pourront avoir un effet de noria en 2020 comme on peut dire que les rentes-pont AVS 2018 ont eu un effet de noria en 2019, mais ce n'est qu'une partie de l'effet de noria.

Celui-ci est couramment de -10 millions de francs pour l'Etat, au minimum, même avec un très faible nombre de rentes-pont AVS.

Les crédits supplémentaires votés sur la nature 30 se montent à 104,5 millions de francs au total en 2019. Le plus important est celui sur l'annuité 2016 qui était de 97,1 millions de francs. Il a eu également 5,3 millions de francs pour les rentes-pont AVS, 1,2 million de francs pour les heures supplémentaires pour la détention, 0,6 million de francs pour l'OCGC et 0,3 million de francs pour l'OCV.

Au niveau des impacts financiers pour l'annuité 2016, 97,1 millions de francs de dépassement de crédit ont été votés en 2019 en nature 30 et 136,4 millions de francs en nature 36. C'était par rapport à des prévisions de dépenses soumises par toutes les entités qui devaient payer le rétroactif. Finalement, le coût brut payé à fin 2019 (c'est-à-dire la somme de tout ce qui a été payé aux personnes) a été de 88,3 millions de francs en nature 30 et de 116,7 millions de francs en nature 36, soit 205 millions de francs au total. Par ailleurs, la provision constituée en 2018 a été utilisée en 2019 à hauteur de 68,3 millions de francs en nature 30 et 88,4 millions de francs en nature 36, soit 156,7 millions de francs au total. Au final, le coût net aux comptes 2019 est de 20 millions de francs en nature 30 et de 28,3 millions de francs en nature 36, soit 48,3 millions de francs au total.

Une commissaire PS aimerait comprendre comment on explique la différence entre le dépassement de crédit voté en 2019 et le coût brut payé à fin 2019. Elle aimerait savoir si c'est par exemple lié à une réévaluation plus fine qui a été faite par la suite. M. Vuichard explique que le dépassement de crédit a été présenté au début octobre 2019 après avoir été validé par le Conseil d'Etat quelques jours plus tôt. Cela veut dire qu'il a été constitué sur la base de simulations que toutes les entités ont dû faire. Elles ont ainsi dû simuler le coût que cela allait représenter pour elle, ce qui a été fait durant l'été avec des délais extrêmement courts. Il s'avère au final que les simulations étaient plus hautes que ce que cela a réellement coûté (coût brut payé).

A la question de la même commissaire PS de savoir si, d'un point de vue comptable, le coût brut payé est comptabilisé dans les comptes 2019, M. Vuichard répond que c'est le coût brut payé et l'utilisation de la provision. Le dépassement de crédit apparaît uniquement si on consulte le budget évolué. Ensuite, les comptes sont établis par rapport à ce qui a été payé. Au niveau de la répartition des écarts entre le budget évolué et la consommation, on voit que, par rapport à l'annuité 2016, il y a un dépassement supérieur aux besoins réels.

M. Vuichard signale que l'on considère toujours la consommation des postes en ETP au 31 décembre. En termes de comparaison entre cette

consommation au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, on voit que les postes vacants sont stables en fin d'année (cf. p. 34 de la présentation). Il y a ainsi 472,2 ETP vacants au 31 décembre 2019 contre 469,8 ETP vacants au 31 décembre 2018. Par rapport à la réduction technique linéaire, il faut préciser qu'une partie de ces ETP ne sont pas couverts par des francs. On anticipe donc cette non-dépense dans les francs au niveau du projet de budget et du budget voté. Cela explique que, quand on regarde le non dépensé en francs, il ne correspond pas à 472,2 ETP, ce qui ferait environ 25 à 30 millions de francs de non-dépenses qui seraient dans les comptes et qui n'y sont pas puisque ces francs n'ont pas été inscrits au budget.

Au niveau des principaux écarts du consommé par politique publique (ETP permanents), en comparaison du consommé au 31 décembre 2019 par rapport au budget 2019, on voit que la politique publique « F Formation » est la plus importante en nombre d'ETP, mais ramenée en pourcentage elle est plutôt dans la moyenne, voire en dessous de la moyenne.

Un commissaire PS constate, au niveau du consommé au 31 décembre 2019 pour le DIP (cf. p. 38 de la présentation), qu'il y a eu plus de PAT et moins de personnel enseignant consommé par rapport au budget 2019. M. Vuichard explique qu'il y a effectivement une surconsommation en personnel technique et une sous-consommation en personnel enseignant. M. Vuichard précise que le PAT est assez large en termes de fonctions. Il y a tout ce qui n'est pas enseignants au niveau des écoles, mais il y a aussi tout le personnel à l'OMP par exemple. Le PAT comprend aussi l'état-major. Cela étant, dans les 2 428,4 ETP (cf. p. 38 de la présentation), il n'y a pas que de l'état-major. C'est tout le personnel qui n'a pas le statut d'enseignant.

Un commissaire PLR note que, par rapport aux 1253,5 postes consommés, au 31 décembre 2019, à la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales » (cf. p. 35 de la présentation), il y a quand même pas mal de postes qui peuvent, sauf erreur, être activés dans les crédits d'investissements (par exemple à l'OCSIN). M. Vuichard partage ce constat, mais ajoute que ces postes sont quand même consommés sur la nature 30. L'Etat leur paie leur salaire et, ensuite, ils sont activés, c'est-à-dire que des francs en investissements vont venir en revenus.

Le même commissaire PLR comprend qu'une bonne partie, dans la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales », est représentée par toutes les prestations informatiques transversales de l'OCSIN.

M. Vuichard confirme que c'est le programme B05. Ainsi, les postes du programme B05 sont consommés à 100%, mais l'activation est un mécanisme qui vient en plus par la suite. Si un informaticien a travaillé à 100% sur un

projet d'investissement, il va donc être compté dans ces 1 253,5 ETP, mais son salaire va être aussi financé par l'investissement et cela va venir en revenus.

Au niveau des écarts de consommation d'ETP, à la fin de l'année, par politique publique (il s'agit de la répartition des 472 ETP vacants), on voit que c'est au DIP et au DSES qu'il y a le plus de postes vacants puisque ce sont les plus gros départements proportionnellement. Si on regarde au niveau des entités subventionnées, on voit qu'il y avait 20 670,8 ETP consommés au 31 décembre 2019 pour les entités du périmètre consolidé et 4707,9 ETP pour les HES et les EMS.

Un commissaire PS aimerait savoir (cf. p. 41 de la présentation) comment il se fait que les HUG ont 157 postes de moins alors qu'ils sont tout le temps demandeurs de postes. M. Vuichard indique que, entre le budget 2019 et le budget 2018, les HUG et l'IMAD ont bien une augmentation en termes d'ETP financés en passant de 12 035,8 à 12 171,1. Par contre, au 31 décembre 2019, par rapport à ces 12 171,2 ETP inscrits, il y a 11 955,3 ETP consommés. Cela signifie qu'ils ont 215,9 ETP vacants. M^{me} Fontanet ajoute que ce sont des postes en cours d'engagement. Il peut aussi y avoir des décès ou des postes pour lesquels on ne trouve pas la bonne personne tout de suite. C'est toute la question des postes vacants et des non-consommés qui a déjà été présentée à la commission des finances.

Un commissaire PS constate, par rapport aux entités subventionnées, qu'il y a moins de postes consommés que de postes budgétés, mais que c'est l'inverse pour la cohésion sociale (Hospice général) et pour la mobilité (AIG, TPG, Fondation des Parkings). Par contre, si on regarde au niveau du petit Etat, il n'y a aucun département qui a consommé davantage de postes que ce qui était prévu au budget. M. Wenger aimerait donc savoir pourquoi il y a une différence entre le petit Etat et les entités subventionnées et si une direction particulière a été donnée aux départements du petit Etat pour ne pas consommer tout ce qui avait été budgété. M. Vuichard répond qu'il n'y a pas de directive pour ne pas tout consommer. Il y a une règle qui veut qu'on ne peut pas consommer davantage que ce qui est autorisé. S'il y a dix ETP autorisés dans un service, celui-ci ne peut pas s'autoriser à en consommer un onzième. Cela pourrait aller sur un mois, mais cela va poser un problème à la fin de l'année si cela se prolonge puisqu'il y aurait un dépassement de budget. M. Vuichard précise qu'il faut bien faire attention qu'il s'agit d'une photo d'ETP au 31 décembre. Il faudrait voir si on trouve la même chose au niveau des francs dépensés pour l'ensemble de l'année. Ces entités ont peut-être anticipé, à fin décembre, de nouveaux postes qu'elles devraient avoir en 2020. C'est donc une photo, mais cela ne veut pas dire qu'il y a forcément eu 1581,9 postes à l'Hospice général durant toute l'année.

Bilan social

M. Moore indique que le bilan social est essentiellement focalisé sur le personnel en postes fixes. M. Vuichard présentait les ETP, mais le bilan social est basé sur des personnes. Les trois évolutions marquantes sont la hausse de la proportion des cadres supérieurs féminins, la hausse du salaire médian et du salaire moyen dans une moindre mesure, ce qui est en partie lié à l'effet de l'annuité 2016, et la hausse du taux d'absence.

Au niveau de l'effectif du grand Etat, on est sur 50 469 personnes (cf. p. 46 de la présentation). L'essentiel de la modification d'une année sur l'autre vient principalement du petit Etat et du domaine de la santé (principalement les HUG).

Proportion de résidents

Au niveau de la répartition de la population par nationalité et par résidence (cf. p. 48 de la présentation), on est toujours sur une tendance régulière de baisse de la proportion de résidents genevois. La baisse étant de plus en plus lente, on est à 76,8% de résidents genevois (en baisse de -0,3%). Par ailleurs, dans le grand Etat, on assiste à une stabilisation voire à une remontée de la proportion de résidents. Le département s'est demandé si c'était lié à des phénomènes techniques, par exemple la création d'un nouvel EMS, dans le domaine de la santé où l'on va probablement avoir plus de personnes frontalières, mais ce n'est pas le cas. C'est une tendance que l'on observe dans l'ensemble des institutions suivies, indépendamment de l'entrée ou de la sortie d'une institution particulière ou d'un groupe d'institutions particulières.

L'âge du personnel est un sujet sur lequel le département aimerait travailler davantage parce qu'on est dans une tendance de vieillissement de la population, ce qui a des implications sur le personnel. Au niveau du petit Etat, il y a une tendance à la hausse de l'âge moyen, ce qui est conforme aux prévisions. Au niveau de la répartition pour les principales institutions, on voit qu'il y a une situation assez hétérogène suivant les institutions (cf. p. 49 de la présentation). Celles qui emploient les personnels qui, tendanciellement, sont les plus âgés sont les SIG et l'UNIGE. L'institution qui emploie plutôt les personnels les plus jeunes est l'aéroport.

Un commissaire PLR constate une cassure assez importante, en 2012-2014, au niveau de l'évolution de l'âge moyen du personnel (cf. p. 49 de la présentation). Il aimerait savoir si c'est à mettre en relation avec le PLEND, c'est-à-dire que beaucoup de personnes sont parties à la retraite, ce qui a nécessité de prendre de manière plus rapide des collaborateurs plus jeunes. M. Moore confirme les propos du commissaire PLR.

Taux de rotation

M. Moore indique que, au niveau du taux de rotation, les chiffres sont relativement stables et en phase avec ce qui était attendu. Globalement, le taux de rotation du personnel est autour de 5% (5% en 2019). On voit aussi que les pics de turn-over sont corrélés avec le vieillissement de la population. Le pic de départs de 2013 en phase avec le rajeunissement de la population peut aussi être observé.

Cependant, il y a un double souci concernant le nombre d'embauches de chômeurs. Il y a tout d'abord une refonte des systèmes d'information de gestion des chômeurs au niveau de l'administration fédérale, ce qui impacte l'OCE qui a pour mission de fournir des chiffres au DF. Par ailleurs, l'OCE a dû encaisser une charge importante de travail liée à la crise sanitaire de la COVID-19. M. Moore ne peut donc pas donner de chiffres précis sur les embauches de chômeurs. Quelques indicateurs sont toutefois disponibles et montrent une augmentation très légère du nombre d'embauches de chômeurs au sein du grand Etat. Vraisemblablement, on est parti sur un chiffre de l'ordre de 1 400 personnes pour l'ensemble du grand Etat, mais ce n'est pas un chiffre officiel.

Promotion de l'égalité homme-femme

Au niveau de la promotion de l'égalité homme-femme, il y a un dialogue intense avec les associations représentatives du personnel. Le chiffre auquel on pense spontanément est l'accès des femmes aux fonctions de cadres supérieurs. M. Moore précise que le tableau de la présentation montre le nombre de cadres supérieurs dans le petit Etat hors magistrats (on ne compte pas les magistrats de la même façon que les personnels en postes fixes). On voit que le taux de femmes cadres supérieures poursuit sa hausse pour se situer à 38,2% sur l'ensemble des 1109 cadres de l'administration cantonale. C'est un peu court pour atteindre l'objectif de 40% à la fin de la législature, mais cela reste un objectif atteignable.

Au niveau de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, on est à environ 1400 francs d'écart moyen et 852 francs d'écart médian. L'Etat de Genève est un très bon élève puisqu'il y a environ 1% d'écart salarial entre les hommes et les femmes là où, dans l'économie suisse, les derniers chiffres de l'OFS sont à 12%. Même le secteur public est un mauvais élève de l'économie suisse puisqu'il est à 14% d'écart salarial. Le canton de Genève est donc un très bon élève, mais cela n'empêche pas de poursuivre les efforts.

Il y avait une tendance au tassement de l'écart salarial entre les hommes et les femmes, mais l'effet est de plus en plus lent (cf. p. 52 de la présentation). La principale dimension d'analyse, c'est qu'il y a deux types de personnes :

d'une part les hommes et les femmes de moins de 50 ans et, d'autre part, les hommes et les femmes de plus de 50 ans. On peut prendre beaucoup de dimensions d'analyse, mais c'est la plus pertinente.

Selon le département, les femmes qui sont nées avant les années 70 étaient probablement beaucoup plus discriminées dans l'accès à la formation. Aujourd'hui, on se retrouve avec une population de femmes qui a des salaires nettement plus faibles que ceux des hommes. Au fur et à mesure du départ à la retraite de ces femmes, on peut dire qu'on va assister à une société qui sera égalitaire. Ces femmes qui ont été discriminées sont un héritage sociétal et la situation va progressivement rentrer dans l'ordre. Dans ce cas, cela ne serait pas compatible avec le ralentissement de la diminution de l'écart salarial. L'analyse a été poussée plus loin (cf. p. 54 de la présentation). On voit que, à fin 2018, il y a une différence hommes-femmes qui est en moyenne d'environ 1500 francs et qui est passée à environ 1400 francs à fin 2019. Les entrées sont le facteur le plus important et ont un impact très favorable. En effet, les jeunes femmes qui entrent à l'Etat sont en général mieux payées que les jeunes hommes. En fait, elles sont mieux formées et elles vont dans les métiers de l'enseignement et dans un certain nombre de métiers où elles sont plus qualifiées et mieux payées. Cela étant, une force agit dans le sens contraire. C'est le fait que les hommes ont des dynamiques de salaires qui sont plus favorables que celles des femmes.

Si on définit une promotion par un changement de classe à la hausse, la probabilité qu'un homme ait une augmentation de classe de fonction est beaucoup plus élevée que la probabilité qu'une femme ait une augmentation de classe. Ce n'est pas de la discrimination volontaire. C'est le fait que les hommes sont surreprésentés dans des professions dans lesquels il y a des augmentations assez naturelles, principalement dans la police, où les hommes sont très nombreux, et dans les métiers de l'informatique où l'on retrouve aussi beaucoup d'hommes. Cette dynamique a tendance à ralentir l'égalisation des traitements. Malheureusement, les femmes que l'on a vu entrer dans les métiers de l'enseignement ont le double phénomène d'être dans un métier dans lequel il y a moins d'opportunités d'augmentation de salaire et où, en plus, le râteau hiérarchique est beaucoup plus large à la base. On fait un cadre dans l'informatique avec trois ou quatre personnes parce qu'il va y avoir un service avec des responsabilités relativement importantes alors que, dans l'enseignement, il va y avoir une population dans laquelle il y a un nombre d'enseignements relativement élevés pour moins de chefs. Les opportunités de promotions internes vont donc être un peu moins nombreuses. Cela crée cet effet pervers qui ralentit l'égalisation de traitement vers lequel on tend quand même indiscutablement.

Une commissaire PS constate une baisse de l'écart salarial entre hommes et femmes, mais quand même une remontée entre 2015 et 2018. Elle demande si cela s'explique par une balance négative entre l'impact des entrées et l'impact de l'effectif stable ou s'il y a d'autres explications. M. Moore explique que, sur un échantillon de 18 000 personnes, il est complexe d'identifier cela, surtout qu'on est sur de petits mouvements. M. Moore se permet d'accentuer le rebond sur la médiane. Quand on analyse 18 000 personnes, on fait de la statistique sur la façon dont une personne est positionnée dans les 18 000 personnes. En fait, c'est un chiffre beaucoup plus volatil et, donc, qui est plus erratique que les autres. On a donc un petit rebond, mais M. Moore croit que la partie de la médiane est principalement du bruit.

Un commissaire MCG constate que les hommes de moins de 50 ans gagnent moins que les femmes. Il aimerait savoir si la tendance est plus importante sur une population dont l'âge est plus bas. M. Moore répond que les jeunes femmes ont un certain avantage. Il pense que c'est principalement lié au fait que les jeunes hommes vont entrer soit dans des métiers physiques à l'Etat soit dans des métiers dans lesquels ils vont monter progressivement (typiquement à la police) alors que les jeunes femmes vont entrer dans des métiers très qualifiés.

Un commissaire PLR aimerait être au clair sur ce qui est étudié et s'il s'agit de l'écart des rémunérations entre hommes et femmes de manière générale ou d'une vraie discrimination qui compare un même poste. Pour ce député, avec le système de classes à l'Etat, il ne peut pas y avoir de discriminations par définition. M. Moore estime que le commissaire a raison. Il faudrait parler de différence de revenu moyen ou de différence de revenu médian et non de discriminations. D'abord, on est sur un écart extrêmement faible et cet écart s'explique principalement par des phénomènes sociétaux et pas par des biais de recrutement par exemple. Ceci dit, M. Moore met un point d'honneur à travailler sur les biais sociétaux et les biais comportementaux que véritablement sur une discrimination au sens où on l'entendrait, notamment en termes mathématiques, c'est-à-dire en faisant un test de discrimination.

Taux d'absence

Alors que le taux d'absence était de 5,3% l'an dernier pour toute l'administration cantonale (5,2% sans le Pouvoir judiciaire), il est passé à 5,53% en 2019. Il y a ainsi une hausse du taux d'absence. Il y a aussi une hausse du nombre d'accidents professionnels, mais c'est sans impact sur le taux d'absence pour accidents professionnels et non professionnels. Ce sont principalement de petits accidents qui n'ont pas d'impact sur la présence du personnel dans l'administration cantonale. M. Moore indique que le

département est en train d'explorer le sujet pour essayer d'avoir des politiques qui permettraient d'améliorer la prévention sur les accidents.

Au niveau de l'évolution du taux d'absence (cf. p. 56 de la présentation), on voit qu'elle est relativement régulière. La caractéristique des séries temporelles très régulières est qu'elles sont normalement faciles à prévoir. Par rapport à ce qu'on pouvait prévoir à partir de l'historique des données antérieures, on peut calculer les limites d'un intervalle de confiance. On voit que, au cours de l'hiver, que cela soit le début de l'année 2019 et la fin de l'année 2019, il y a eu deux pics d'absences qui étaient assez atypiques et qui expliquent la hausse du taux d'absence. Cela s'est joué à ce niveau. Tout le reste de la prévision est parfaitement en phase avec les données historiques. Le département essaye de développer des indicateurs avancés pour suivre le taux d'absence afin de pouvoir réagir le plus tôt possible. Par ailleurs, il faut essayer de travailler tôt sur la prévention. C'est donc sur cet axe que le département cherche à développer des indicateurs avancés de dérapages ou de mauvaises nouvelles.

Il y a beaucoup de difficultés pour ramener la situation vers un niveau d'absence qui serait plus conforme avec celui que l'on connaît dans le reste de l'Etat. Les deux seules directions générales ou offices qui sont revenus en dessous des 7% sont la direction générale de la santé et l'office cantonal de l'emploi. Toutes les autres sont des directions sur lesquelles il y a d'importants efforts, mais où il reste difficile de ramener des taux d'absence à des niveaux inférieurs au seuil de 7%. La réflexion que le département cherche à mener est de savoir s'il est possible d'intervenir plus tôt, c'est-à-dire avant que ces seuils soient franchis. C'est un travail qu'il n'a pas été possible de mener cette année.

Un commissaire PLR se demande si les pics d'absence sont à mettre en lien avec le calendrier scolaire. Sans cibler les collaboratrices et collaborateurs du DIP, étant donné qu'il y a deux mois de vacances durant l'été, il n'y a finalement pas d'absentéisme. Il aimerait également avoir une explication sur les limites inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance. Par ailleurs, le commissaire PLR aimerait savoir si les collaborateurs de l'Etat sont payés à 100% quand ils sont absents et si cela a un impact sur le taux de vacances. M. Moore estime que la saisonnalité est liée à trois facteurs. Le premier facteur est celui des vacances au DIP. Le taux d'absence du DIP, un département qui représente 50% des effectifs de l'Etat, en juillet et août, c'est les absences longues. Le deuxième facteur est l'hiver. Il y a un phénomène lié au fait que, les conditions climatiques étant plus difficiles, les gens sont plus régulièrement malades. Par ailleurs, M. Moore pense qu'une partie de l'Etat a plus de travail à cette période. Le département s'est penché sur ce sujet et avait constaté qu'il y avait un plus d'heures supplémentaires faites à cette période. Dans ces

conditions, on peut raisonnablement penser que, avec une sollicitation plus importante des collaborateurs et des conditions météorologiques plus défavorables cette remontée des taux d'absence est prévisible. Concernant la rémunération des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, conformément au RPAC, ils touchent leur salaire net quand ils sont absents pour maladie.

Effectifs par classe de fonction et disparité des rémunérations

M. Moore indique que l'effectif, en termes de structure par classe de fonction, bouge très peu (cf. p. 58 de la présentation). Au niveau de la rémunération du personnel (cf. p. 59 de la présentation), on voit l'effet à la hausse des salaires lié à l'octroi rétroactif de l'annuité 2016, sinon, la structure des salaires bouge globalement peu. Il y a un petit effet technique, ce qui a conduit à des hésitations sur la manière de communiquer au niveau du bilan social. La médiane est présentée comme toujours, mais la moyenne est plus intéressante. Effectivement, la médiane augmente de façon assez rapide puisqu'elle passe d'environ 113 000 à 116 000 francs. Ceci dit, une grande partie du personnel est dans des annuités élevées puisque l'âge du personnel est relativement élevé. Du coup, si la médiane évolue vite parce que ce sont des gens qui sont dans des annuités plutôt basses, la moyenne des revenus n'augmente que de 1300 francs, soit la moitié de la hausse de la médiane. Sinon la structure de la rémunération reste proche de celle que l'on connaît habituellement. L'indice de Gini, qui mesure la dispersion des revenus, reste relativement bas, notamment par rapport à ce qu'on peut observer dans le reste de l'économie suisse. En réponse à un commissaire PDC, M. Moore précise qu'il parlait de la disparité des revenus et non de la rémunération en elle-même. L'écart entre les salaires bas et les salaires les plus élevés est relativement bas par rapport au reste de l'économie suisse.

Primes et indemnités

Le montant apparaît en hausse, mais c'est le reclassement d'un poste. Une partie des indemnités d'assurance-maladie n'était pas en nature 30 et a été reclassée suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la police. C'est la première année pleine, ce qui a abouti à une hausse des indemnités et des primes. Cela étant, si on exclut cet effet, on garde à peu près le même profil. On garde ainsi toujours une dizaine de primes et indemnités qui représentent environ 90% du volume et une concentration sur certains secteurs (le DSES, dont la police, représente 70% des primes et indemnités). M. Vuichard explique que c'est un transfert de charges concernant les indemnités et assurances maladie. Précédemment, elles étaient payées sur la nature 31 alors qu'elles le sont maintenant sur la nature 30. Dans le bilan social, quand on traite les primes et indemnités, on regarde tout ce qui est payé via la nature 30, ce qui donne une

hausse sur la nature 30. Globalement, sur les charges de l'Etat, ce n'est toutefois pas une hausse. C'est simplement un transfert entre natures.

Conditions de travail

M. Moore indique que la proportion de travailleurs à temps partiel reste stable (cf. p. 61 de la présentation). Il n'y a pas de nouveauté, mais il est vrai que c'est assez différent de ce que l'on constate dans le reste de l'économie suisse, notamment dans le secteur privé, mais aussi dans les autres cantons. Traditionnellement, dans les autres cantons, il y a une proportion plus importante de personnel travaillant à temps partiel. Dans le reste de l'économie suisse, on sait qu'il y a une tendance à l'augmentation des postes à temps partiel et cela semble avoir été exacerbé. M. Moore ne serait pas surpris qu'il y ait une évolution dans les années à venir.

Télétravail

Au niveau de l'évolution du nombre de télétravailleurs (cf. p. 61 de la présentation), on reste sur une hausse exponentielle de ceux-ci. Ainsi, 559 personnes étaient en télétravail au 31 décembre 2019. M. Moore précise qu'il ne s'agit que des gens qui, structurellement, travaillent partiellement en dehors du bureau. Ce ne sont pas des gens qui peuvent être amenés à se connecter ponctuellement depuis chez eux pour travailler. C'est uniquement des gens qui vont exécuter régulièrement un certain nombre de leurs tâches en dehors du bureau. Il faut savoir que, plus la proportion de télétravailleurs augmente, plus elle converge vers la proportion des femmes. Le sexe n'est pas une variable discriminante dans l'évolution du nombre de télétravailleurs. En revanche, l'âge et les classes de fonction sont relativement discriminants. On trouve ainsi des populations qui sont, soit des cadres supérieurs (donc dans les classes 23 à 33), soit des gens qui sont plutôt des techniciens (classes 9 à 15).

Formation initiale et continue

Il faut savoir qu'un cockpit de formation est en cours de test. Il se trouve qu'un peu de retard a été pris en raison d'un changement de version du logiciel. L'année 2019 a également été chargée à cause de l'annuité 2016. Cela étant, le projet a bien avancé et il y a maintenant une version qui est en test auprès d'un certain nombre d'utilisateurs. Ce cockpit permet de suivre la formation, mais aussi de calculer des taux de formation. On cherche ainsi à vérifier que la formation est bien répartie au sein de l'Etat et qu'il n'y a pas de poches où l'on ne forme pas les collaborateurs. On calcule un taux de formation qui est indépendant du taux d'activité. C'est le nombre de formations rapporté au nombre d'heures travaillées. M. Moore précise que les niveaux sont d'à peu près 1%. C'est un taux qui part de 1,1%, qui augmente et qui décroît ensuite à partir de 40-49 ans. Il devrait y avoir davantage d'informations l'année

prochaine parce qu'il y aura en plus des données qualitatives avec le retour des personnes formées sur la formation pour améliorer la formation continue.

Gestion des compétences

M. Moore indique que la gestion des compétences (cf. p. 63 de la présentation) correspond aux entretiens individuels de développement du personnel (EEDP). Les chiffres plafonnaient depuis quelques années et le Conseil d'Etat avait fixé un objectif à 80%. L'objectif est que l'ensemble du personnel de l'administration ait eu un entretien au moins tous les deux ans avec sa hiérarchie. C'est un objectif qui est atteint pour cinq départements, mais trois départements sont à la traîne. C'est donc la moyenne entre deux types de situations, avec d'une part des départements qui sont à 70% et, d'autre part, des départements qui sont très nettement au-dessus de l'objectif.

6. Evolution de la trésorerie, de la dette et des intérêts

Audition de M^{me} Adriana Jost, DGFE

M^{me} Jost propose de commencer par l'évolution intra-annuelle de la trésorerie et de la dette sur les années 2017 à 2019 (cf. p. 132 de la présentation). On voit que l'année 2019 a suivi la même saisonnalité que les années précédentes, si ce n'est que l'on constate qu'il y a eu un plateau au printemps alors que l'on observe plutôt un creux en général. Ce plateau s'explique par un excédent de revenus à ce moment par rapport aux dépenses. Il y a ainsi eu des liquidités excédentaires à ce moment, ce qui a moins sollicité les financements. C'était ainsi une période relativement favorable en termes d'entrées de trésorerie.

Au niveau de l'évolution de l'endettement moyen (cf. p. 133 de la présentation), tel que défini par le frein à l'endettement prévu dans la LGAF, celui-ci s'établit à 11,3 milliards de francs en 2019, soit en dessous des 11,4 milliards de francs de l'année précédente. C'est ainsi un niveau qui est toujours à distance du premier seuil prévu par la LGAF à 13,3 milliards de francs en moyenne annuelle.

Au niveau de la dette au 31 décembre et des intérêts sur emprunts payés sur l'année correspondante (cf. p. 134 de la présentation), on voit que, depuis 2014, la dette a baissé continuellement sur la période. En 2019, la dette augmente légèrement d'environ 23 millions de francs à la fin de l'année, ce qui marque une sorte de point d'inflexion dans cette tendance. On voit également l'évolution des intérêts de la dette qui continue de baisser. Au 31 décembre 2019, la dette s'élève à 11,8 milliards de francs.

Au niveau de l'évolution de la courbe des taux d'intérêt (cf. p. 135 de la présentation), l'année 2019 a été marquée par beaucoup de mouvements de forte ampleur. L'ampleur des variations a été significative. Globalement, les taux étaient à la baisse durant l'année 2019. Les taux sont restés négatifs sur le court, le moyen voire le long terme avec une forte volatilité. Pour 2019, il y avait déjà une très forte volatilité et des taux qui ont sensiblement baissé, ce qui se reflète dans le coût de la dette comme cela a été évoqué précédemment.

Au niveau de la structure de la dette (cf. p. 136 de la présentation), elle reste stable dans l'ensemble. L'Etat de Genève a une dette qui est très largement à long terme et à taux fixe, ce qui est raisonnable par rapport aux risques futurs, notamment de refinancement ou de variation de taux. Au niveau de la répartition entre les parts à taux fixe et à taux variable, on voit que la structure est relativement stable au fil des années avec majoritairement des taux fixes. Quant à la durée moyenne de la dette, elle a sensiblement augmenté en 2019 puisque l'Etat de Genève a eu la possibilité de conclure des financements à des durées particulièrement longues, en particulier un financement à 40 ans. C'est un indicateur intéressant au niveau de la gestion des risques : plus la durée est longue, plus l'indicateur de risque de refinancement est favorable.

Au niveau de la répartition de la dette par créancier au 31 décembre 2019 (cf. p. 137 de la présentation), on voit que 60% de la dette est constitué d'emprunts publics.

Un commissaire EAG demande si l'augmentation de la part de l'emprunt public est un choix stratégique ou un état de fait en fonction des disponibilités. M^{me} Jost répond que c'est dans l'intérêt du canton puisque le marché des capitaux domestique offre une large source de financements, assez diversifiés et avec un volume suffisant. Il permet d'accéder à différents types d'investisseurs dans différents domaines et qui sont aussi différents en termes de répartition géographique. C'est à des niveaux de prix tout à fait concurrentiels. Les emprunts directs auprès de banques sont plus rares depuis la crise de 2009. Les banques s'exposent moins sur ce type de prêts et les conditions qu'elles offrent aujourd'hui sont nettement moins favorables que celles qu'offre un emprunt public sur le marché domestique. C'est notamment ces raisons qui expliquent le fait que le canton de Genève recourt régulièrement au marché des capitaux suisses.

Au niveau de l'échéancier de la dette à long terme (cf. p. 138 de la présentation), on voit qu'il s'est allongé. Il y a de plus en plus d'échéances longues dont une inédite jusqu'en 2059. La plus grosse partie de l'échéancier se concentre sur les dix prochaines années. La stratégie consiste à répartir le plus loin possible tout en respectant un seuil annuel pour éviter des expositions trop prononcées, lors d'une année ou l'autre, pour lisser le risque de

refinancement et le risque de taux. L'ensemble est généralement en dessous des 750 millions de francs annuels à part deux exceptions qui le dépassent légèrement. C'est une stratégie qui a été appliquée encore en 2019 sur l'allongement de la durée et sur l'étalement des échéances sur la longueur, l'année 2019 ayant ouvert beaucoup de possibilités d'allonger cet échéancier.

Au niveau des emprunts réalisés en 2019 (cf. p. 139 de la présentation), les échéances étaient relativement bien réparties sur les trimestres de l'année. Elles ont été refinancées surtout en fin d'année avec plusieurs emprunts généralement à très long terme. En février, il y a eu un premier emprunt de 115 millions de francs à 27 ans avec un coupon à 0,60%. En septembre-octobre 2019, il y a eu un emprunt à 40 ans pour un total de 100 millions de francs, puis 80 millions de francs, puis 50 millions de francs à 0%. C'était ainsi des conditions assez attractives et exceptionnelles à ce moment. Le refinancement important réalisé en novembre représente notamment l'obligation verte pour un total de 660 millions de francs réalisée dans le but de couvrir les investissements liés à la construction de la liaison ferroviaire CEVA inaugurée quelques semaines plus tard.

7. Présentation des risques financiers (cf. présentation de M. Balda en annexe)

Audition de M. Fabrizio Balda, PRE

M. Balda présente la matrice qui est utilisée pour représenter les risques en termes de probabilité et d'impact et qui est utilisée aussi avec un but de gouvernance. Chaque niveau de gravité d'un risque représente un niveau hiérarchique auquel on fait remonter le risque pour la prise de décision. Ainsi, les risques rouges sont adressés directement au Conseil d'Etat. L'impact de chaque risque est évalué selon plusieurs axes. Il y a tout d'abord l'axe financier, qui fait l'objet de la présentation du jour, mais il y a d'autres axes comme la sécurité, la délivrance de prestations, la réputation, la conformité et l'axe externe (tout ce qui est fait sur le canton, la population, l'environnement, les relations avec les autres cantons, les autres pays, etc.).

Au niveau des aspects financiers, divers critères sont utilisés pour évaluer l'impact financier d'un risque : coûts non budgétés, pertes de valeur patrimoniale, fiabilité des états financiers. Une fois qu'une décision est prise, cela ne représente plus un risque. Le fait de devoir dépenser une certaine somme pendant trois ans, à partir du moment où la décision est prise, on ne considère plus cela comme un risque.

Il est intéressant de retenir que, en dehors de la matrice (cf. p. 3 de la présentation), il y a des risques qui ont une probabilité plutôt faible, mais un

impact démesuré par rapport aux critères d'évaluation en vigueur. Ce sont des éléments très peu probables, mais qui auraient un impact extrêmement élevé. De manière conservatrice, ils sont également adressés au Conseil d'Etat pour la prise de décision.

M. Balda rappelle que, dans le cadre du règlement sur la gestion des risques, les entités du périmètre de consolidation ont aussi le devoir de faire un reporting de leurs principaux risques. Pour pouvoir benchmarker ces risques, elles sont obligées, une fois par année, de traduire leurs risques selon la grille d'évaluation de l'Etat. Ces entités sont indépendantes : certaines ont une gestion des risques formelle, éventuellement avec des critères différents de ceux de l'Etat, et d'autres non. Avec ce travail de traduction effectué une fois par année, cela permet de comparer par exemple un risque aux HUG à un risque à l'aéroport ou aux SIG.

Par rapport à la gestion des risques, la manière dont elle s'est concrétisée, durant ces derniers mois, c'est surtout par rapport à l'activation des plans de continuité de l'Etat. Chaque département a pu identifier ses activités vitales, celles qui doivent être prioritaires, et un certain nombre de mesures ont été mises en places qui ont permis à l'Etat et à chaque département de pouvoir continuer à délivrer les prestations prioritaires avec un niveau de service estimé suffisant. Suite à la mise en place de ces plans de continuité, la situation a pu être stabilisée pour ces activités prioritaires, puis on a pu adresser aussi les activités de priorité inférieure. La continuité d'activité, qui est un sous-ensemble de la gestion des risques, a pu se concrétiser de manière large ces derniers temps.

En 2019, le paysage des risques était déjà plutôt instable. Au niveau des principaux mouvements, il y a quelques risques qui ont cessé d'être majeurs à l'administration cantonale. En revanche, il y a des risques supplémentaires auprès des entités consolidées. On peut dire que le risque de crise systémique, identifié comme un des signes noirs, se réalise. On plonge ainsi dans une crise qui pourrait perdurer. Le risque de liquidité s'aggrave aussi en raison de l'assèchement des marchés monétaires et de la hausse des taux. Il y a un risque qui vient de l'aéroport, avec l'internalisation des tâches de la sûreté, qui devient majeur. Il y a une baisse du risque lié à la CPEG suite aux votations de l'année dernière, mais le risque reste tout de même dans la zone rouge. En revanche, trois risques qui étaient encore majeurs l'année passée ne le sont plus. Il y a le risque lié à la détérioration des conditions-cadres appliquées aux entreprises, notamment par rapport à votation fédérale RFFA, le risque lié à la FPTPG et le risque lié à l'annuité 2016.

M. Balda propose de donner des détails supplémentaires sur chacun de ces risques.

La crise système est un risque qui est dans le paysage de risques, parmi les signes noirs, depuis la crise des subprimes. M. Balda explique qu'un risque est tout à gauche dans la matrice quand sa probabilité de réalisation est inférieure à peu près une fois tous les dix ans. Ainsi, la dernière fois que ce risque s'est réalisé, c'était en 2008. On est donc à douze ans, ce qui signifie que l'évaluation par rapport à la dernière crise était relativement correcte. Il est clair que l'impact économique de cette crise ne peut pas encore être estimé aujourd'hui.

Les risques liés aux initiatives fédérales contre l'immigration sont stables. La votation prévue a été reportée en raison de la crise actuelle.

Le risque de disparition du patrimoine historique et juridique de la République gardé dans les Archives d'Etat est également stable. Il s'agit du risque de disparition du patrimoine historique en raison de la condition des sites où sont situées les archives d'Etat. Un projet de loi ouvre le crédit d'investissement qui a été soutenu à l'unanimité par la commission des travaux. Il y a néanmoins un risque de retard pour des raisons de force majeure par rapport à la crise actuelle.

Le risque de taux de couverture de la CPEG est en baisse avec la votation de l'an dernier. En tout cas, on a pu éviter les pires scénarios. Il y a d'autres éléments qui contribuent ultérieurement ce risque, à savoir l'abrogation de l'IN 168 et les mesures prises par la caisse comme la baisse du taux technique et l'application des tables de mortalité générationnelles. M. Balda rappelle que l'IN 168 était liée à l'attribution des terrains. Elle aurait pu permettre à la caisse de ramener l'âge pivot à 64 ans, ce qui aurait impliqué des coûts supplémentaires. Dès lors, son abrogation est un facteur atténuant sans pour autant faire baisser le risque en dehors de la zone de risques majeurs.

Le risque de soustraction fiscale non détectée et le risque sur les estimations des impôts et les prévisions fiscales sont inhérents à l'activité étatique. Par rapport au risque de soustraction fiscale, on peut constater que, entre 2008 et 2019, la somme récupérée par le service de contrôle est passée de 44 millions de francs à 314 millions de francs. Ce sont des montants relatifs à plusieurs années fiscales. Il ne faut pas penser que, en recrutant de nouveaux contrôleurs fiscaux, cela va augmenter de manière linéaire. A un moment donné, il y aura un effet plafond qui fera baisser aussi l'efficacité de ce genre de mesures. Il faut quand même remarquer que les mesures prises ont eu un effet. Par rapport aux aspects d'estimation des impôts, il est trop tôt pour se prononcer par rapport à l'effet de la crise actuelle. C'est davantage une question pour le DF à ce stade.

Concernant le risque de refinancement à long terme, surtout par rapport aux aspects de liquidités, il est clair que la crise a eu, parmi ses effets, de faire augmenter les taux et la volatilité, ce qui a augmenté le risque de liquidité à court terme. C'est pour cela que l'Etat a levé assez rapidement presque 1 milliard de francs sur les marchés des capitaux, et non sur les marchés monétaires qui sont caractérisés par des taux plus élevés.

Le risque d'internalisation des tâches de la sûreté liée au PL 12541 est un risque communiqué par l'aéroport. Celui-ci estime que le surcoût que cette internalisation engendre un coût supérieur au coût actuel de 350 millions de francs sur cinq ans (soit plus de 70 millions de francs par année), ce qui correspond à un risque majeur. Il faut ajouter un impact de 100 millions de francs sur la CPEG.

Le risque de variation de la valeur et l'inadéquation stratégique des participations ne se réalisent pas depuis plusieurs années après les années 2014-2015 où il y avait eu un impact très fort. C'est un risque qui est maintenu à ce niveau par prudence par les SIG. Il y a un certain nombre de mouvements de capitaux dans Alpiq, avec la vente de 60% d'EDH par exemple, pour que les SIG préfèrent maintenir ce risque par prudence au niveau moyen.

M. Balda aimerait mentionner un point d'attention. Ce n'est pas un risque considéré comme majeur pour des aspects purement financiers. C'est davantage un risque majeur lié aux aspects de délivrance de prestations parce que c'est dans le domaine scolaire. Cela concerne l'obsolescence des applicatifs métier dans le domaine scolaire. C'est un risque qui avait déjà été placé comme majeur, il y a quelques années. Il avait été baissé suite à la soumission d'un projet de loi pour la mise en place d'un nouveau système. Par contre, la solution choisie engendre un coût supplémentaire de 16,5 millions de francs par rapport au projet de loi voté, ce qui le remet en question, ce qui peut engendrer du retard et de la perte de temps. Du côté financier, il y a la mise en danger des subventions fédérales. On parle quand même de 40 millions de francs de subventions fédérales. Surtout, il y a une possibilité de dysfonctionnement critique du système. L'obsolescence est aussi une porte d'entrée supplémentaire pour toutes sortes d'intrusions, par exemple pour tout ce qui est risques cyber. C'est un risque qui a ainsi été ramené au niveau majeur.

Un risque qui a cessé d'être considéré comme majeur, c'est le risque de détérioration des conditions-cadres appliquées aux entreprises avec la votation sur la RFFA. Il est clair qu'il y a un manque à gagner fiscal important, mais, une fois que la décision est prise, on ne considère plus ces aspects comme un risque. A la limite, le risque est l'incertitude autour de ce montant. On ne sait pas si le manque à gagner sera finalement proche ou non de la somme estimée.

En tout cas, le scénario catastrophe que l'on craignait, c'est-à-dire le départ massif des multinationales du canton, a semble-t-il été évité.

Le risque de taux de couverture de la FPTPG a aussi été baissé en raison de sa recapitalisation par l'Etat. Il est clair qu'il y a un impact prévisible de la crise sur la performance de la caisse en 2020, mais il est incertain, à ce stade, quelle sera l'éventuelle augmentation du risque du côté de l'Etat. Il est trop tôt pour se prononcer sur ce point.

Le risque lié au non-versement de l'annuité 2016 cesse d'être un risque vu que l'annuité a été payée et versée. Pour l'exercice 2019, c'était quand même un risque parce qu'il y avait un impact financier non budgété supérieur à 50 millions de francs. C'était un risque avéré sur base de décisions de l'Etat.

M. Balda note que l'on utilise généralement l'approche classique prenant en compte l'impact et la probabilité. On peut toutefois aussi représenter les risques d'une autre manière (cf. p. 12 de la présentation), par exemple en mettant en lien la marge de manœuvre de l'Etat (le fait que l'Etat dépende ou non d'autres parties prenantes pour gérer un risque) et l'horizon temporel. On voit ainsi que la plupart des risques ont un horizon temporel à court terme. Il y a aussi des risques qui pourraient se vérifier dans plusieurs années, mais dans la plupart des cas il s'agit de risques qui pourraient se réaliser à très court terme ou pour lesquels des décisions sont requises à court terme. C'est ainsi un horizon difficile avec, en plus, une marge de manœuvre qui est souvent moyenne, voire faible, parce que le Conseil d'Etat a une marge de manœuvre relativement faible au niveau financier et dépend d'autres parties prenantes par rapport à la gestion de plusieurs risques.

M. Balda indique qu'un certain nombre de conclusions sont similaires à celles des années précédentes. Ce cadre de gestion des risques existe depuis 2013 et il est maintenant mûr. Tout le monde comprend la terminologie et la raison pour laquelle une matrice est utilisée. Les risques sont ainsi transmis aux autorités compétentes, qu'il s'agisse d'un conseiller d'Etat, d'un secrétaire général ou d'un directeur général. Ils font l'objet d'une prise de décision et induisent le lancement de plans d'action pour réduire tel ou tel risque.

M. Balda rappelle que, en avril 2019, le Conseil d'Etat a adopté une nouvelle version de la politique de gestion des risques qui inclut justement la continuité des activités et l'appétence pour les risques. Il y a des efforts concrets de l'administration et il y a aussi plusieurs entités consolidées qui ont suivi l'Etat dans la professionnalisation de la gestion des risques en recrutant des spécialistes. Il y a des spécialistes de gestion des risques et de contrôle interne aux SIG, à l'aéroport, à l'IMAD, aux TPG, à la FIPOI et, dernièrement, à l'UNIGE, ce qui augmente la qualité du reporting qui est fait.

Parmi les points en amélioration, on peut citer la nécessité d'augmenter la rigueur dans la gestion des plans d'action. Une fois qu'un plan d'action est lancé pour réduire tel ou tel risque, il y a un délai. Il est clair qu'une gestion rigoureuse de ces plans d'action est importante pour faire en sorte que l'exercice garde son sens.

M. Balda pense, en conclusion, que, une fois la crise actuelle terminée, il sera important de réaliser un bilan du fonctionnement des mesures de continuité à l'Etat, même si on peut déjà dire que la réactivité de l'Etat a été très bonne par rapport à la mise en place de ces mesures de continuité sur les prestations prioritaires. Il sera tout de même important de faire un bilan global et complet sur le fonctionnement de ces mesures et sur le mécanisme de coordination.

Un commissaire vert note que cette matrice de risque ne prend en compte que les risques financiers directs. Il estime que les risques environnementaux, sanitaires et sociaux devraient également être pris en compte, mais qu'on lui a dit qu'il ne s'agissait pas de risques financiers directs. Les prochaines crises liées aux risques qui ne sont pas directement financiers auront un impact conséquent sur les finances. Le commissaire vert se demande à quoi cela sert de faire des matrices si elle n'arrive pas à identifier les risques principaux auxquels on est confrontés. M. Balda explique que cette visualisation (cf. p. 12 de la présentation) en fonction de l'horizon temporel et de la marge de manœuvre n'est pas une évaluation de la criticité du risque. Le fait que le risque de crise systémique se trouve tout en bas à gauche ne veut pas dire que c'est le moindre des risques. Cela veut dire que c'est un des risques sur lesquels on a le moins de marge de manœuvre, mais le risque est tout en haut et il est identifié depuis dix ans et il est toujours sur les radars.

M. Balda signale que seuls les risques financiers sont présentés parce que c'est précisément l'objectif de la présentation. M. Balda présente les risques qui ont un impact principalement financier. Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas d'autres impacts. Les risques sont évalués selon six axes, entre autres les aspects sécuritaires, environnementaux, réputationnels, de conformité ou de délivrance de prestations. Il y a d'autres risques qui ne figurent pas dans la présentation, mais qui peuvent être majeurs pour des raisons non financières. Généralement, la présentation complète des risques est faite en commission de contrôle de gestion où tous les risques sont abordés. Quant à la présentation faite à la commission des finances, elle se concentre sur l'aspect financier, mais ces risques ont bien entendu des impacts et des effets majeurs dans d'autres domaines aussi. La crise systémique a des effets majeurs dans tous les domaines et pas uniquement dans le domaine financier.

Un commissaire PLR revient sur la crise systémique et le souci de développement de la société de manière plus durable. Il estime qu'il faut aussi y mettre l'obsolescence structurelle de l'Etat, car ce dernier n'est pas adapté, aujourd'hui à gérer la crise systémique que l'on va avoir. S'il y avait vraiment quelque chose à faire, cela serait sur la vraie gestion des risques que l'on ne gère jamais puisqu'on ne fait que de dépenser pour supprimer les risques. On dépense de l'argent, mais cela augmente le risque systémique de l'Etat. C'est de cela qu'il faudrait parler. M. Balda rappelle, concernant l'aspect de résilience et pour sortir des aspects purement financiers, le fait que le Conseil d'Etat a placé la continuité des activités dans la politique de gestion des risques. Cela fait des années que des gens sont formés à l'Etat sur le plan de continuité et sur sa mise en place. C'est aussi grâce à cela qu'il a été possible de réagir à la crise dans les différentes entités de l'Etat.

8. Position de la Cour des comptes sur les comptes individuels.

Le lecteur voudra bien se référer au rapport de l'organe de révision qui se trouve aux pages 111 et suivantes du tome I intitulé « Rapport sur les comptes individuels 2019 ».

Discussion

Le groupe MCG annonce qu'il votera les comptes avec félicitations au Conseil d'Etat, même s'il désapprouve certains éléments de sa politique.

Le groupe Vert remercie les services de l'Etat pour la qualité du travail accompli. Les référentiels mis en place font que l'on a aujourd'hui une vision claire. Un énorme travail de transparence a été fait alors que, à une époque, on était dans le brouillard. Le Conseil d'Etat pouvait par exemple amortir un peu plus ou un peu moins s'il voulait un boni ou un déficit. Aujourd'hui, on a quelque chose qui est transparent et qui est malgré tout comparable. En tout cas, le travail fait par les services de l'Etat donne une information fiable et de qualité. Les Verts voteront ces états financiers avec beaucoup d'enthousiasme et de reconnaissance pour le travail fourni.

Le groupe PDC fait savoir qu'il va accepter les états financiers individuels et consolidés. Il est conscient que les charges de fonctionnement sont restées relativement élevées en progression supérieure à ce qu'il avait été demandé. On est à environ 2,5% de charges en plus qu'en 2018. Au niveau des amortissements, le PDC est un peu déçu, même si le taux d'investissement était un peu supérieur à celui de 2018.

Le groupe EAG indique que si l'amendement du Conseil d'Etat octroyant les 188 millions de francs d'excédents dans la réserve conjoncturelle est adopté, le groupe EAG votera en faveur sinon il s'abstiendra.

Le groupe PLR constate qu'il n'y a pas de problème avec les états financiers individuels et consolidés et qu'il votera ces deux projets de lois. La comptabilité est parfaitement tenue. Les auditions ont montré qu'il n'y avait pas de problématique majeure. Les rapports de sous-commission ont été positifs. Quelques remarques ont été soulevées et elles permettront d'orienter une politique budgétaire.

Le groupe UDC constate que les états financiers sont justes. S'il y a eu des dépassements de budget, la commission des finances les a acceptés. Le groupe UDC peut donc accepter les états financiers individuels et consolidés.

Le groupe socialiste annonce qu'il approuvera les états financiers parce qu'ils sont corrects, comme cela a été confirmé par la Cour des comptes. Il constate que les comptes sont clairs et qu'il n'y a pas de manœuvres pour essayer de cacher une partie de l'excédent dans les réserves ou dans des provisions de manière à diminuer un peu l'excédent aux comptes.

9. Votes

Vote d'entrée en matière :

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12669 :

Oui : Unanimité (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : -

Abstentions : -

L'entrée en matière est acceptée.

Deuxième débat :

Le président procède au vote du 2^e débat :

Sans opposition, le titre et le préambule sont adoptés

FONCTIONNEMENT

Le président indique qu'il va passer en revue l'ensemble des politiques publiques.

Le président appelle la politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique A est adoptée.

Le président appelle la politique publique B – ÉTATS MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique B est adoptée.

Le président appelle la politique publique C – COHÉSION SOCIALE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique C est adoptée.

Le président appelle la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique D est adoptée.

Le président appelle la politique publique E – ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique E est adoptée.

Le président appelle la politique publique F – FORMATION

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique F est adoptée.

Le président appelle la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique G est adoptée.

Le président appelle la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique H est adoptée.

Le président appelle la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique I est adoptée.

Le président appelle la politique publique J – JUSTICE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique J est adoptée.

Le président appelle la politique publique K – SANTÉ

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique K est adoptée.

Le président appelle la politique publique L – MARCHÉ DU TRAVAIL ET COMMERCE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique L est adoptée.

Le président appelle la politique publique M – MOBILITÉ

Le groupe MCG annonce qu'il va s'abstenir sur la politique publique « M. Mobilité ». La raison n'est pas la régularité des comptes, mais l'usage qui en est fait.

La politique publique M est approuvée par :

Pour : 12 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Contre : –

Abstention : 3 (1 EAG, 2 MCG)

INVESTISSEMENT

Le président appelle la politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique A est adoptée.

Le président appelle la politique publique B – ÉTATS MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique B est adoptée.

Le président appelle la politique publique C – COHÉSION SOCIALE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique C est adoptée.

Le président appelle la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique D est adoptée.

Le président appelle la politique publique E – ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique E est adoptée.

Le président appelle la politique publique F – FORMATION

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique F est adoptée.

Le président appelle la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique G est adoptée.

Le président appelle la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique H est adoptée.

Le président appelle la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique I est adoptée.

Le président appelle la politique publique J – JUSTICE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique J est adoptée.

Le président appelle la politique publique K – SANTÉ

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique K est adoptée.

Le président appelle la politique publique L – MARCHÉ DU TRAVAIL ET COMMERCE

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Sans opposition, la politique publique L est adoptée.

Le président appelle la politique publique M – MOBILITÉ

Le groupe MCG annonce qu'il va s'abstenir sur la politique publique « M. Mobilité ». La raison n'est pas la régularité des comptes, mais l'usage qui en est fait.

La politique publique M est approuvée par :

Pour : 12 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Contre : –

Abstention : 3 (1 EAG, 2 MCG)

Le président met aux voix l'article 1 :

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 1 (1 EAG)

L'article 1 est adopté.

Le président signale que la commission est saisie d'un amendement du Conseil d'Etat à l'article 2.

Le président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat à l'**art. 2** :

Art. 2 Réserve conjoncturelle (nouvelle teneur)

La réserve conjoncturelle est dotée d'un montant 188 millions de francs ; cette dotation est présentée dans les états financiers individuels 2020. Au 1^{er} janvier 2020, la réserve conjoncturelle s'élève à 898 millions de francs.

Oui : 10 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG)

Non : 5 (4 PLR, 1 UDC)

Abstentions : –

L'amendement est accepté

Le président met aux voix l'article 2 dans son ensemble tel qu'amendé :

Oui : 10 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG)

Non : 5 (4 PLR, 1 UDC)

Abstentions : –

L'article 2 tel qu'amendé est adopté.

art. 3 pas d'opposition, adopté

art. 4 pas d'opposition, adopté

Vote d'ensemble :

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12699 tel qu'amendé :

Oui : Unanimité (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

Le PL 12699, tel qu'amendé, est accepté.

Conclusion

Au vu de ces explications, la commission des finances vous encourage, Mesdames et Messieurs les députés, à faire un bon accueil à ce projet de loi.

Annexes :

- 1. Présentation du DF sur les thèmes transversaux – comptes 2019*
- 2. Présentation de M. Balda sur la gestion des risques*
- 3. Demande d'amendement du Conseil d'Etat du 3 juin 2020*

Projet de loi (12669-A)

approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2019

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu les états financiers individuels de la République et canton de Genève pour l'année 2019 ;
décrète ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers

Les états financiers pour l'année 2019 sont approuvés.

Art. 2 Réserve conjoncturelle

La réserve conjoncturelle est dotée d'un montant de 188 millions de francs ; cette dotation est présentée dans les états financiers individuels 2020. Au 1^{er} janvier 2020, la réserve conjoncturelle s'élève à 898 millions de francs.

Art. 3 Crédits supplémentaires

Les crédits supplémentaires pour l'exercice 2019, selon la liste présentée en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont acceptés.

Art. 4 Corrections d'erreurs

Sont approuvées les erreurs corrigées lors du bouclage des comptes 2019 ainsi que les modifications que ces corrections ont engendrées sur le résultat net et les fonds propres publiés dans les états financiers individuels 2019, avec les conséquences suivantes :

- a) le résultat net positif 2018 est inchangé et s'élève à 222 millions de francs ;
- b) les fonds propres au 1^{er} janvier 2018 s'élèvent à 2 692 millions de francs, au lieu de 2 685 millions de francs.

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1000 - 1200

Commission des finances - 15 avril 2020

Thèmes

15 avril 2020

1. Revenus fiscaux (40')

D. Hodel et D. Miceli – Administration fiscale cantonale

2. Charges de personnel et bilan social (60')

A. Vuichard, F. Moore – Office du personnel de l'Etat

3. Compte de fonctionnement , charges, crédits supplémentaires (20')

Y. Fornallaz – Direction du budget - DGFE

4. Investissements (30')

T. Humbert – Direction du budget - DGFE

22 avril 2020

5. Comptes individuels et consolidés

6. Evolution de la trésorerie, de la dette et des intérêts

Estimation des impôts périodiques

Impôts nécessitant une estimation dans les comptes

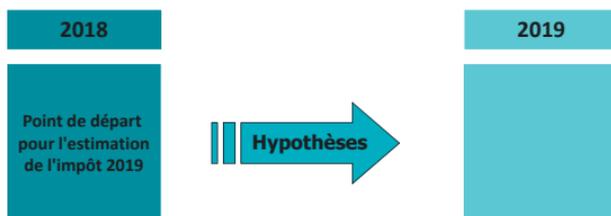
- Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques
- Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales
- Impôt immobilier complémentaire
- Part cantonale à l'impôt fédéral direct

Page 5

Modèle

Pour les personnes physiques (barème ordinaire) et les personnes morales

- Point de départ pour l'estimation de l'impôt 2019
Dernière situation fiscale suffisamment connue : 2018
- Hypothèses de croissance



L'impôt 2019 est complètement estimé

Page 6

Estimation des impôts périodiques

Réévaluation des impôts qui ont été estimés dans les comptes de l'année précédente.

Éléments des comptes se référant aux années fiscales précédentes.

Page 7

Les impôts estimés dans les comptes

Comptes 2019

Estimation 2019

Correctif d'estimation 2018

Correctif d'estimation 2017

Correctif d'estimation 2016

Correctif d'estimation 2015

Correctif d'estimation 2014

Correctif effectif pour les années fiscales antérieures (reliquat)

Page 8

Impôts, taxes et droits : C2019 / B2019

En millions de francs	B2019	C2019	Ecart
Impôt sur le revenu et la fortune	4'240	4'322	+83
Impôt sur le bénéfice et le capital	1'565	1'639	+75
Impôt immobilier complémentaire	243	250	+7
Impôt s/ bénéfices et gains immobiliers	67	74	+7
Produit de l'enregistrement et du timbre	181	216	+35
Produit des successions et donations	209	195	-14
Autres impôts cantonaux	128	127	-1
Parts cantonales à des impôts fédéraux	476	541	+65
Impôts, taxes et droits	7'108	7'363	+255

Page 9

PP IBO – Correctifs et reliquats

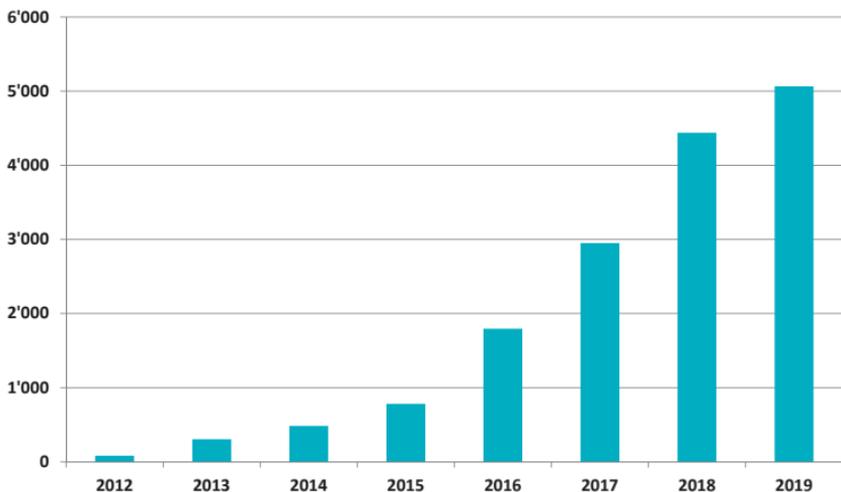
Niveau important des correctifs d'estimation et des reliquats concernant l'impôt sur le revenu et la fortune dans les comptes 2019.

En millions de francs	C2019
Correctifs (réévaluation des impôts de 2014 à 2018)	+108
Reliquats (rectifications sur les années avant 2014)	+100
Total des correctifs et reliquats sur la fortune	+208

Page 10

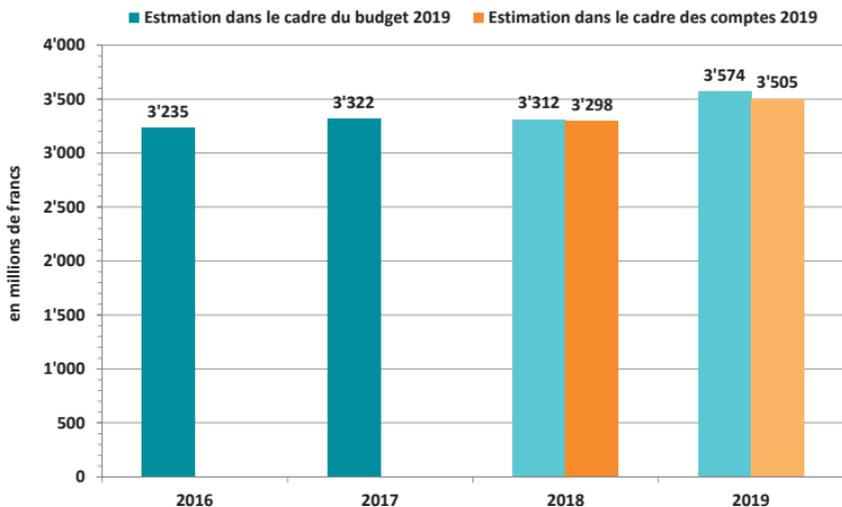
PP IBO – Dénonciations spontanées

Forte augmentation du nombre de dénonciations spontanées



Page 11

PP IBO – Estimation de l'impôt 2019



Page 12

PP IBO – Comparaison comptes/budget

En millions de francs	B2019	C2019	Ecart
Estimation de l'impôt 2019	3'574	3'505	-69

Impôt sur le revenu **en dessous** du budget de **31** millions de francs

- Modification à la baisse des hypothèses de croissance du PIB suisse réel, passant de **+1,8%** à **+1,0%**

Impôt sur la fortune **en dessous** du budget de **38** millions de francs

- Réalité des dossiers 2018 au bouclage 2019 moins bonne que prévu au moment de la préparation du budget 2019

Page 13

PP IS – Comparaison comptes/budget

En millions de francs	B2019	C2019	Ecart
Estimation de l'impôt 2019	777	777	-1

Impôt à la source pratiquement sur la cible budgétaire

- Hypothèse de stabilité du nombre de quasi-résidents en 2019

Page 14

PM – Correctifs et reliquats

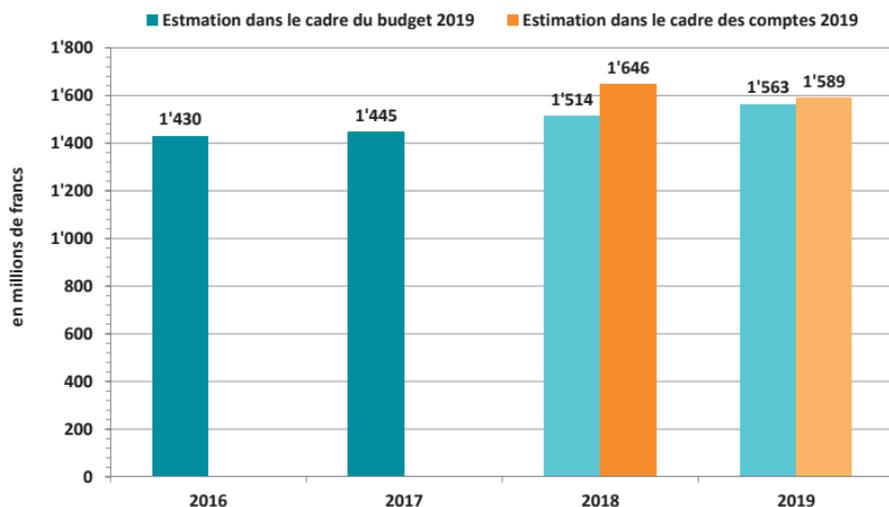
Niveau relativement important des correctifs d'estimation concernant l'impôt sur le bénéfice et le capital dans les comptes 2019.

En millions de francs

	C2019
Correctifs (réévaluation des impôts de 2014 à 2018)	+59
Reliquats (rectifications sur les années avant 2014)	-9
Total des correctifs et reliquats sur la fortune	+50

Page 15

PM – Estimation de l'impôt 2019



Page 16

PM – Comparaison comptes/budget

En millions de francs	B2019	C2019	Ecart
Estimation de l'impôt 2019	1'563	1'589	+25

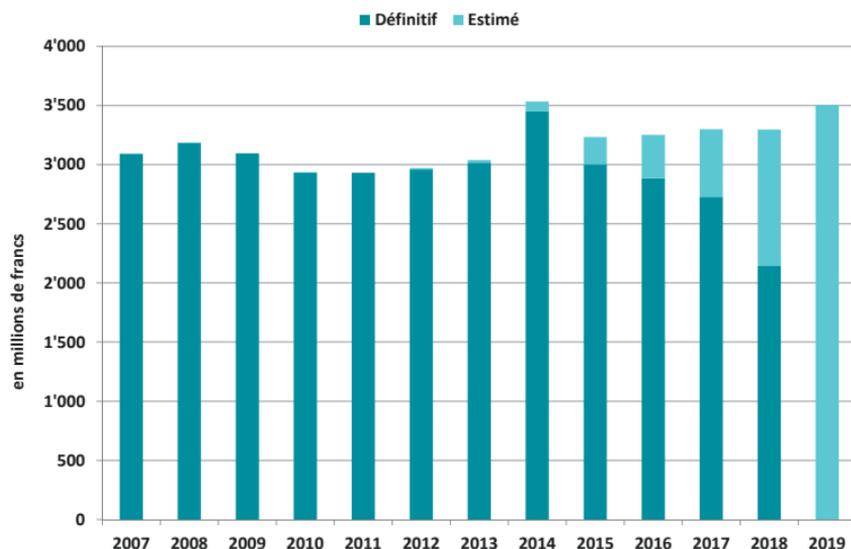
Impôt sur le bénéfice et le capital en dessus du budget de **25** millions de francs

- Réalité des dossiers 2018 au bouclage des comptes 2019 meilleure que prévu au moment de la préparation du budget 2018
- Amélioration avec effet partiel sur l'impôt 2019 (importantes opérations immobilières à effet unique en 2018)

Page 17

PP IBO – Evolution de l'impôt

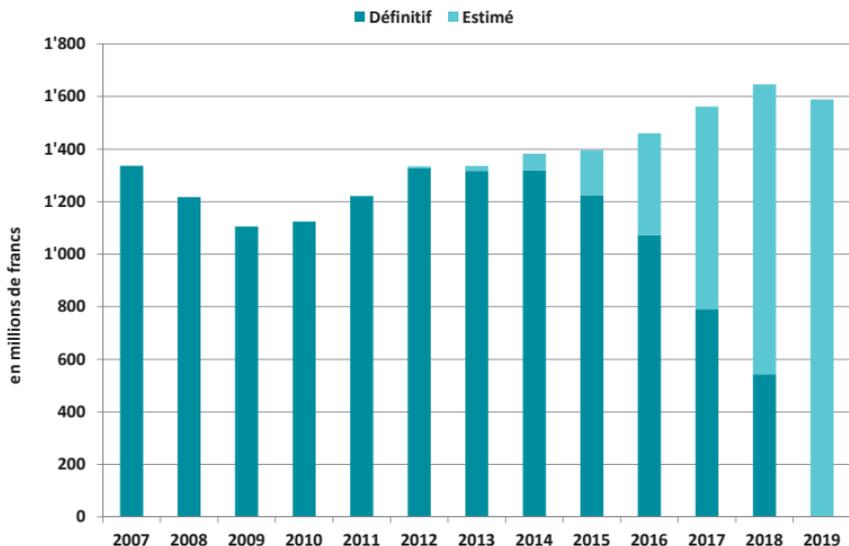
Impôt sur le revenu et la fortune en restituant les correctifs aux années correspondantes



Page 18

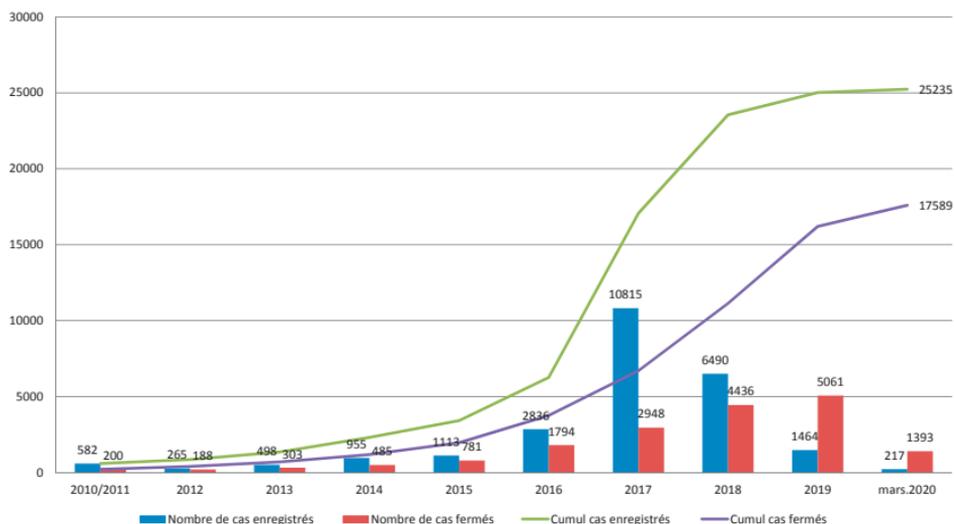
PM – Evolution de l'impôt

Impôt sur le bénéfice et le capital en restituant les correctifs aux années correspondantes



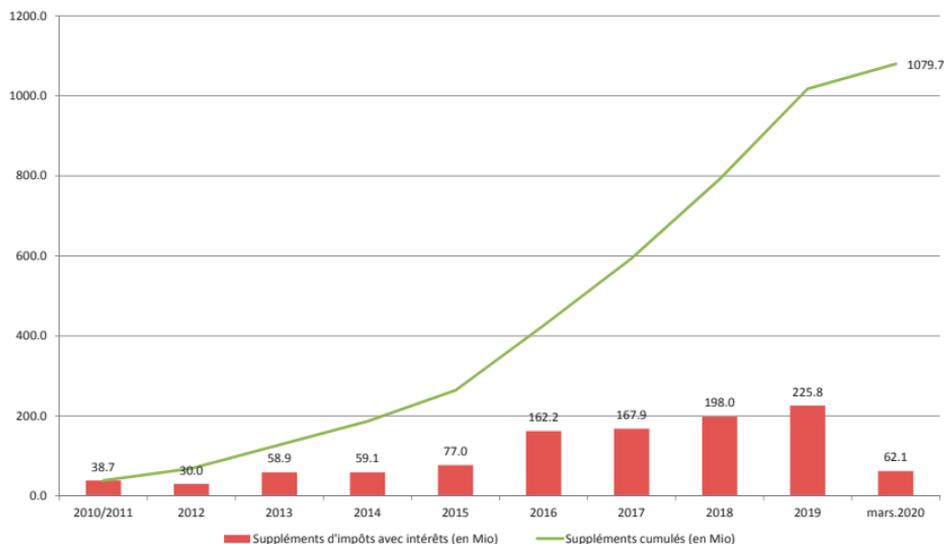
Page 19

Dénonciations spontanées – nombre de cas



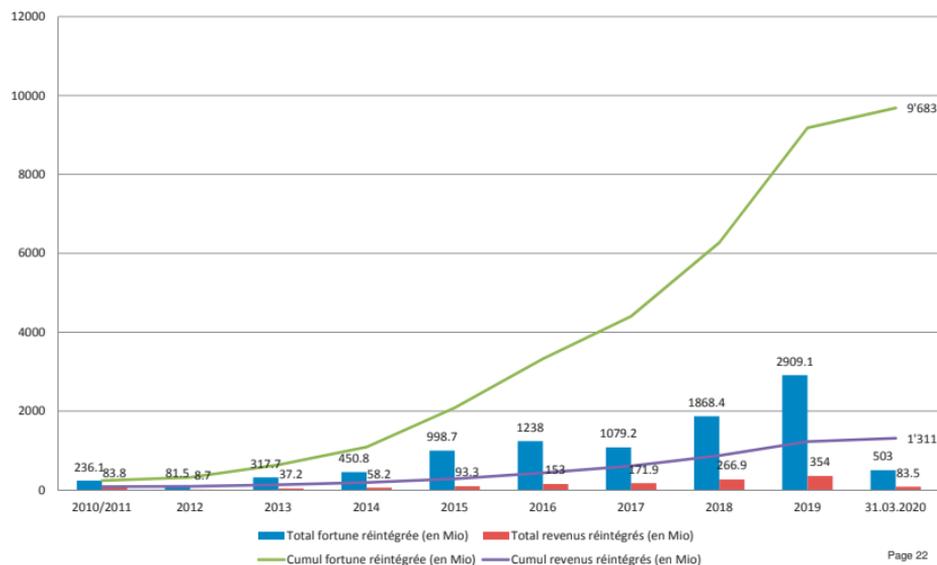
Page 20

Dénonciations spontanées - production



Page 21

Dénonciations spontanées – revenu et fortune réintégré



Page 22

2

Charges du personnel

Bilan social

A. Vuichard – Office du personnel de l'Etat

F. Moore – Office du personnel de l'Etat



Département des Finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat



A. Vuichard – Office du personnel de l'Etat



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Charge du personnel 2019

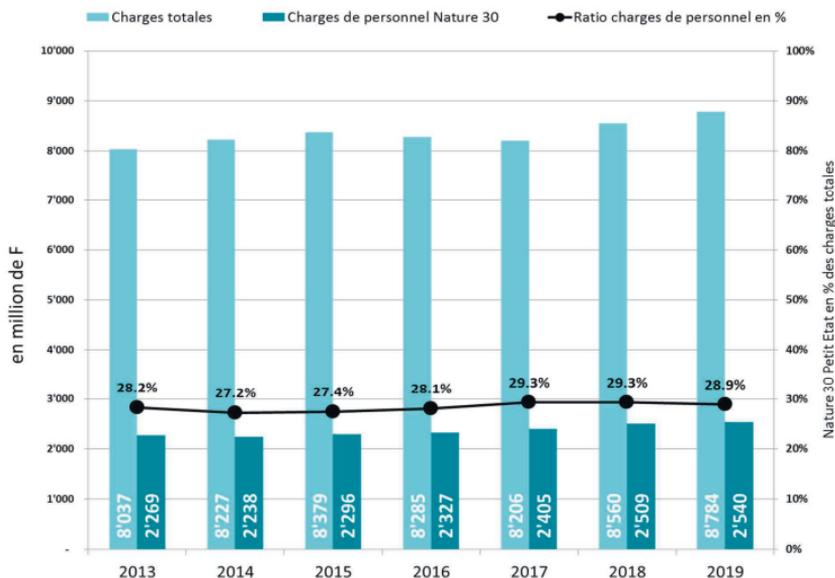
Faits marquants concernant l'exercice 2019 :

- Application des mécanismes : annuité 2019
- Paiement de l'annuité 2016 (y compris rétroactif)
- **Non indexation de l'échelle des traitements**
- Nombre élevé de demandes de **Pont-AVS**
- Réorganisation des départements

Page 25

Charge du personnel 2019

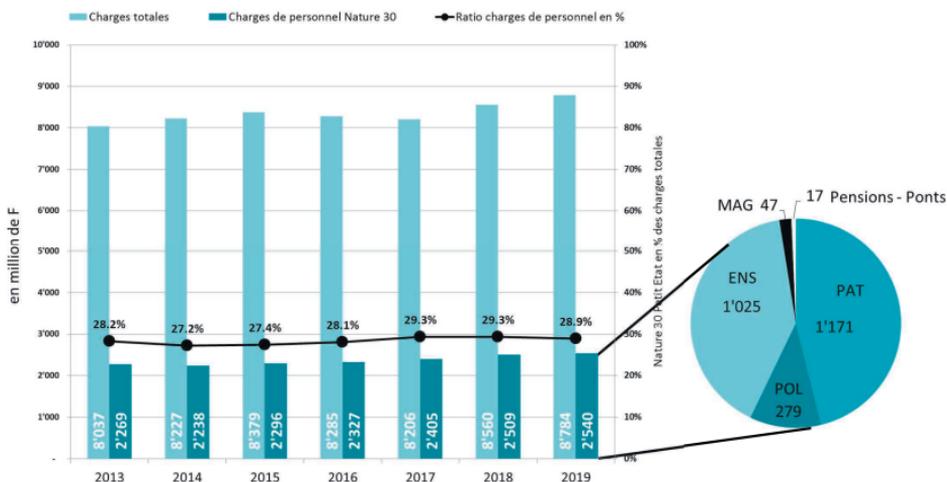
Ratio des charges de personnel en % des charges totales (Nature 30 du Petit Etat)



Page 26

Charge du personnel 2019

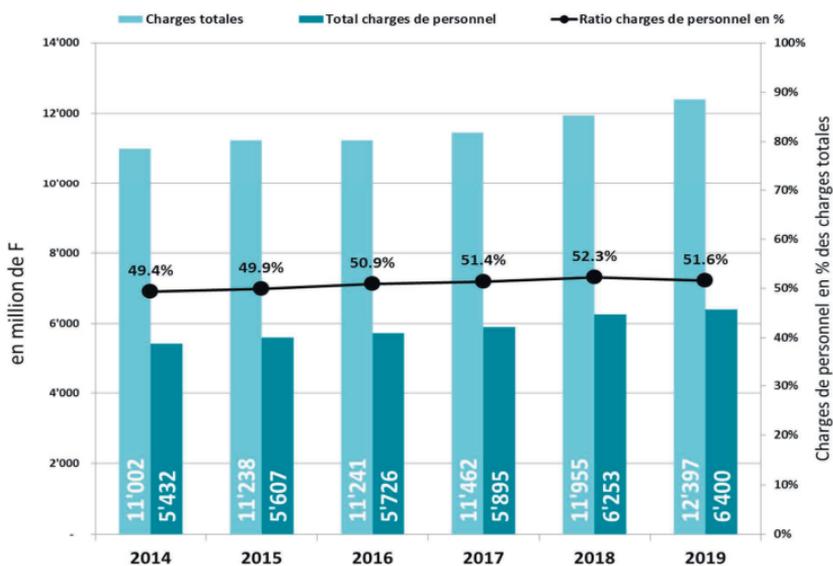
Ratio des charges de personnel en % des charges totales (Nature 30 du Petit Etat)



Page 27

Charge du personnel 2019 (Grand Etat)

Ratio des charges de personnel en % des charges totales
(Grand Etat Nature 30 consolidée + 36 destinée à de la masse salariale)



Page 28

Charge du personnel 2019**Éléments relatifs aux principaux écarts - C2019 vs B2019**

**Les charges de personnel de 2,54 milliards
sont supérieures de 4,5 millions au budget (+0,2%)**

Hors effets Annuité 2016 (20 millions),
sont inférieures de 15,5 millions (-0,6%)

Les principaux écarts sont les suivants :

en millions de F

- 13,1** Traitement du personnel
- 4,1** Allocations
- 3,2** Cotisations Patronales (en lien avec les traitements)
- + 4,9** Prestations Employeur (Rente-Pont AVS)
- + 88,3** Annuité 2016
- 68,3** Utilisation de la provision pour risque annuité 2016

Page 29

Charge du personnel 2019**Éléments relatifs aux principaux écarts - C2019 vs C2018**

**Compte 2019 de 2,54 milliards en hausse de 31 millions (+1,2%)
par rapport aux comptes 2018**

Hors effet Annuité 2016 (provision en 2018 et dépense en 2019),
en hausse de 79 millions (+3,2%)

Les principaux écarts sont les suivants :

en millions de F

- + 31,7** Annuité 2019 et effet induit annuité 2018
- 14,3** Effet Noria 2019
- + 14,3** Coûts induits des nouveaux postes 2018
- + 35,4** Coûts des nouveaux poste 2019
- + 7,6** Vacance de poste
- + 3,2** Rente-Pont AVS
- +88,3** Annuité 2016
- 136,6** Utilisation de la provision pour risque annuité 2016

Page 30

Charge du personnel 2019

Principaux dépassements de crédits

Les crédits supplémentaires votés sur la nature 30 totalisent **104,5 millions** en 2019 :

en millions de F

- 97,1** Annuité 2016
- 5,3** Rentes-Pont AVS
- 1,2** Détention (heures supplémentaires)
- 0,6** OCGC
- 0,3** OCV

Pour rappel, **18,3 millions de dépassements en 2017**
3,2 millions de dépassements en 2018

Page 31

Charge du personnel 2019

Paiement de l'annuité 2016

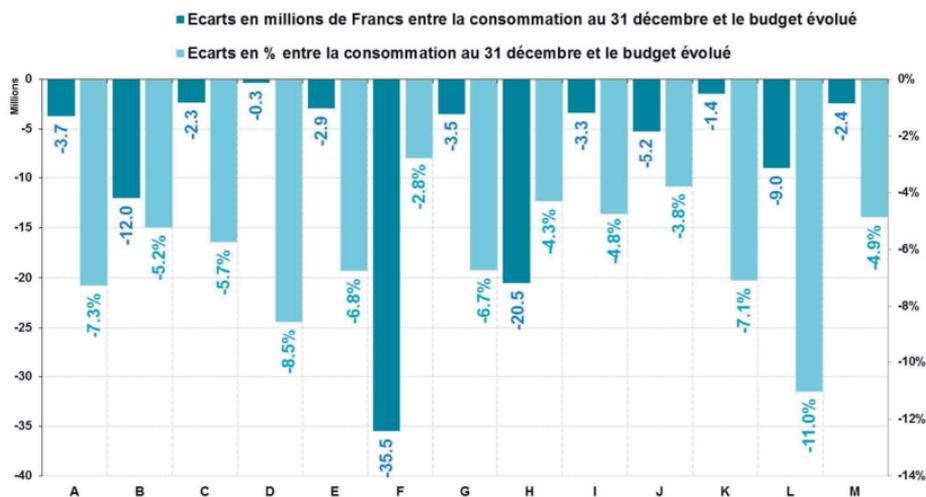
Les impacts financiers du paiement rétroactif en 2019 de l'annuité 2016 sont les suivants :

	Dépassement de crédit voté en 2019	Coût Brut payé fin 2019	Utilisation en 2019 de la provision constituée en 2018	Coût Net aux comptes 2019
Nature 30 - Petit Etat	97.1	88.3	-68.3	20.0
Nature 36 - Subventionnés	136.4	116.7	-88.4	28.3
TOTAL	233.5	205.0	-156.7	48.3

Page 32

Charge du personnel 2019

Principaux écarts du consommé par politique publique C2019 vs B2019



Page 33

Effectif du personnel 2019 – Administration cantonale - (ETP permanents)

Consommation des postes en ETP aux 31 décembre 2019 et 2018 par statut de personnel

Statut de personnel	2018		2019	
	Budget	Comptes	Budget	Comptes
Magistrats	158.0	157.0	158.0	156.5
Personnel administratif et technique	7'796.1	7'491.6	8'035.6	7'682.2
Enseignants	6'230.8	6'103.1	6'290.6	6'213.8
Policiers - Agents de détention	2'080.0	2'043.4	2'146.0	2'105.6
Total	16'264.9	15'795.1	16'630.2	16'158.0
Consommation	97.1%		97.2%	

Personnel en formation (hors stagiaires police prison) non compris

-469.8 ETP vacants au 31.12.2018

-472.2 ETP vacants au 31.12.2019

Page 34

Effectif du personnel 2019 – Administration cantonale

Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

POLITIQUE PUBLIQUE ETAT	Budget 2018	Consommés au 31 décembre 2018	Budget 2019	Consommés au 31 décembre 2019
A Autorités et gouvernance	210.4	204.7	213.8	205.2
B Etats-majors et prestations transversales	1'271.8	1'218.0	1'317.6	1'253.5
C Cohésion sociale	301.4	293.7	308.1	292.5
D Culture, sport et loisirs	19.2	17.7	19.2	17.6
E Environnement et énergie	287.7	272.5	292.5	279.6
F Formation	8'166.3	7'974.4	8'348.0	8'207.7
G Aménagement et logement	337.9	320.7	351.2	329.5
H Sécurité et population	3'246.9	3'170.3	3'318.2	3'225.7
I Impôts et finances	557.3	535.2	560.3	542.0
J Justice	753.1	737.1	767.6	758.4
K Santé	122.2	118.0	131.0	122.1
L Marché du travail, commerce	630.5	581.0	630.5	568.7
M Mobilité	360.4	351.8	372.5	355.5
Total général	16'264.9	15'795.1	16'630.2	16'158.0

Tableau comprenant les ETP des magistrats. Budgets au 31 décembre.

-469.8 ETP vacants au 31.12.2018

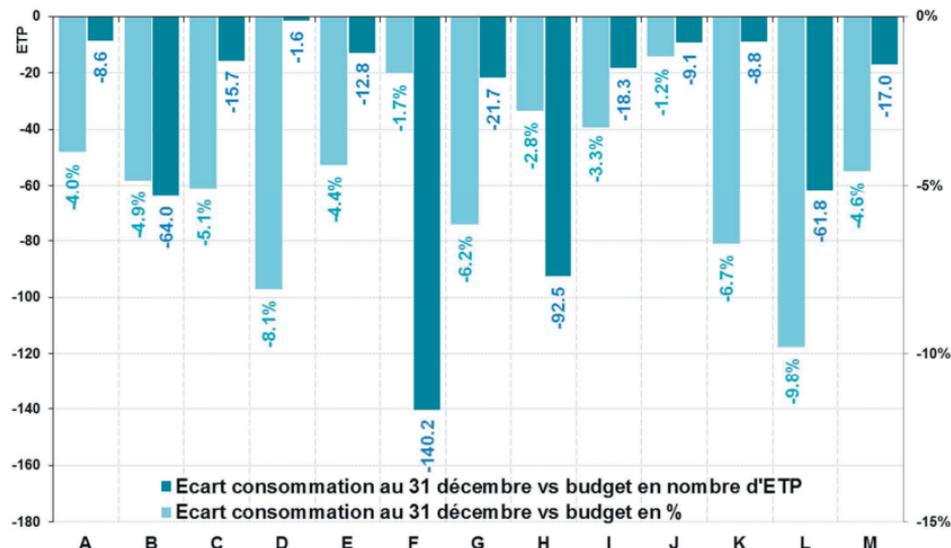
-472.2 ETP vacants au 31.12.2019

Page 35

Effectif du personnel 2019 – Administration cantonale

Principaux écarts du consommé par politique publique - (ETP permanents)

Consommés 31 décembre 2019 vs Budget 2019



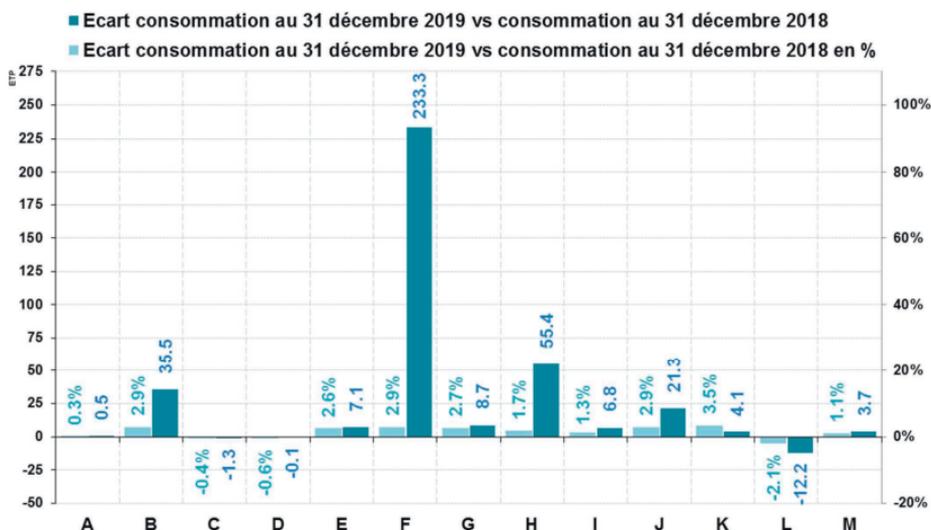
-472.2 ou -2.8% ETP vacants au 31.12.2019

Page 36

Effectif du personnel 2019 – Administration cantonale

Principaux écarts du consommé par politique publique - (ETP permanents)

Consommés 31 décembre 2019 vs consommés 31 décembre 2018



+362.9 ou 2.3% ETP supplémentaires au 31.12.2019

Page 37

Effectif du personnel 2019 – Administration cantonale

Principaux écarts par départements - (ETP permanents)

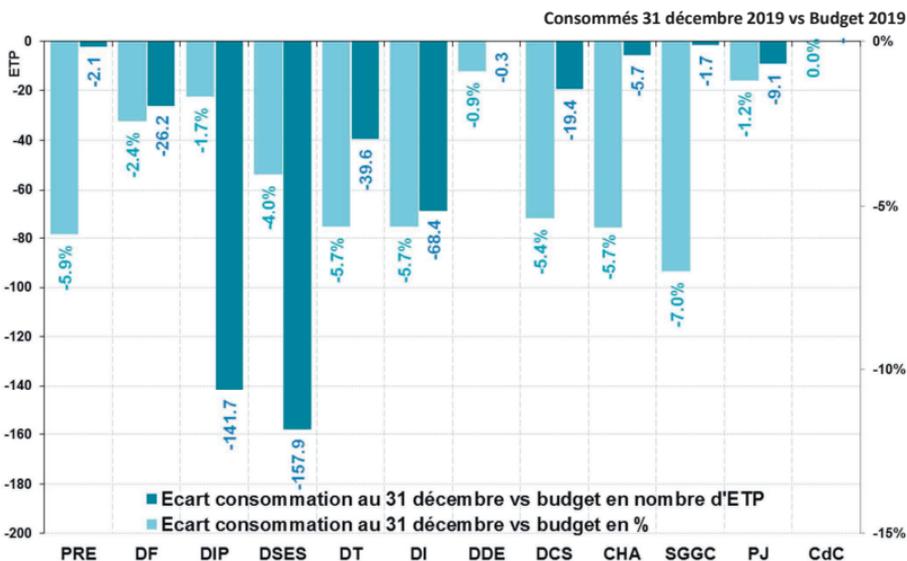
ENTITES ETAT	Budget 2018	Budget 2019	Consommés au 31 décembre 2019
PRE	34.5	36.2	34.1
DF	1'072.9	1'077.5	1'051.3
DIP	8'231.7	8'413.9	8'272.2
PAT	2'052.3	2'409.2	2'428.4
ENS	6'230.8	6'290.6	6'213.8
DSES	3'840.0	3'906.2	3'748.3
PAT	1'828.7	1'840.0	1'779.8
POL	2'080.0	2'146.0	2'105.6
DT	682.1	700.4	660.8
DI	1'155.4	1'208.8	1'140.4
DDE	20.6	32.9	32.6
DCS	348.4	359.6	340.3
CHA	98.8	99.8	94.1
Total administration	15'484.5	15'835.4	15'374.0
SGGC	24.3	24.3	22.6
PJ	753.1	767.6	758.4
Total admin. 3 pouvoirs	16'261.9	16'627.2	16'155.0
CdC	3.0	3.0	3.0
Total général	16'264.9	16'630.2	16'158.0

Tableau comprenant les ETP des magistrats. Budgets au 31 décembre.

Page 38

Effectif du personnel 2019 – Administration cantonale

Principaux écarts du consommé par départements - (ETP permanents)



Page 39

Effectif du personnel 2019 – Entités contrôlées et subventionnées

Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)

ENTITES CONTROLEES	Budget 2018	Budget 2019	Consommés au 31 décembre 2019
A Autorités et gouvernance (Palexpo, Ports Francs, FIPOL)	305.7	308.7	302.4
C Cohésion sociale (Hospice général)	1'445.8	1'531.1	1'581.9
E Environnement et énergie (SIG)	1'601.0	1'581.0	1'560.0
F Formation (Université)	2'142.4	2'155.2	1'878.2
G Aménagement et logement (FPLC, FTI, FIDP)	75.8	78.1	79.4
K Santé (HUG & IMAD)	12'035.8	12'171.2	11'955.3
M Mobilité (AIG, TPG, Fondation des parkings)	3'117.7	3'267.4	3'313.7
Total entités contrôlées	20'724.1	21'092.7	20'670.8

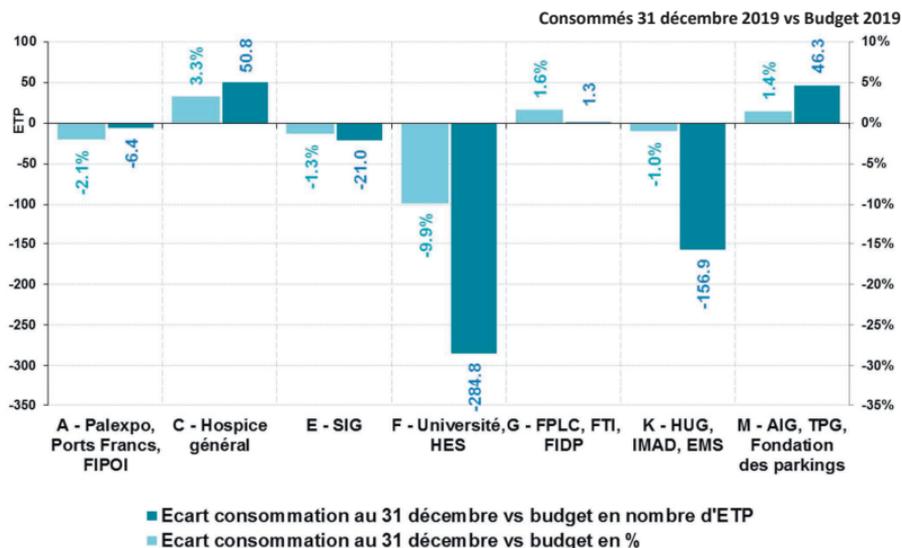
AUTRES SUBVENTIONNES	Budget 2018	Budget 2019	Consommés au 31 décembre 2019
F Formation (HES)	705.9	718.4	710.6
K Santé (EMS)	3'921.6	3'938.3	3'997.3
Total autres subventionnées	4'627.5	4'656.7	4'707.9

Budgets au 31 décembre.

1 Moyenne des ETP de l'année

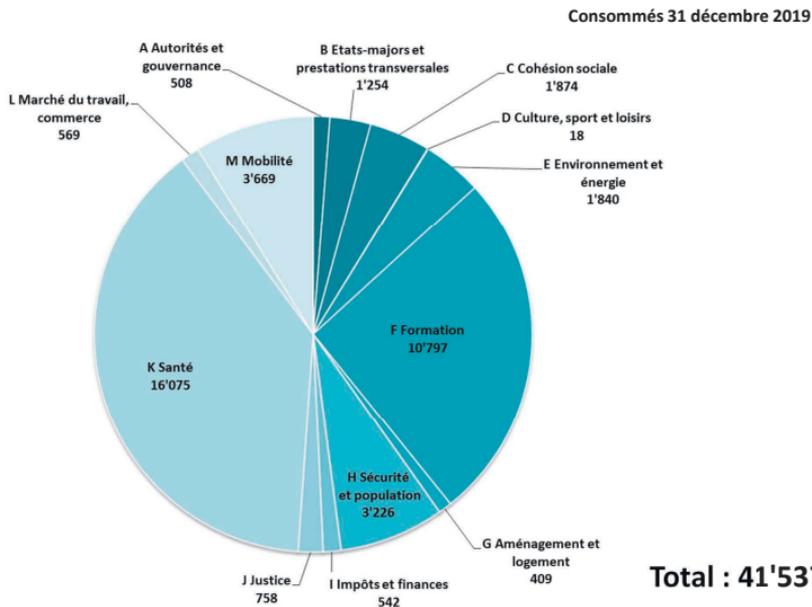
Page 40

Effectif du personnel 2019 – Entités contrôlées et subventionnées Principaux écarts par politique publique - (ETP permanents)



-370.7 ou -1.4% ETP vacants

Effectif du personnel 2019 – Grand-Etat (entités contrôlées et subventionnées) Répartition par politique publique - (ETP permanents)



Bilan social



F. Moore – Office du personnel de l'Etat



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Résumé des brochures et périmètres

Périmètre du bilan social

- Les 7 départements de l'administration cantonale
- Le Pouvoir Judiciaire
- Le Secrétariat Général du Grand Conseil

Source d'information

- Le système d'information des ressources humaines (SIRH)
- Les données sont arrêtées au 31.12 de chaque année (photo)

Contenu

- Emplois, les effectifs, les flux du personnel
- Rémunérations (salaires et indemnités), conditions de travail
- **Formation et les relations professionnelles (uniquement Petit État)**

Périmètre du bilan social de l'État et des institutions autonomes (BSGE)

- L'Etat
- Près de 100 institutions autonomes (EMS, EPH, EPI, FIPOI, FdP, AIG, HES, HUG, HG, IMAD, Palexpo, SIG, TPG, UNIGE)

Source d'information BSGE

- Le système d'information des ressources humaines (SIRH) et les institutions autonomes
- Les données sont arrêtées au 31.12 de chaque année (photo)

Catégories de personnel :

Magistrats : magistrats du pouvoir judiciaire.

Fonctions permanentes : les fonctionnaires, nommés après avoir accompli une période probatoire de 2 ans et les employés en période probatoire.

Fonctions non permanentes : les auxiliaires engagés pour une durée déterminée et les agents spécialisés.

Le personnel en formation : les apprentis et les stagiaires.

Date de publication

- Bilan social (petit État): **fin mars**
- Bilan social grand État: **fin mai**

La collecte des données du bilan social Grand État n'est pas totalement terminée. Les effectifs en pourcentage devraient rester stables et figurent dans cette présentation dans un encadré vert.

Evolutions marquantes

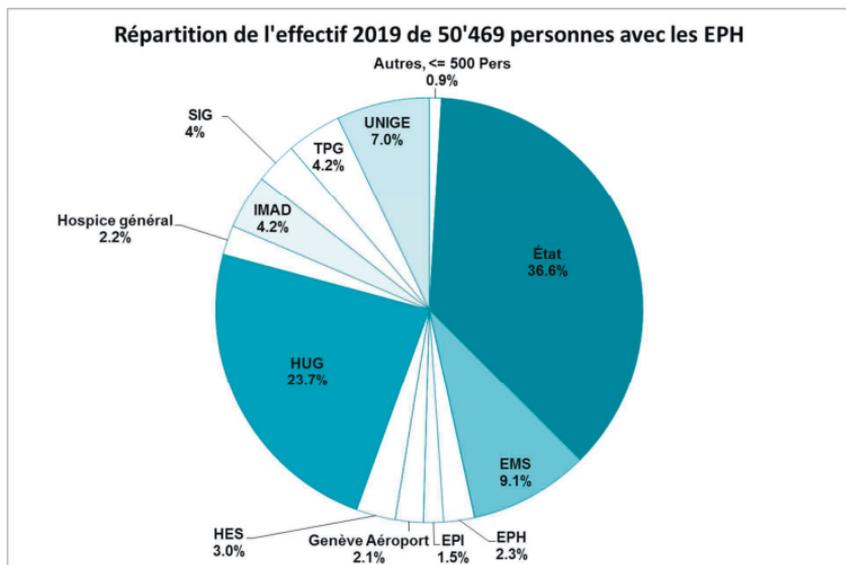
Hausse de la proportion des cadres supérieurs féminins

Hausse du salaire médian > moyen (effet annuité 2016)

Hausse du taux d'absence

Page 45

Effectif Grand État par institution



Page 46

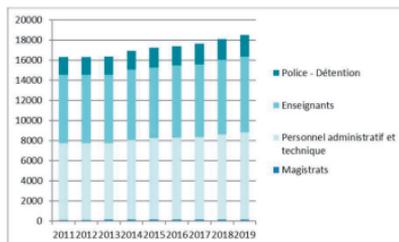
Effectif

Bilan social page 10

Statut de personnel	2016		2017		2018		2019	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Magistrats	151	0.9%	151	0.9%	151	0.8%	150	0.8%
Personnel administratif et technique	8'170	47.0%	8'186	46.4%	8'458	46.7%	8'676	47.0%
Enseignants	7'129	41.0%	7'231	41.0%	7'422	41.0%	7'520	40.7%
Police - Détention	1'937	11.1%	2'065	11.7%	2'062	11.4%	2'129	11.5%
Total	17'387	100.0%	17'633	100.0%	18'093	100.0%	18'475	100.0%

Agents spécialisés, auxiliaires et personnel en formation (hors stagiaires police-détention) non compris

Département	Hommes		Femmes		2019	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
PRE	57	41.0%	82	59.0%	139	0.8%
DF	505	44.1%	639	55.9%	1'144	6.2%
DIP	3'271	32.6%	6'733	67.4%	10'044	54.4%
DSES	2'689	68.6%	1'229	31.4%	3'918	21.2%
DT	391	52.8%	349	47.2%	740	4.0%
DI	907	76.0%	286	24.0%	1'193	6.5%
DDE	18	50.0%	18	50.0%	36	0.2%
DCS	147	37.3%	247	62.7%	394	2.1%
SGGC	12	44.4%	15	55.6%	27	0.1%
PJ	232	27.6%	608	72.4%	840	4.5%
Total	8'229	44.5%	10'246	55.5%	18'475	100.0%



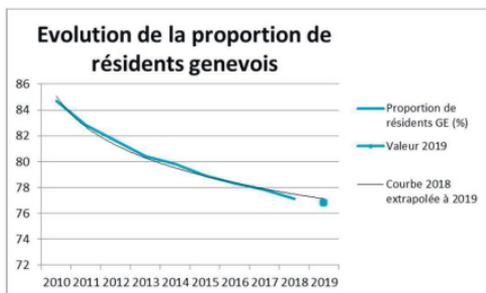
Page 47

Nationalité et résidence

Bilan social page 15

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres Cantons	Hors Suisse	
Suisse	70.6%	7.0%	11.0%	88.7%
AELE + UE	5.6%	0.5%	4.6%	10.7%
Autres Pays	0.6%	0.1%	0.0%	0.6%
Total	76.8%	7.6%	15.6%	100.0%

La proportion de résidents travaillant pour l'administration cantonale continue de baisser (-0.3%).



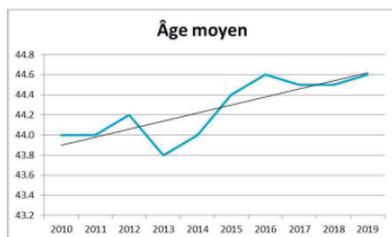
Dans le Grand État, on observe la tendance inverse (+0.5% de résidents) mais à partir d'un niveau plus bas.

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	50.8%	6.1%	10.5%	67.4%
AELE + UE	11.2%	1.2%	17.0%	29.5%
Autres Pays	2.9%	0.2%	0.1%	3.2%
Total	64.9%	7.5%	27.6%	100.0%

Page 48

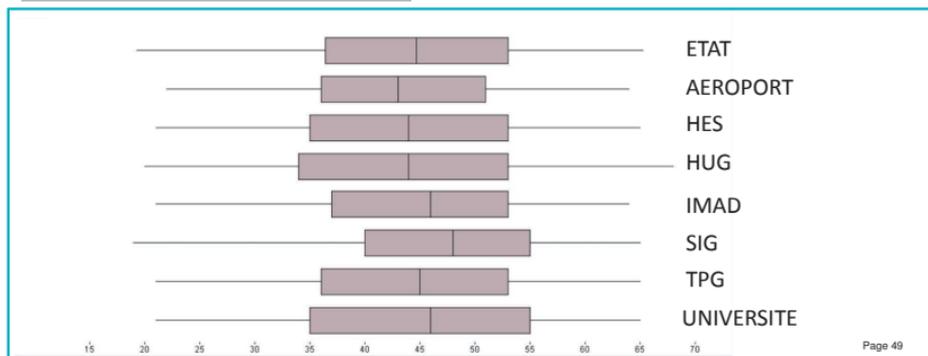
Âge du personnel

Bilan social page 12



Le vieillissement de la population employée dans le petit État se poursuit conformément à sa tendance.

Dans le grand État, la situation est hétérogène avec des institutions dont le personnel est plus jeune comme l'aéroport de Genève et d'autres plus âgées comme les SIG



Page 49

Taux de rotation – Entrées / Sorties

Bilan social page 16 et 17

A 5.0% pour 2019, le taux de rotation du personnel est proche de sa moyenne de long terme de 4.95%

Entrées	Effectif	
	2018	2019
Fonctions permanentes	649	693
Fonctions non permanentes	296	355
Apprentis, stagiaires	268	266
Total	1'213	1'314

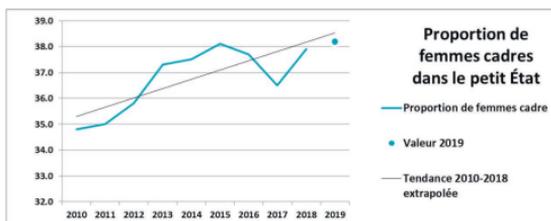


Sorties	Effectif	
	2018	2019
Décès	10	13
Démission	192	224
Fin de contrat	55	89
Invalidité	8	15
Licenciement	39	39
Pont AVS	198	210
Retraite	176	148
Total	678	738

Page 50

Promotion de l'égalité homme / femmes

Bilan social page 16 et 17



La proportion de femmes cadres poursuit son redressement après la baisse 2017. Avec une hausse moyenne de 0.35% par an, l'objectif de 40% en fin de législature est atteignable mais pas encore assuré.

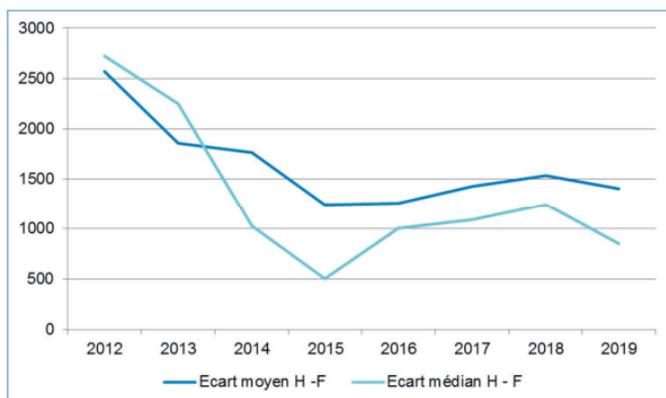
Département	Homme	en %	Femme	en %	Total
Présidence	23	46.0%	27	54.0%	50
Finances et ressources humaines	97	61.8%	60	38.2%	157
Instruction publique, formation et jeunesse	136	46.6%	156	53.4%	292
Sécurité, emploi et santé	143	69.4%	63	30.6%	206
Territoire	83	74.8%	28	25.2%	111
Infrastructure	135	83.9%	26	16.1%	161
Développement économique	17	77.3%	5	22.7%	22
Cohésion sociale	15	46.9%	17	53.1%	32
Grand conseil	6	66.7%	3	33.3%	9
Pouvoir judiciaire	30	43.5%	39	56.5%	69
Total	685	61.8%	424	38.2%	1'109

Page 51

Ecart de rémunération Homme / Femme : complément d'analyse

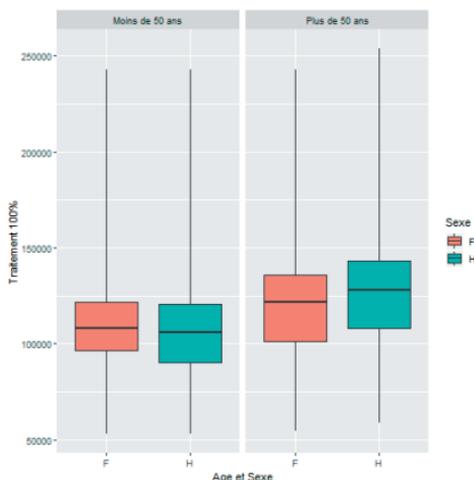
Sexe	Salaire moyen	Salaire médian
Homme	115'079	112'778
Femme	113'681	111'926
Différence	1'399	852

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans le canton de Genève s'inscrit à un niveau très bas (1%) par rapport à la moyenne suisse (12%). Il continue de baisser mais à un rythme de plus en plus lent.



Page 52

Ecart de rémunération Homme / Femme : complément d'analyse

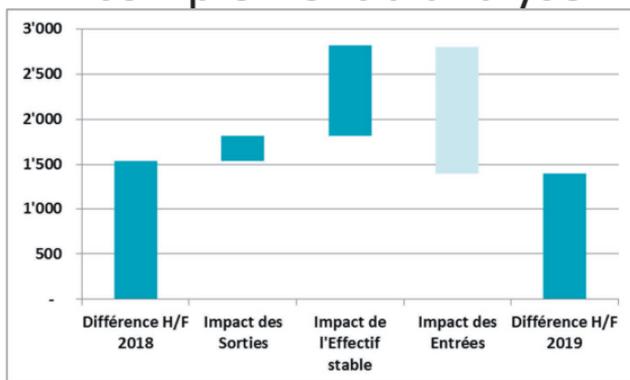


La comparaison des salaires entre les hommes et les femmes met en évidence que les femmes de moins de 50 ans gagnent légèrement plus que les hommes de moins de 50 ans.

Ce phénomène s'inverse pour le personnel de plus de 50 ans

Page 53

Ecart de rémunération H/F : complément d'analyse



L'analyse de la variation dans le temps (2019 par rapport à 2018) de l'écart salarial homme / femme montre que :

- les sorties de personnel n'ont quasiment pas eu d'impact en 2019 sur la variation de l'écart salarial homme/femme pour des raisons techniques (effet de base)
- Les entrées de personnel ont un impact à la baisse sur l'écart salarial homme/femme. Les femmes embauchées à l'État sont en moyenne un peu mieux payées que les hommes notamment dans l'enseignement
- Les hommes qui étaient présent au 31.12.2018 et au 31.12.2019 sont au bénéfice d'augmentation un peu plus importantes que les femmes parce que les hommes sont plus représentés dans des professions qui sont promues (police, informatique). Cet effet ralentit la baisse de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

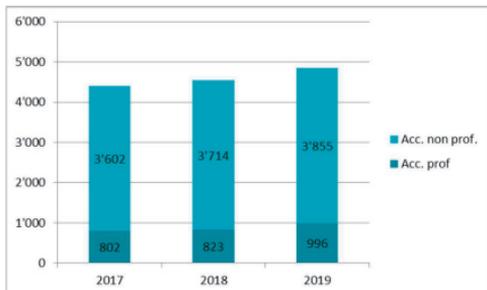
Page 54

Taux d'absence

Bilan social page 20 et 34

Département	Maladie	Accident	Total
	%	%	%
Présidence	4.62	0.29	4.91
Finances et ressources humaines	5.90	0.77	6.67
Instruction publique, formation et jeunesse	3.98	0.60	4.58
Sécurité, emploi et santé	5.45	1.90	7.34
Territoire	2.89	0.72	3.61
Infrastructure	4.36	0.91	5.26
Développement économique	6.54	1.12	7.66
Cohésion sociale	7.02	0.78	7.79
Grand conseil	1.54	0.34	1.88
Pouvoir judiciaire	6.04	0.49	6.53
Total	4.59	0.94	5.53

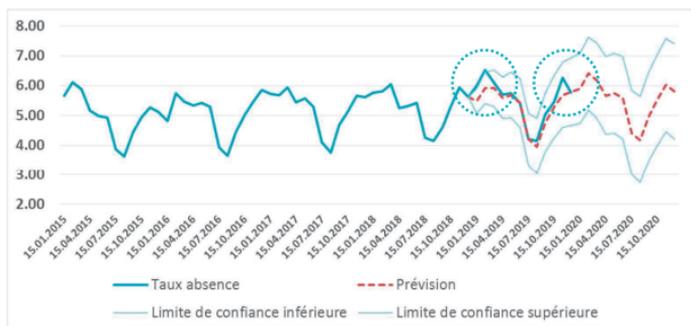
Le taux d'absence est en hausse de 0.3% par rapport à l'an dernier. Ce phénomène s'explique essentiellement par la hausse du taux d'absence maladie.



Nous observons une hausse du nombre d'accidents (professionnel et non professionnel) mais sans impact significatif sur le taux d'absence accident. Des analyses sont en cours pour améliorer la prévention.

Page 55

Taux d'absence: complément d'analyse



La hausse s'est surtout produite lors des hivers (début et fin d'année). Au cours de ces deux épisodes, la hausse de l'absence s'est rapproché des bornes hautes de nos prévisions. Le reste de l'année a été conforme aux prévisions. Ces deux pics expliquent la hausse du taux absence 2019.

Page 56

Taux d'absence : complément d'analyse

Libellé Court Département	Libellé Direction	Janvier à décembre 2018		Janvier à décembre 2019		Tendance	Sévérité	Bilan
		Nbre cas totaux	Taux absence	Nbre cas totaux	Taux absence			
DF	Office cantonal des poursuites	615	9.92%	605	11.59%	🔴	🔴	🔴
DIP	Direction générale de l'office de l'enfance et jeunesse	1'016	7.54%	1'128	7.89%	🔴	🔴	🔴
DSES	Office cantonal de la détention	2'052	9.99%	2'017	10.65%	🔴	🔴	🔴
DSES	Direction générale office cantonal inspection du travail	378	9.21%	356	8.12%	🟢	🔴	🟡
DSES	Office cantonal de l'emploi (OCE)	439	8.10%	465	6.62%	🟢	🔴	🟡
DSES	Direction Générale de la Santé	268	7.12%	301	5.88%	🟢	🔴	🟡
DSES	Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)	702	8.12%	828	8.91%	🔴	🔴	🔴
DCS	Office de l'action, insertion et intégration sociales	776	6.87%	808	8.39%	🔴	🔴	🔴

L'OPE a mis en place un suivi des Directions et offices dont le taux d'absence est supérieur à 7% afin d'avoir une approche sélective pour réduire les taux d'absence où ce dernier est le plus élevé.

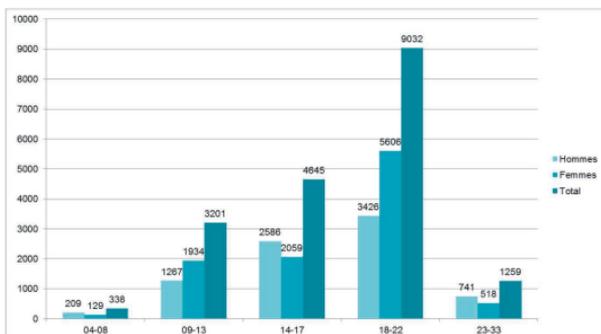
Seuls l'OCE et la Direction Générale de la Santé sont sortis du périmètre de surveillance. Nous constatons des améliorations à l'Office de l'Inspection du Travail. En revanche, l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales a franchi la barre des 7% à la hausse.

L'OPE travaille sur des outils permettant d'avoir des approches plus ciblées sur des périmètres plus petits et surtout à la conception des signaux d'alerte plus avancés.

Page 57

Effectif par classe de fonction

Bilan social page 18



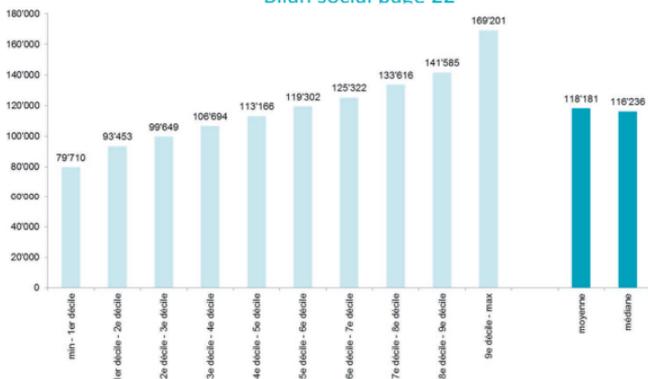
La répartition de l'effectif par tranche de classe a peu varié entre 2019 et 2018

	2018	2019	Variation
23-33	6.8%	6.8%	0.0%
18-22	49.0%	48.9%	-0.1%
14-17	24.8%	25.1%	0.3%
09-13	17.8%	17.3%	-0.5%
04-08	1.6%	1.8%	0.2%
	100.0%	100.0%	

Page 58

Rémunération

Bilan social page 22



Le paiement de l'annuité 2016 se traduit par une hausse des salaires. Il en résulte aussi une diminution des écarts de rémunération comme le montre la hausse sur un an (2019 par rapport à 2018):

- la médiane des revenus passe de Fr. 113'527 à 116'236 (+2'709 Fr.)
- la moyenne des revenus passe de Fr. 116'803 à 118'181 (+1'378 Fr.)

Ce phénomène s'explique principalement par le fait que les personnes ayant beaucoup d'annuité touchent moins d'augmentation voire pas d'augmentation si ils sont déjà en annuité 22.

Page 59

Primes et indemnités

Bilan social page 23

Nature	Dépenses 2018		Dépenses 2019	
	Montant	en %	Montant	en %
Éléments de rémunération liés au droit du travail	8'469'554	11.8%	8'811'736	11.9%
Indemnités liées aux conditions de travail	42'322'393	58.9%	44'817'588	60.6%
Indemnités pour des responsabilités additionnelles	14'476'760	20.1%	14'418'786	19.5%
Primes et allocations	2'179'451	3.0%	2'081'772	2.8%
Débours et frais	4'401'233	6.1%	3'871'192	5.2%
Total	71'849'392	100.0%	74'001'995	100.0%

Les indemnités et primes s'inscrivent en hausse de Fr. 2.2 millions. La variation s'explique principalement par le transfert des indemnités d'assurance maladie en nature 30 (l'article 67 LPol / PL12773).

Département	Primes et indemnités		Montant 2019		%
	Montant	%	Montant	%	
PRE	231'839	0.3%	24'437'017.30	33%	
DF	807'367	1.1%	13'708'340.85	19%	
DIP	16'806'375	22.7%	8'744'301.05	12%	
DSES	52'255'232	70.6%	5'800'527.20	8%	
DT	819'187	1.1%	Heures supplémentaires Police	3'352'480.70	5%
DI	1'991'634	2.7%	Compensation heures supplémentaires 2 et 3%	3'124'944.55	4%
DDE	131'817	0.2%	Débours / collations / paniers / repas / vêtements	2'351'127.40	3%
DCS	247'745	0.3%	Indemnité décanat	2'086'294.06	3%
GC	31'089	0.0%	Heures supplémentaires	1'675'108.52	2%
PJ	679'710	0.9%	Indemnité téléphone portable	1'094'654.45	1%
Total	74'001'995	100.0%	Sous-total montants > Fr. 1 Million	66'374'796.08	90%
			Autres primes et indemnités	7'627'197.69	10%
			Total	74'001'993.77	100%

Les employés du DSES reçoivent 70.6% du total des primes et indemnités. Les postes représentant 1MCHF ou plus représentent 90% du montant des primes.

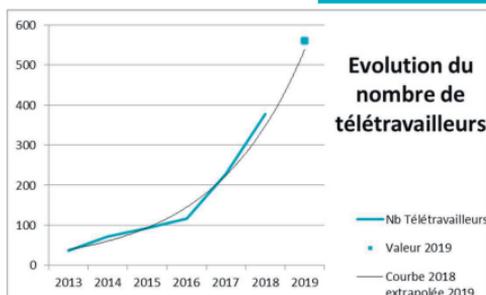
Page 60

Conditions de travail

Bilan social page 23 (taux d'activité) et page 24 (télétravail)

La proportion de travailleurs à temps partiel (<90%) reste stable à 37.4% de la population.

Statut de personnel		Taux d'activité		
		< à 50%	50% - 89%	90% - 100%
Magistrats	Femme	0.0	6.4	93.6
	Homme	0.0	5.4	94.6
	Total	0.0	6.0	94.0
Personnel administratif et technique	Femme	2.6	50.5	46.9
	Homme	0.8	12.1	87.2
	Total	1.8	33.7	64.5
Enseignants	Femme	2.8	53.2	44.0
	Homme	5.9	32.0	62.1
	Total	3.9	45.9	50.2
Police - Détention	Femme	0.0	14.8	85.2
	Homme	0.0	1.1	98.9
	Total	0.0	3.2	96.8
Global		2.43	34.92	62.65



Le nombre de télétravailleurs / télétravailleuses poursuit sa hausse. La proportion de femmes converge vers 55% (proportion des femmes travaillant à l'état)

Page 61

Formation initiale et continue

Bilan social page 25

Formation initiale

Personnel en formation	Effectif	
	2018	2019
Stagiaires	182	183
Stagiaires police - détention*	64	111
Apprentis	247	244
Total	493	538

* les stagiaires police et détention sont comptés dans les fonctions permanentes du DSES.
Chiffres 2019 obtenus selon extraction des données faite au 3 février 2020.

Le nombre d'apprentis poursuit sa stabilisation

L'optimisation de la formation continue fait partie des mesures de transformation de la politique RH. Un cockpit de pilotage des formations est en test auprès d'un groupe d'utilisateur, son déploiement a été différé en raison d'un problème de ressources (lié à l'annuité 2016).

Le cockpit formation permet notamment d'estimer le taux de formation du personnel à un niveau de 1% du temps de travail (sans différence significative par sexe). Ce taux part de 1.1% pour les employés de 20-29 ans, culmine à 1.2% pour les 40-49 ans et décroît ensuite.

Formation continue

Sexe	Nb de jours de formation dispensés
Femmes	19'302
Hommes	18'958
Total	38'260

Sexe	Nb de personnes avec taux de participation > 75%
Femmes	5'720
Hommes	4'598
Total	10'318

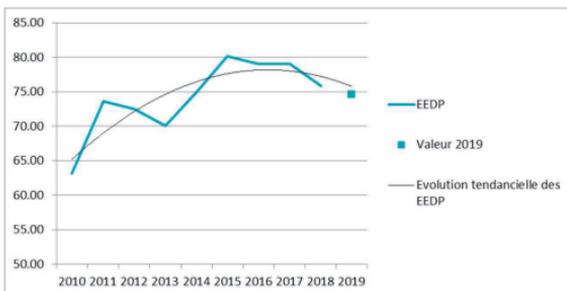
Le pourcentage de personnes au bénéfice d'au moins une formation continue est proche de 56% sans différence significative entre les hommes et les femmes.

Page 62

Gestion des compétences

Bilan social page 26

Après avoir atteint l'objectif de 80% d'EEDP réalisés en 2015, nous observons un tassement



Département	Taux de réalisation du 1.1.2018 au 31.12.2019
Présidence	70.5%
Finances et ressources humaines	87.6%
Instruction publique, formation et jeunesse	71.6%
Sécurité, emploi et santé	70.1%
Territoire	68.8%
Infrastructure	85.1%
Développement économique	95.0%
Cohésion sociale	86.3%
Secrétariat général du Grand Conseil	95.5%
Total	74.6%

L'analyse par département met en évidence l'hétérogénéité des situations

Page 63

Présentation des comptes par politique publique de Genève

République de Genève
Rapport
sur les comptes

3

Comptes de fonctionnement 2019

Charges de fonctionnement

Crédits supplémentaires

2019
Tome 2
Compte de fonctionnement par politique publique et par programme

Direction du budget - DGFE

Comptes de fonctionnement 2019 – guide de lecture du tome 2



Le Tome 2 de l'édition des comptes 2019 est dédié aux fonctionnements

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme.

Il se compose d'une **première partie** sur les programmes avec :

- l'utilisation des crédits et les revenus
- le coût complet
- la situation des postes au 31 décembre
- les objectifs et indicateurs

et d'une **deuxième partie** avec :

- Divers tableaux détaillés présentant entre autre la liste des subventions et des crédits supplémentaires

Page 65

Comptes de fonctionnement 2019 – coût complet

Objectifs

- **Outil de gestion** : déterminer le coût de chaque prestation afin de fixer au plus juste le prix des prestations délivrées
- **Légal** : art. 5 "transparence des coûts" de la LGAF qui prévoit que le *coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirects*

Limite

- Cet outil ne correspond pas à une véritable comptabilité analytique car tous les coûts ne sont pas distribués (ex : intérêt de la dette)

Schéma du coût complet



Page 66

Comptes de fonctionnement 2019 – Annexes

- Effectifs par politique publique et par département (page 409)
- Subventions accordées (page 413)
 - Les subventions sont présentées au niveau détaillé (par libellé de subvention)
 - Tableau des subventions ligne générique – entités bénéficiaires
 - Tableau des subventions non monétaires
 - Tableau sur la répartition des tâches cantons –communes
 - Liste des transferts par programme et par ligne de subvention
 - Décompte par commune
- Crédits supplémentaires (page 449)
 - Descriptions des crédits supplémentaires
 - Présentation des crédits supplémentaires selon 2 listes (par nature à 2 positions et par programme, à l'exception des subventions qui sont votées par libellé) :
 1. Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances
 2. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat
 - En 2019, il n'y a pas eu de dépassement non soumis ou non approuvé par la COFIN
- Provisions par programme et par nature à 2 positions (page 465)

Page 67

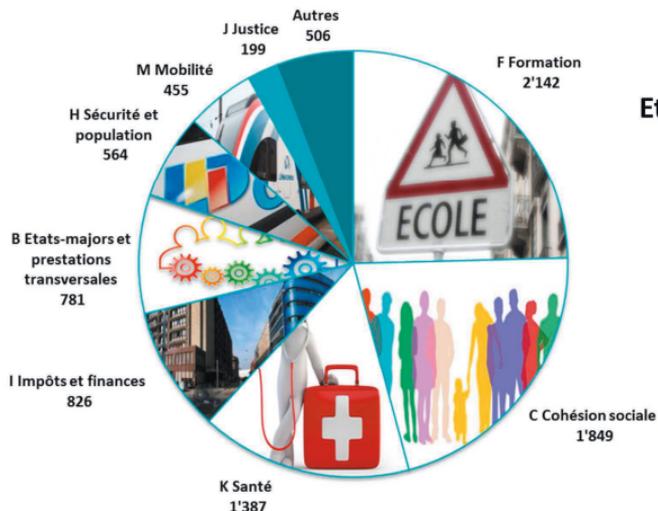
Présentation des comptes par politique publique

Charges de fonctionnement

tome 2

Comptes de fonctionnement 2019 – charges par politique publique

en millions de francs

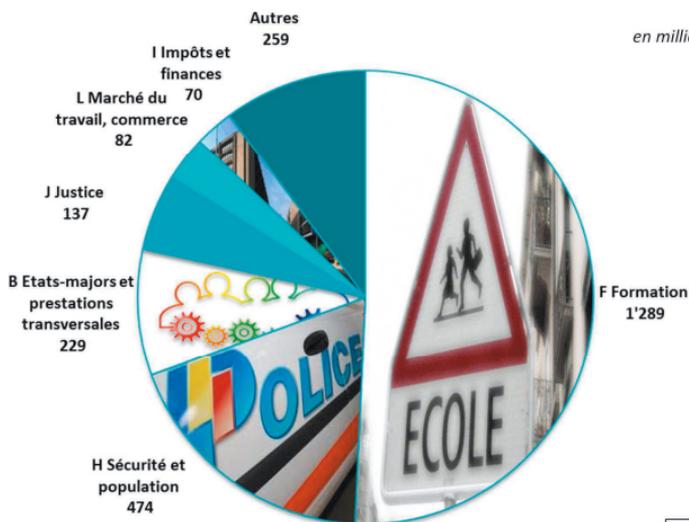


Etat de Genève
8'710

Page 69

Comptes de fonctionnement 2019 - nature 30 par politique publique

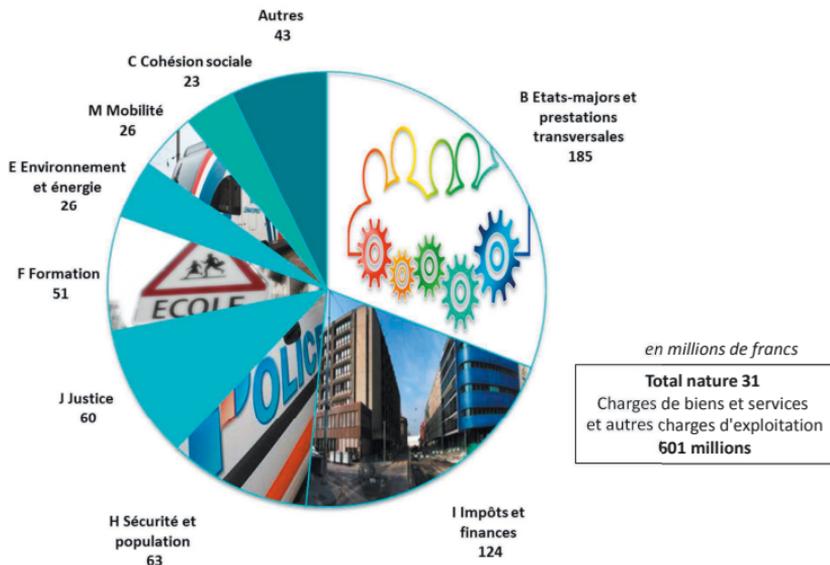
en millions de francs



Total nature 30
charges de personnel
2'540 millions

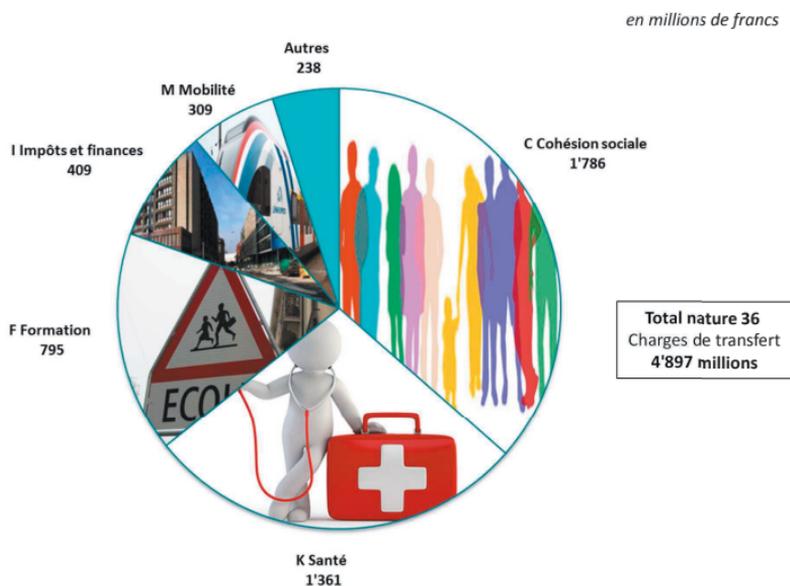
Page 70

Comptes de fonctionnement 2019 - nature 31 par politique publique



Page 71

Comptes de fonctionnement 2019 - nature 36 par politique publique



Page 72

Présentation des comptes par politique publique

Crédits supplémentaires

tome 2



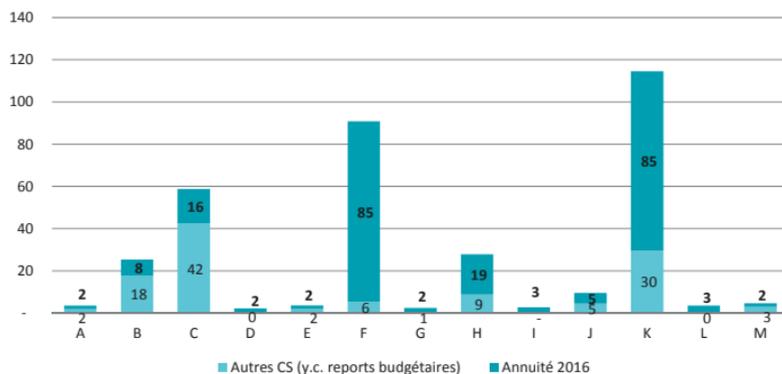
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 TESSERA LEX

Département des Finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

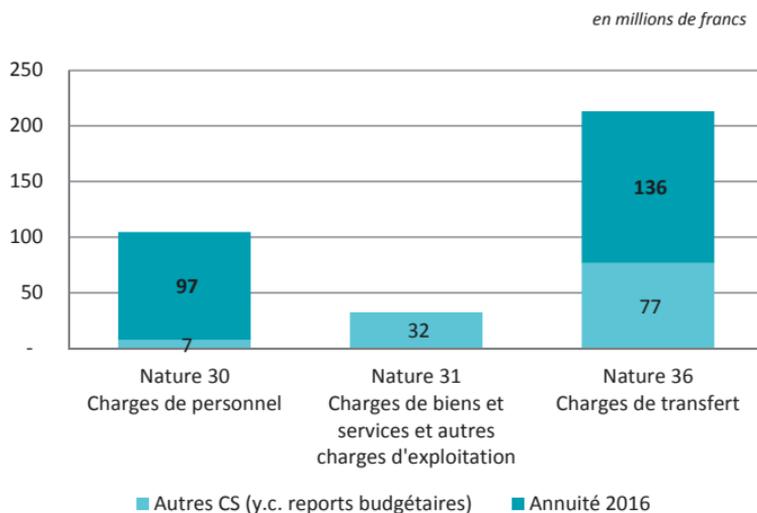
Crédits supplémentaires 2019 accordés par la COFIN par politique publique

en millions de francs



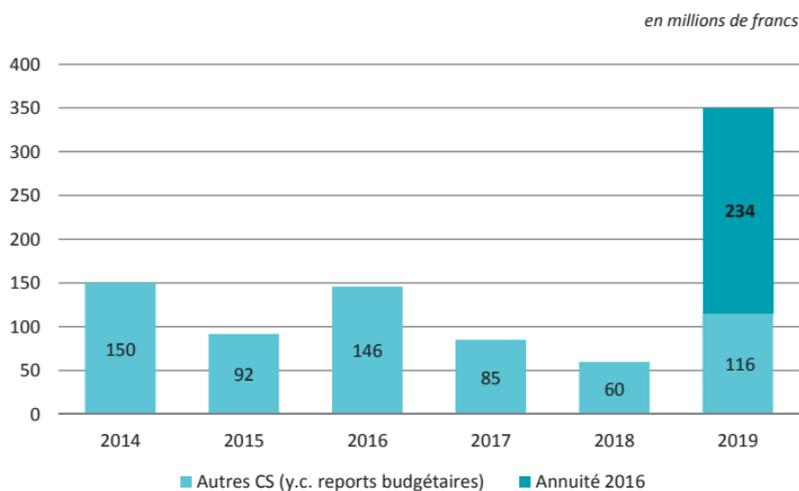
La Commission des finances a accepté pour **350 millions de crédits supplémentaires**, dont 234 millions pour l'annuité 2016.

Crédits supplémentaires 2019 accordés par la COFIN par rubrique comptable



Page 75

Crédits supplémentaires 2019 accordés par la COFIN depuis 2014



Page 76

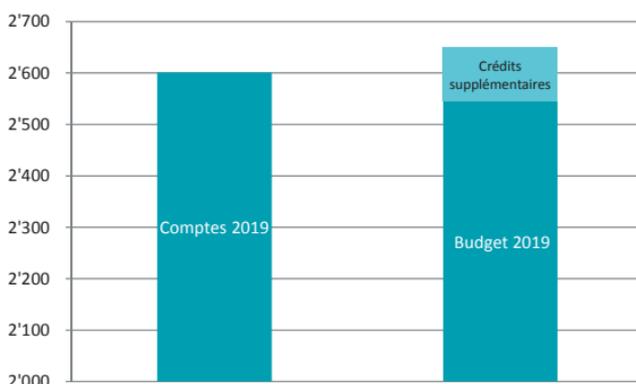
Principaux crédits supplémentaires 2019 accordés par la COFIN

Dpts	Prog	Nat	Description	Montant
Tous	Tous	30	Annuité 2016	97.1
Tous	Tous	36	Annuité 2016	136.4
DCS	C01	36	Prise en charge des montants impayés des assurés faisant l'objet d'un acte de défaut de biens	23.4
Tous	Tous	31	Reports budgétaires	19.2
DSES	K01	36	Litige concernant le niveau de prestations hospitalières stationnaires et la prise en charge des hospitalisations d'urgence a opposé à l'Hôpital de la Tour	11.5
DCS	C01	36	Hospice général - prestations d'action sociale	10.0
DSES & DI	H01 & M01	31	Règlement du litige relatif à la thématique du stationnement sur le territoire de la Ville de Genève	8.5
DF	B02	30	Rente- Pont AVS (PLEND)	5.3
DSES	K01	36	Correction de l'impact excédentaire du coût des mécanismes lors des exercices 2016 à 2018 pour l'imad	5.0

Page 77

Comptes de fonctionnement 2019 – respect du budget nature 30

Suivi du respect du budget de la nature 30 charges de personnel de la compétence du Grand Conseil (soit charges de personnel hors provisions)

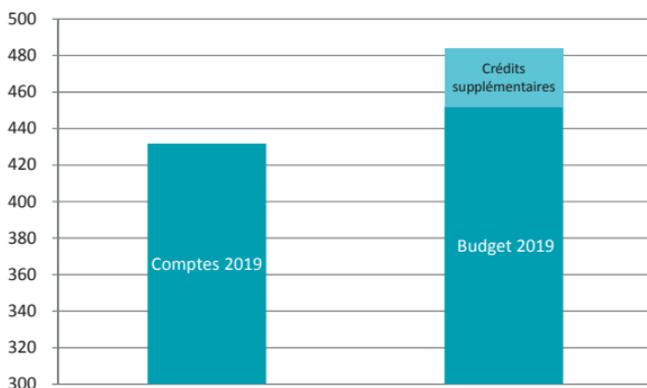


Au total les comptes 2019 présentent des charges inférieures de **48 millions** par rapport au budget 2019 et aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en 2019.

Page 78

Comptes de fonctionnement 2019 – respect du budget nature 31

Suivi du respect du budget de la nature 31 charges de biens et services de la compétence du Grand Conseil (soit nature 31 hors provisions, dépréciations et irrécouvrables)

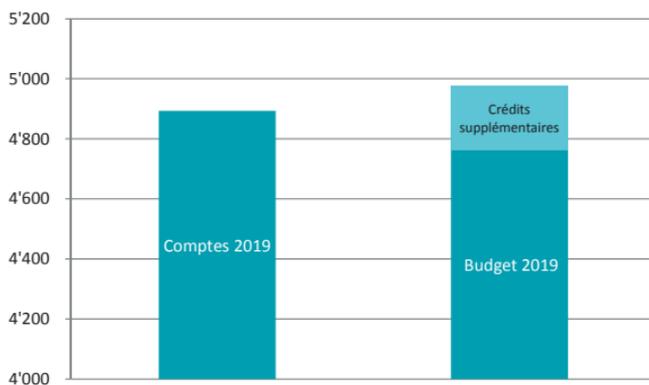


Au total les comptes 2019 présentent des charges inférieures de **52 millions** par rapport au budget 2019 et aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en 2019.

Page 79

Comptes de fonctionnement 2019 – respect du budget nature 36

Suivi du respect du budget de la nature 36 charges de transfert de la compétence du Grand Conseil (soit nature 36 hors provisions, amortissements et dépréciations)



Au total les comptes 2019 présentent des charges inférieures de **85 millions** par rapport au budget 2019 et aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances en 2019.

Page 80

4

Comptes d'investissement 2019

tome 3

T. Humbert – Direction du budget - DGFE



Département des Finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Comptes d'investissement 2019 – guide de lecture du tome 3

République et canton de Genève

Rapport
sur les comptes

2019



Tome
3

- Compte d'investissement par politique publique

Le Tome 3 de l'édition des comptes 2019 est dédié aux **investissements**

Il se compose de **deux parties** :

- les investissements par politique publique
- les prêts du patrimoine administratif

Il présente les **investissements réalisés au cours de l'année** en les comparant aux objectifs inscrits au budget.



Comptes d'investissement 2019 – guide de lecture du tome 3

		Données financières					Ecart Comptes 2019 et Budget 2019 En CHF					
Investisseur	Catégorie	Pol. Pub.	F - Formation	Loi	1012042 - Rénovation et surélévation du collège Rousseau - étude							
						Crédit total	Cumul au 31/12/2018	Budget 2019	Comptes 2019	% Comptes 2019 / Crédit total		
CR 0616 - Office cantonal des bâtiments												
						Dépenses	4'207'200	663'954	1'720'000	3'235'909	77%	1'515'909
						Recettes						
Résumé et but du crédit	Résumé de la loi et but du crédit											
	Loi 12042, votée le 17/03/2017, ouvrant un crédit d'étude de 3'727'200 francs pour la rénovation et la surélévation du collège Rousseau. La commission des travaux a validé un crédit supplémentaire de 480'000 francs le 5/11/2019.											
Objectifs 2019	Objectifs annuels 2019											
	Terminer les études et déposer le projet de loi pour un crédit d'investissement pour la rénovation du collège Rousseau.											
Justification des écarts avec les objectifs 2019	Ecarts avec objectifs annuels 2019											
	Les prestations prévues en 2019 ont été réalisées. La quasi totalité des prestations a été facturée en 2019 pour un dépôt du projet de loi de construction début 2020.											

Page 83

Comptes d'investissement 2019 – guide de lecture du tome 3

Annexes

ANNEXE 1 : récapitulation des investissements par politique publique (page 225)

ANNEXE 2 : investissements détaillés par loi et catégorie (page 229)

ANNEXE 3 : investissements de l'OCBA et de l'OCSIN (page 237)

ANNEXE 4 : investissements par nature (page 243)

ANNEXE 5 : synthèse des lois d'investissement à boucler (page 247)

ANNEXE 6 : tableau des durées d'amortissement (page 251)

ANNEXE 7 : crédits supplémentaires accordés par la commission des travaux (page 255)

Page 84

Comptes d'investissement 2019 - synthèse

<i>En millions de francs</i>	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Ecarts	Taux de réalisation
Dépenses d'investissement	520	785	596	-189	76%
Recettes d'investissement	23	27	20	-8	72%
Investissements nets	497	757	576	-181	76%
Dépenses prêts du PA	17	40	22	-19	54%
Recettes prêts du PA	5	4	4	0	97%
Recettes cessions d'actifs*	24		7		
Solde net	485	794	588	-206	74%

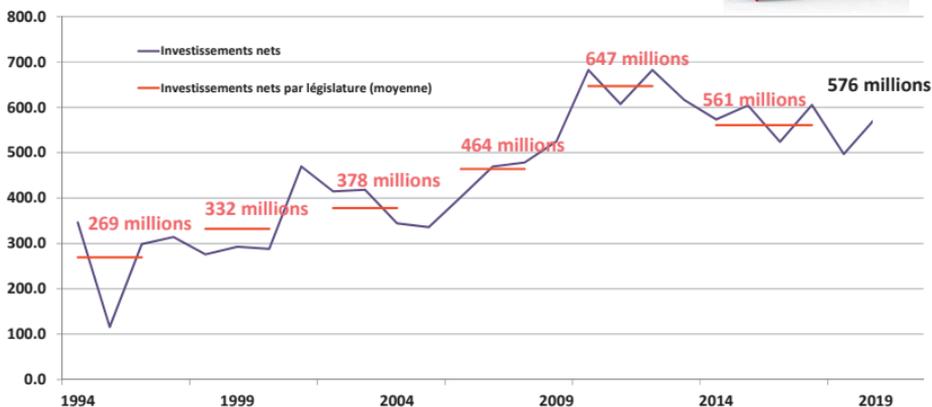
*Les cessions d'actifs ne sont pas budgétisées

Page 85

Comptes d'investissement 2019

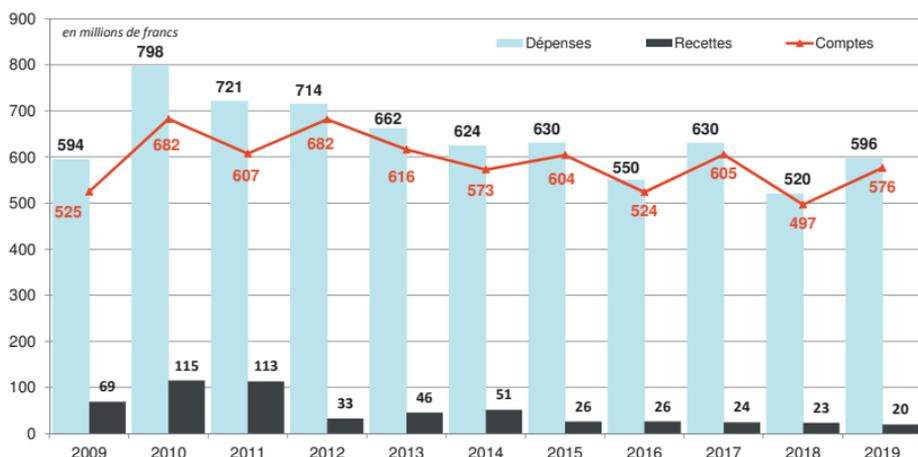
Evolution des investissements nets par législature

En millions – coûts courant
Hors cessions d'actifs depuis 2009



Page 86

Comptes d'investissement 2019 – Evolution 2009-2019

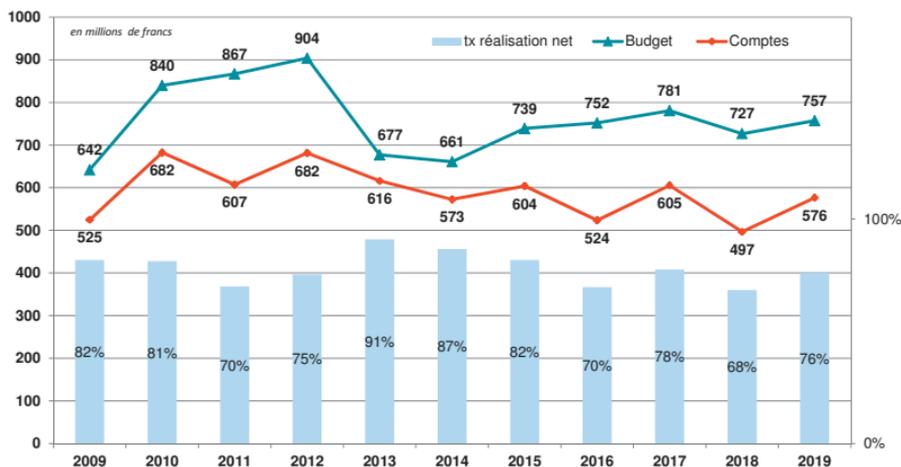


Hors près du patrimoine administratif, cessions et transferts d'actifs

Page 87

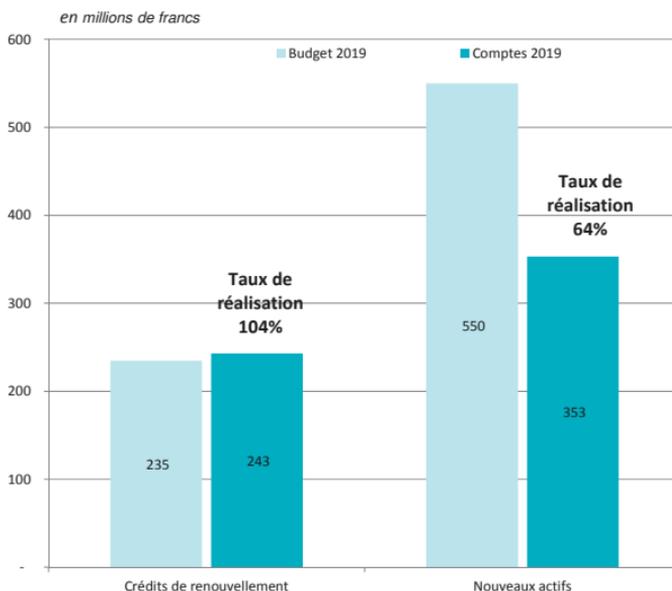
Comptes d'investissement 2019 – évolution des budgets et des comptes

Evolutions des investissements 2009 à 2019



Page 88

Comptes d'investissement 2019 – taux de réalisation 2019



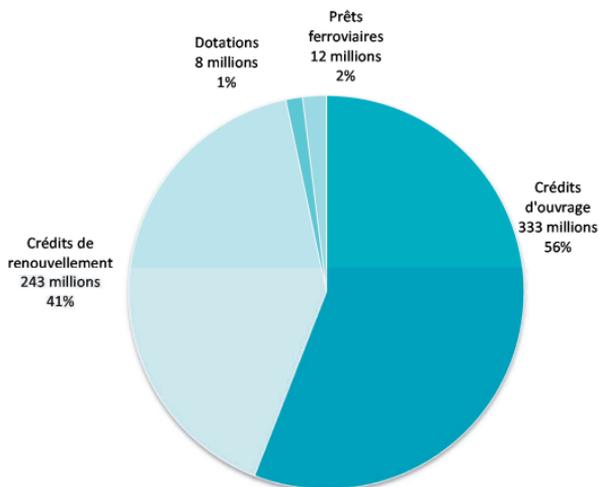
Page 89

Comptes d'investissement 2019 – principaux nouveaux actifs

En millions de francs	Budget 2019	Comptes 2019	Taux de réalisation
Projet d'agglomération de première génération	78	66	84%
Construction lignes de tramways	96	47	49%
Dépôt TPG "En Chardon"	29	24	81%
Construction de logements d'utilité publique	35	23	65%
Relocalisation caserne des Vernets	25	23	90%
Parc et plage des Eaux-Vives	13	14	110%
Subvention de la Nouvelle Comédie	11	11	100%
Rénovation du CO Budé	8	11	150%
Liaison CEVA	13	11	84%
Maillon routier des Communaux d'Ambilly	10	8	80%
Autres projets	232	115	50%
TOTAL	550	353	64%

Page 90

Comptes d'investissement 2019 – dépenses par catégorie

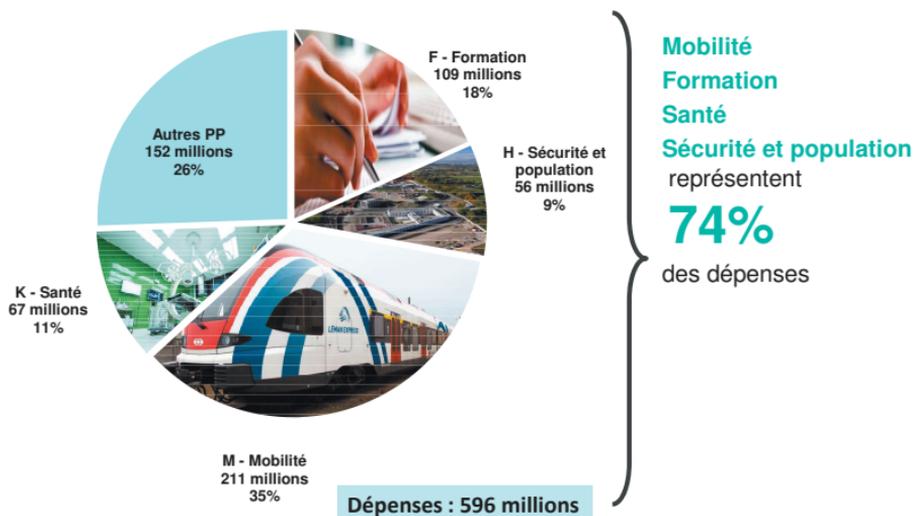


Dépenses : 596 millions

59% des dépenses 2019 sont dédiées à la création de nouveaux actifs.

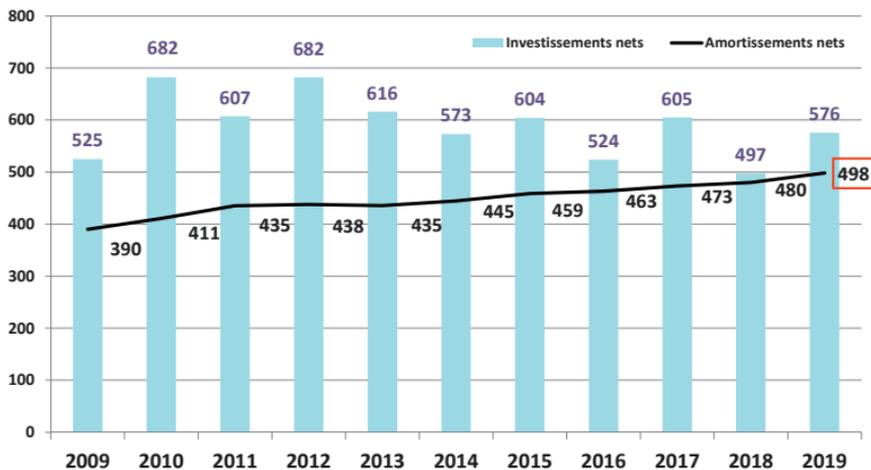
Page 91

Comptes d'investissement 2019 – dépenses par politique publique



Page 92

Amortissements 2018



La tendance haussière des amortissements reflète le niveau élevé des investissements depuis 2009.

République et canton de Genève

Rapport sur les comptes individuels

Comptes individuels et consolidés

Tome 1

- Exposé des motifs du Conseil d'Etat
- Etats financiers
- Rapport de l'organe de révision
- Fonds
- Obligations vertes

La République et Canton de Genève

L'Etat est l'un des 29 cantons souverains de la Confédération suisse et, comme tous les cantons qui ne sont pas affiliés à l'Etat ou à la Confédération helvétique, son chef s'appelle le canton ou le conseil d'Etat en raison de l'équivalence garantie par les lois fédérales.

5

En termes d'organisation :

- le Grand Conseil exerce la fonction législative ;
- les pouvoirs publics de l'Etat sont exercés par le Conseil d'Etat (exécutif), l'administration cantonale organisée indépendamment, ainsi que par le Tribunal cantonal et les juridictions (pouvoir judiciaire) ;
- le Chef des comptes assure un contrôle indépendant.

Afin de financer ses activités, l'Etat préleve les impôts et les taxes prévues par les législations fédérales et cantonales ainsi que des contributions imposées par les parties de droit de son territoire.

Il peut obliger ses citoyens à des contributions dans le cadre de dépenses d'investissement des entreprises d'intérêt public. Les entreprises publiques du Grand Conseil (entreprises contrôlées) de droit public. Les autres entités administratives soumises des obligations de droit ne peuvent recevoir de l'Etat ni plus ni moins que ce qui est prévu par la loi.

Statistique des cantons : 202 507
 Nombre de communes : 20222 (canton) - 26226 (SE)
 PIB cantonal 2018 : 52.6 milliards CHF - 50.226 (SE)
 PIB national 2018 : 52.6 milliards CHF - 50.226 (SE)

Périmètre

Les données des Etats financiers individuels de l'Etat comprennent les comptes :

- de l'Etat ;
- des entreprises publiques contrôlées par le Ministère public et les juridictions ;
- de la Cofac des comptes qui assure un contrôle indépendant et autonome.

Date de publication

Les données des Etats financiers ont été approuvées par le Grand Conseil (Assemblée législative) le 4 mars 2020.

Comptes individuels et consolidés de l'Etat 2019
 Les données des Etats financiers ont été approuvées par le Grand Conseil (Assemblée législative) le 4 mars 2020.

Grand Conseil (Assemblée législative), Date de publication en français le 20 mars 2020.

C. Appfel, P.-E. Beun et A. Laatikki – Direction finance et comptabilité - DGFE

Résultat

Tome 1, page 34, note 1.1

	C 2019	B 2019	C 2018	B 2018	C 2019 /B 2019	B 2019 /B 2018	C 2019 /C 2018			
Revenus	8'899	8'616	8'718	8'155	282	3.3%	462	5.7%	180	2.1%
Charges	-8'710	-8'589	-8'496	-8'341	-122	1.4%	-247	3.0%	-214	2.5%
RESULTAT NET	188	28	222	-187						

Généralités sur une page :

- progression des charges et des revenus
- crédits supplémentaires
- répartition des revenus et des charges par catégorie
 - impôts : 70% des revenus de l'Etat
 - charges de personnel et subventions : 60% des charges, consacrée en grande partie à la formation et à la santé

Page 95

Revenus

Tome 1, page 35, note 1.2

	C 2019	B 2019	C 2018	C 2019 /B 2019	B 2019 /B 2018	C 2019 /C 2018	
Impôts sur les personnes physiques	4'557	4'475	4'264	82	2%	293	7%
Impôts sur les personnes morales	1'639	1'565	1'772	75	5%	-133	-7%
Parts cantonales à des impôts fédéraux	541	476	520	65	14%	21	4%
Autres revenus fiscaux	861	828	844	33	4%	16	2%
Compensation financière relative aux frontaliers	-235	-235	-228	0	0%	-7	3%
Revenus fiscaux	7'363	7'108	7'173	255	3.6%	190	2.6%
Revenus non fiscaux	1'463	1'458	1'465	4	0.3%	-2	-0.1%
Revenus non monétaires	73	50	80	23	46.4%	-7	-9.1%
TOTAL PRODUITS	8'899	8'616	8'718	282	3.3%	180	2.1%

Isoler les revenus qui donnent lieu à des encaissements, des revenus non monétaires

Expliquer l'évolution des postes au moyen de tableaux détaillés supplémentaires

Page 96

Charges

Tome 1, page 41, note 1.3

	C 2019			B 2019			C 2018		
	M	NM	Total	M	NM	Total	M	NM	Total
Charges de personnel	2'601	-61	2'540	2'544	-9	2'535	2'447	62	2'509
Charges de fonctionnement	419	2	421	434	-2	432	404	5	409
Subventions aux entités	2'772	-96	2'677	2'648	13	2'661	2'538	89	2'627
Subventions aux ménages privés	1'600	14	1'614	1'596	8	1'604	1'517	13	1'531
Péréquation et parts à des revenus	419	-	419	420	-	420	415	-	415
Dédommagements	101	0	101	101		101	92	7	99
Dotations aux amortissements	-	520	520	-	507	507	-	501	501
Dépréciations d'actifs	-	184	184	-	150	150	-	211	211
Pertes sur créances irrécouvrables	-	5	5	-	4	4	-	4	4
Charges d'intérêts sur emprunts	161	-	161	167	-	167	172	-	172
Autres charges exploitat° et finan.	21	47	68	23	-16	7	22	-2	20
TOTAL CHARGES	8'095	615	8'710	7'933	655	8'589	7'607	890	8'496

M : dépenses monétaires NM : éléments non monétaires

Isoler les dépenses monétaires qui donnent lieu à un décaissement, des éléments non monétaires (provisions, amortissements, dépréciations d'actifs, etc.)

Page 97

Charges monétaires

Tome 1, page 42, note 1.3.1

Dépenses monétaires	C 2019	B 2019	C 2018	C 2019 /B 2019	C 2019 /C 2018		
Charges de personnel	2'601	2'544	2'447	57	2%	154	6%
Charges de fonctionnement	419	434	404	-15	-3%	16	4%
Subventions aux entités	2'772	2'648	2'538	125	5%	235	9%
Subventions aux ménages privés	1'600	1'596	1'517	5	0%	83	5%
Péréquation et parts à des revenus	419	420	415	-1	0%	3	1%
Dédommagements	101	101	92	0	0%	10	11%
Charges d'intérêts sur emprunts	161	167	172	-6	-4%	-11	-6%
Autres charges exploitat° et finan.	21	23	22	-2	-10%	-1	-6%
TOTAL CHARGES MONÉTAIRES	8'095	7'933	7'607	162	2%	489	6%

Mettre en exergue les dépenses effectives et leur maîtrise, en donnant des chiffres "bruts" hors effets des mouvements de provisions et autres éléments non monétaires

En 2019, charges monétaires supérieures au budget en raison essentiellement du versement de l'annuité 2016

Page 98

Éléments non monétaires

Tome 1, page 44, note 1.3.2

Éléments non monétaires	C 2019	B 2019	C 2018	C 2019	C 2019
				/B 2019	/C 2018
Charges de personnel	-61	-9	62	-52	-123
Charges de fonctionnement	2	-2	5	4	-4
Subventions aux entités	-96	13	89	-109	-184
Subventions aux ménages privés	14	8	13	6	1
Dédommagements	0	-	7	0	-7
Dotations aux amortissements	520	507	501	13	19
Dépréciations d'actifs	184	150	211	34	-27
Pertes sur créances irrécouvrables	5	4	4	1	1
Variation juste valeur immeubles placement	43	-	-	43	43
Autres charges exploitat ¹ et finan.	4	-16	-2	20	6
TOTAL ELEMENTS NON MONETAIRES	615	655	890	-40	-275
Dot(+)& Util(-)/ Annuité 2016 personnel de l'Et at	-68	-	68	-68	-136
Dot(+)& Util(-)/ Litiges personnel	13	-	2	13	11
Dot(+)& Util(-)/ Autres	-6	-9	-8	3	2
Charges de personnel	-61	-9	62	-52	-123
Dot(+)& Util(-)/ Annuité 2016 entités subventio nnées	-89	-	89	-89	-178
Dot(+)& Util(-)/ Hospitalisation secteur privé	-7	-	-	-7	-7
Dot(+)& Util(-)/ Risque LiMA	-	13	-	-13	-
Autres	1	0	-	0	1
Subventions aux entités	-96	13	89	-109	-184
Dot(+)& Util(-)/ Convention avec Ville de Genève e	-9	-	9	-9	-17
Dot(+)& Util(-)/ Fonds taxis	-0	-18	-17	17	16
Moins-values sur cessions d'immobilisations	12	1	5	11	7
Autres charges financières	1	-	1	1	-0
Autres charges exploit. fin.	4	-16	-2	20	6

Effets :

- dotations et utilisations de provisions sur les différents postes de charges
 - amortissements
 - dépréciations
 - variation juste valeur immeubles placement PAV

Voir aussi note 1.6 *Provisions et dépréciations d'actifs*, page 49

Page 99

Investissements du patrimoine administratif

Tome 1, page 47, note 1.4

	C 2019	B 2019	C 2018	B 2018	C 2019	B 2019	C 2019	
					/B 2019	/B 2018	/C 2018	
Nouveaux investissements	353	550	298	519	-197	-36%	31 6%	55 19%
Renouvellement d'actifs	243	235	222	232	8	4%	3 1%	21 9%
Dépenses d'invest.	596	785	520	750	-189	-24%	34 5%	76 15%
Recettes d'invest.	-20	-27	-23	-24	8	-28%	-4 15%	4 -15%
INVESTISSEMENTS NETS	576	757	497	727				

Informations clés sur une page :

- principaux écarts par rapport au budget et aux comptes N-1
- opérations notables : remaniement parcellaire Etat/HUG, vote des crédits de renouvellement 2020-2024
- investissements par catégories

Immeubles de placement (FPAV - 1/3)

Tome 1, page 50, note 1.7

	Immeubles destinés à la FPAV		
	FPAV	Autres	Total
Au 1er janvier 2019	469	111	580
Transferts exploitation / placement	83	-	83
Variations de juste valeur	-43	-	-43
Au 31 décembre 2019	509	111	620

La valeur totale des immeubles qui seront apportés à la FPAV sous forme de capital de dotation s'élèvera à 509 mios

Les immeubles situés hors de la zone PAV seront ensuite cédés à titre onéreux par la FPAV à la FTI pour 58 mios

La FPAV bénéficiera :

- d'une trésorerie de 58 mios suite à la cession à la FTI
- d'un potentiel de financement hypothécaire sur les immeubles qu'elle conservera à l'actif de son bilan pour 451 mios

Page 101

Immeubles de placement (FPAV - 2/3)

Tome 1, page 73, note 5.7

A la juste valeur	Immeubles disponibles à la vente	Immeubles de rendement	Immeubles zone PAV restant à l'Etat	Immeubles destinés à la FPAV	Total
Au 1er janvier 2018	35	18	65	469	587
Acquisitions	-	-	-	-	0
Cessions	-7	-	-	-	-7
Variations de juste valeur	-	-	-	0	0
Au 1er janvier 2019	28	18	65	469	580
Transferts exploitation / placement	-	-	-	83	83
Variations de juste valeur	-	-	-	-43	-43
Au 31 décembre 2019	28	18	65	509	620

Les immeubles destinés à la FPAV, situés dans la zone PAV, ont fait l'objet d'une évaluation par Acanthe :

- les immeubles hors zone PAV devant être cédés à la valeur nette comptable à la FTI n'ont pas été évalués
- l'évaluation avait notamment pour objectif de prendre en compte les impenses
- la valeur des immeubles concernés, situés dans la zone PAV, a été abaissée de 43 mios, soit de 494 mios à 451 mios.

Page 102

Immeubles de placement (FPAV - 3/3)

Tome 1, page 101, note 16.3 Recours à des estimations

Immeubles du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV)

Les immeubles du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV), destinés à la Fondation PAV, ont fait l'objet d'une évaluation par un expert immobilier indépendant, sur la base d'un modèle d'évaluation (flux de trésorerie actualisés) tenant compte des hypothèses suivantes :

- o horizon temps des flux de trésorerie des immeubles selon les perspectives de développement : 10 ans (procédure PLQ), 20 ans (image directrice en cours, étude PLQ), 30 ans (image directrice en cours) ;
- o indices d'utilisation du sol : densité moyenne projetée par secteur à l'exception des cas spécifiques liés notamment aux bâtiments persistants ;
- o impenses pour les terrains grevés de DDP : CHF 2'000 brut par m², reportées à 2/3 sur le plan financier du développeur, soit un montant résiduel à charge de la FPAV de CHF 667/m² ;
- o impenses pour les terrains nus et bâtis en pleine propriété : aucun car les coûts concernés (dépollution, démolition) peuvent être mis à la charge du développeur ;

- o impenses pour les terrains sans potentiel constructible, entièrement persistant : aucun ;
- o taux d'actualisation de 3% ;
- o taux d'inflation de 0.25% ;
- o valeur finale à l'échéance calculée selon un prix de surface brute de plancher de CHF 542/m² conformément à la pratique administrative de l'Etat applicable pour les prix de terrains en zone de développement.

Le prix de CHF 542/m² selon la pratique administrative ne reflète pas l'attractivité du PAV, s'agissant d'une zone industrielle hors norme par rapport à une zone industrielle périphérique standard. Ce prix peut être considéré comme faible, mais se justifie par le caractère fortement aléatoire des prix qui seront effectivement pratiqués d'ici 10 à 30 ans. Il est donc délicat d'identifier et d'intégrer précisément ces prix dans le modèle d'évaluation. Ces derniers pourront toutefois être intégrés par la FPAV au fil des développements, et engendrés potentiellement des plus-values.

Page 103

Garanties

Tome 1, page 86, note 7

Art.47 LGAF Art.2 LGAR Art.72c LPP Art.3 LRG Art.46 LGAF Art.495 CO Art.174 Cst-GE Art.215 al.3 Cst-GE Contractuel	Risques afférant à l'activité d'institutions de droit public <ul style="list-style-type: none"> • Caisses de prévoyance • Rentes genevoises Emprunts <ul style="list-style-type: none"> • Cautions simples Couvertures de déficits et d'excédents de charges <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements publics médicaux (HUG) • Hospice général (HG) Garanties diverses
--	--

Regrouper toutes les garanties octroyées par l'Etat

Faire état d'une analyse succincte des risques financiers pour l'Etat - voir note 8 pour l'analyse de risques pour les caisses de prévoyance

Page 104

Engagements non couverts caisses de prévoyance

Tome 1, page 86, note 7.1

	31.12.2019	31.12.2018
Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)	12'017	9'054
Fondation de prévoyance des TPG (FPTPG)	271	276
ENGAGEMENTS NON COUVERTS DES CAISSES	12'288	9'330
CPEG après versement extraordinaire au 1er janvier 2020	6'501	
FPTPG après versement extraordinaire au 1er janvier 2020	172	
ENGAGEMENTS NON COUVERTS APRES VERSEMENTS	6'673	

Préciser le cadre légal et clarifier les conditions d'actionnement de la garantie en cas d'insolvabilité :

- des caisses
- d'un employeur affilié en cas de liquidation partielle

Analyse des risques financiers en note 8, page 89 à 92

Page 105

Rentes genevoises

Tome 1, page 87, note 7.2

	31.12.2019	31.12.2018
Capitaux de prévoyance*	1'847	1'787
Placements	2'159	2'015
Taux de couverture	114.3%	109.6%
Taux technique moyen	0.6%	0.6%
Performance de la fortune	6.7%	-1.6%
<i>Actions</i>	21.4%	-9.6%
<i>Créances</i>	4.5%	-1.6%
<i>Biens immobiliers</i>	5.2%	4.1%
<i>Liquidités et autres actifs</i>	6.6%	-6.7%
Allocation de la fortune		
<i>Actions</i>	13.3%	10.9%
<i>Créances</i>	55.3%	57.8%
<i>Biens immobiliers</i>	24.9%	25.2%
<i>Liquidités et autres actifs</i>	6.5%	6.1%

* y compris les provisions techniques

Les rentes servies par les Rentes genevoises sont garanties par l'Etat

L'analyse réalisée sur la base des comptes à fin 2018 a montré que la situation financière des RG n'était pas de nature à induire un risque de réalisation de la garantie de l'Etat à court et moyen termes

Les chiffres clés à fin 2019 tendent à confirmer ces conclusions

Page 106

Cautions simples

Tome 1, page 88, note 7.3

	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	
			Emprunts	Fonds propres
Transports publics genevois (TPG)	586	537	649	51
Fondations HBM & HLM (FIDP)	54	48	1'237	425
Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)	12	8	198	399
Palexpo	32	32	91	243
HES-SO Genève	8	8	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>
Maison de Vessy	64	58	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>
Maison de Retraite du Petit-Saconnex	18	18	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	8	9	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>
EMS Béthel	7	7	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>
Divers prêts hypothécaires	114	126	<i>n.a</i>	<i>n.a</i>
Divers crédits de constructions	92	121	<i>n.a</i>	<i>n.a</i>
Autres	3	3	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>
Total	998	976		

n.d. : non disponible / *n.a.* : non applicable

Les TPG présentent des emprunts 13 fois supérieurs à leurs fonds propres, couverts à presque 90% par des cautions de l'Etat

Page 107

Caisses de prévoyance

Tome 1, page 89, note 8

Facteurs de risque note 8.1, page 89

- Taux techniques sous pression
- Proportions élevées de rentiers

Appréciation du risque pour l'Etat note 8.2, page 90

- **CPEG note 8.2.1, page 90** : effets de la recapitalisation de 5.5 mds et de l'insolvabilité potentielle d'employeurs affiliés
- **FPTPG note 8.2.2, page 91** : effet de la recapitalisation de 98 mios, non prise en compte du montant de 118 mios annoncé par la FPTPG
- **CP note 8.2.3, page 92** : étude de variantes de plans de prestations afin de permettre l'abaissement du taux technique à 2% et maintenir le degré de couverture au-dessus des 100%.

Page 108

Caisses de prévoyance

Tome 1, page 89, note 8

Chiffres clés note 8.3, page 92

Au 31 décembre	CPEG		FPTPG		CP	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Engagements non couverts	12'017	9'054	271	276	aucun	aucun
Capitaux de prévoyance et prov. tech.	26'003	21'672	763	716	1'702	1'615
Capitaux de prévoyance actifs	12'281	9'649	360	340	747	758
Capitaux de prévoyance pensionnés	13'722	12'022	403	376	807	787

Tableau comparatif des données clés CPEG, FPTPG, CP :

- engagement non couverts
- capitaux de prévoyance – évaluation et bases techniques
- fortune – performance et allocation
- taux de couverture
- analyse de sensibilité

Page 109

Fonds et libéralités

Tome 1, page 117, partie 4

art.43 LGAF

art.13C REEF

Fonds affectés et financements spéciaux

- bilan/bilan
- revenus immédiats
- revenus différés

art.13D REEF

Libéralités de tiers affectées

- bilan/bilan

Page 110

République et canton de Genève

Rapport
sur les comptes
consolidés

2019

Tome
4

- Exposé des motifs du Conseil d'Etat
- Etats financiers
- Rapport de l'organe de révision



Page 111

Périmètre de consolidation : critères

1. **Le contrôle** : approche IPSAS
2. **Les prestations effectuées** : faire partie de l'une des politiques publiques publiées au budget
3. **Quantitatif** : approche IPSAS
 - total du bilan de l'entité supérieur à 100 millions
 - indemnités ou aides financières reçues de l'Etat supérieures à 100 millions

Page 112

Périmètre de consolidation : entités

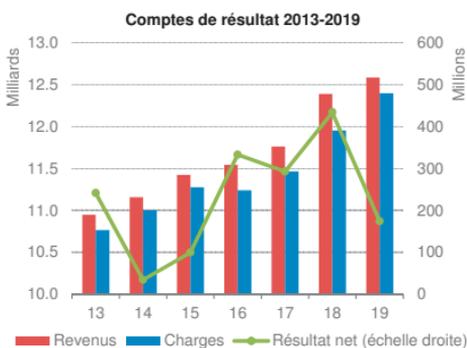


Page 113

Résultat net

Tome 4, page 22, note 1.1

	C 2019	C 2018	Variations	
Revenus	12'586	12'391	195	2%
Charges	-12'397	-11'955	-443	4%
Part résultat MME	-16	-2	-13	
RESULTAT NET	174	434	-247	-57%



Généralités sur une page :

- progression du résultat net, des charges et des revenus
- répartition des revenus et des charges par catégorie
 - impôts : 60% des revenus du Groupe
 - revenus liés aux tâches délégués (entités) : 23% des revenus
 - charges de personnel : 47% des charges du Groupe, répartie entre la formation (20%) et la santé (20%)

Page 114

Revenus

Tome 4, page 23, note 1.2

	2019	2018	Variations	
Revenus fiscaux	7'363	7'173	190	3%
Revenus liés aux tâches déléguées	2'908	2'874	34	1%
Autres revenus non fiscaux	2'129	2'121	8	0%
Revenus non monétaires	187	223	-36	-16%
TOTAL PRODUITS	12'586	12'391	195	2%

Isoler les revenus qui donnent lieu à des encaissements, des revenus non monétaires

Expliquer l'évolution des postes au moyen de tableaux détaillés supplémentaires

Focus sur les revenus liés aux tâches déléguées, propres aux entités, ainsi que les charges liées

Page 115

Revenus et charges liés aux tâches déléguées

Tome 4, page 25, note 1.2.2

	2019	2018	Variations	
Revenus liés à la santé	1044	1'020	24	2%
Revenus liés à l'environnement et l'énergie	968	965	3	0%
Revenus liés à la mobilité	226	221	5	2%
Revenus liés à la vie économique	386	386	-1	0%
Revenus liés à l'aménagement et au logement	109	106	3	2%
Revenus liés à la cohésion sociale	107	108	-1	-1%
Revenus liés à la formation	68	67	1	1%
Revenus liés aux tâches déléguées	2'908	2'874	34	1%

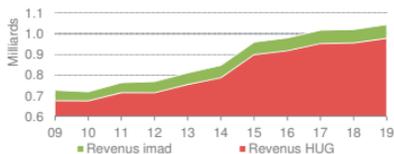
Tome 4, page 30

	2019	2018
Santé	334	327
Environnement et énergie	282	282
Cohésion sociale	105	106
Mobilité	82	76
Aménagement et logement	35	36
Economie	1	1
Charges tâches déléguées	839	828

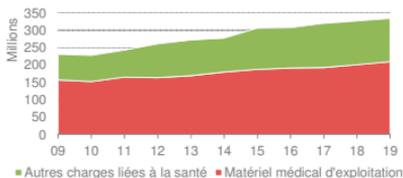
Page 116

Santé Environnement et énergie

Revenus liés à la santé



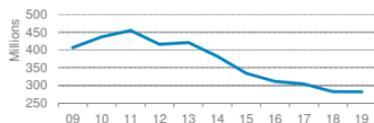
Charges liées à la santé



Revenus liés à l'environnement et l'énergie

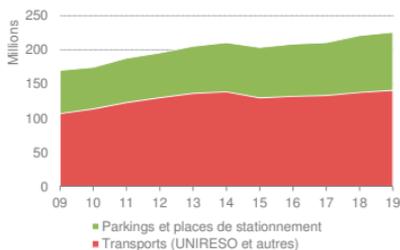


Charges liées à l'environnement et l'énergie

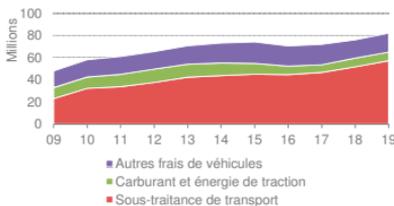


Mobilité Aménagement et logement

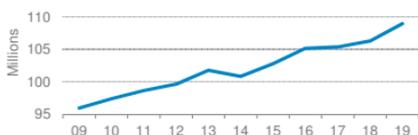
Revenus liés à la mobilité



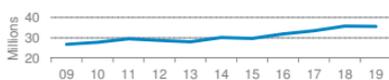
Charges liées à la mobilité



Revenus liés à l'aménagement et au logement



Charges liées à l'aménagement et au logement

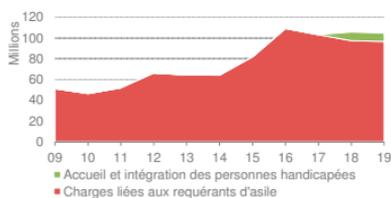


Cohésion sociale

Revenus liés à la cohésion sociale



Charges liées à la cohésion sociale



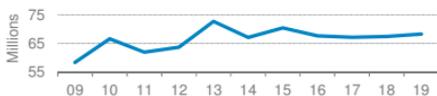
Aides aux requérants d'asile



Page 119

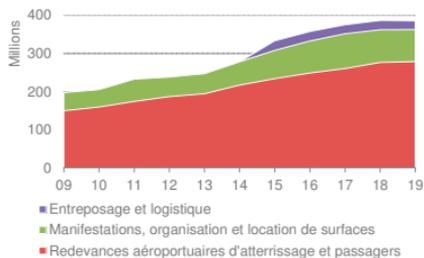
Formation Vie économique

Revenus liés à la formation



Pas de charges directe
liées à la formation

Revenus liés la vie économique



Pas de charges directe
liées à la vie économique

Page 120

Autres revenus non fiscaux

Tome 4, page 27, note 1.2.3

	2019	2018	Variations	
Subventions reçues de la Confédération	580	566	14	3%
Autres subventions reçues	130	164	-34	-21%
Prestations de services et livraisons, taxes	555	561	-6	-1%
Péréquation et parts à des revenus	137	137	0	0%
Amendes et contraventions	68	80	-12	-15%
Restitution de subventions : entités	2	15	-13	-90%
Restitution de subventions : ménages privés	36	45	-9	-20%
Produits d'intérêts	130	113	17	16%
Rétrocession Banque nationale suisse	78	78	0	0%
Dividendes et autres rétrocessions	17	19	-2	-12%
Plus-values réalisées sur actifs	52	18	35	197%
Autres revenus non fiscaux	344	325	19	6%
Autres revenus non fiscaux	2'129	2'121	8	0%

Éléments notables propres à l'UNIGE :

- don en autres subventions reçues en 2018
- plus-réalisées sur actifs (portefeuille de titres)

Page 121

Revenus non monétaires

Tome 4, page 28, note 1.2.4

	2019	2018	Variations	
Produits différés subventions d'invest.	52	50	2	5%
Charges de personnel activées	53	55	-2	-3%
Reprises de provisions et dépréciations	40	90	-50	
Variations de juste valeur : instruments financiers	21	-0	21	
Variations de juste valeur : immeubles de placement	17	26	-9	
Gains de change non réalisés : devises	2	2	0	
Revenus non monétaires	187	223	-36	-16%

Revenus particulièrement fluctuant d'une année à l'autre :

- reprises de provisions et dépréciations
- variations de juste valeur

Page 122

Charges

Tome 4, page 29, note 1.3

	2019	2018	Variations	
Charges de personnel	5'837	5'777	60	1%
Charges de fonctionnement	1'112	1'088	24	2%
Charges liées aux tâches déléguées	839	828	11	1%
Subventions accordées aux ménages privés	1'554	1'473	82	6%
Subventions accordées à des entités	815	789	26	3%
Péréquation et parts à des revenus	419	415	3	1%
Dédommagements	102	100	2	2%
Charges d'intérêts sur emprunts	208	224	-15	-7%
Dotations aux amortissements	860	836	24	3%
Dépréciations d'actifs	326	293	32	11%
Variations de juste valeur	67	52	15	29%
Autres charges d'exploitation et financières	257	79	178	224%
TOTAL CHARGES	12'397	11'955	443	4%

Focus : charges de personnel, subventions aux ménages privés, charges d'intérêt sur emprunts, dépréciations d'actifs, variations de juste valeur, autres charges d'exploitation et financières

Page 123

Charges de personnel Subventions ménages privés, intérêts s/ emprunts Tome 4, pages 29 & 32

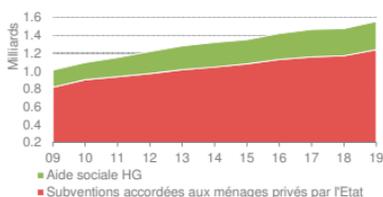
Charges de personnel



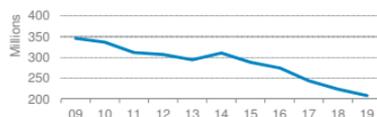
Evolution ETP entre 2018 et 2019

Etat	+437	Aéroport	+43
HUG	+156	UNIGE	+14
TPG	+88	Palexpo	+10
HG	+64	Autres	-5
Total			+807

Subventions aux ménages privés



Charges d'intérêt sur emprunts



Page 124

Dépréciations d'actifs

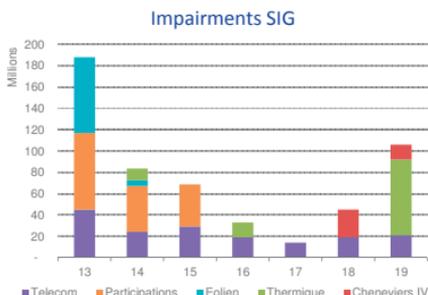
Autres charges d'exploitation et financières

Tome 4, page 33

Dépréciations d'actifs :

326 mios en 2019, +32 mios / 2018

- Dépréciations de créances : 202 mios, -34 mios / 2018
- *Impairments* SIG : 106 mios en 2019, +61 mios / 2018, 538 mios sur la période 2013-19



Autres charges : 257 mios en 2019 +178 mios / 2018

- Contributions entités à la recapitalisation CPEG : 156 mios
- FPLC : moins-value de 11 mios sur cession immeuble Tivoli

Recapitalisation CPEG

AIG	128
FdP	17
FIDP	5
FTI	4
FPLC	2
Total	156

Page 125

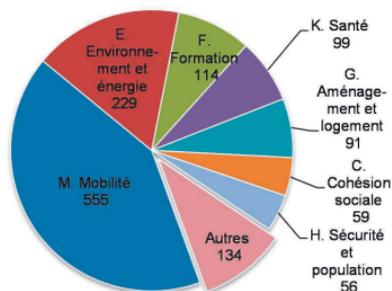
Investissements

Tome 4, page 34, note 1.4

	2019	2018	Variations	
Investissements nets de l'Etat hors du Groupe	518	489	29	6%
Investissements nets des entités	819	705	114	16%
Investissements nets du Groupe	1'337	1'194	143	12%

Investissements nets du Groupe

Par politique publique : 1'337 mios en 2019



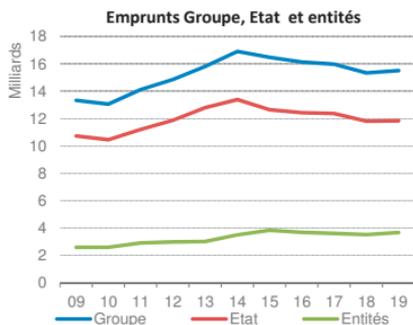
Investissements nets des entités

Par politique publique	2019
M. Mobilité	385
E. Environnement et énergie	221
G. Aménagement et logement	68
F. Formation	22
K. Santé	63
C. Cohésion sociale	52
A. Autorités et gouvernance	7
Investissements nets entités	819

Page 126

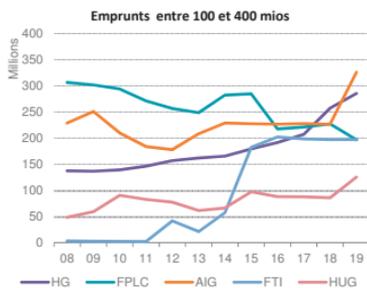
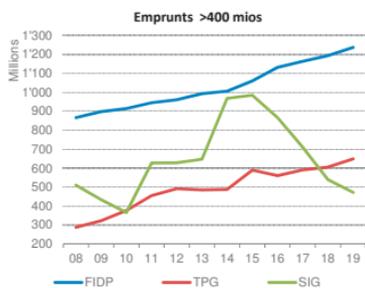
Endettement

Tome 4, page 36, note 1.5

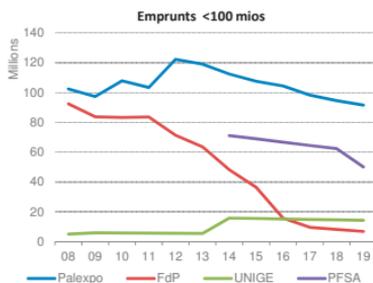
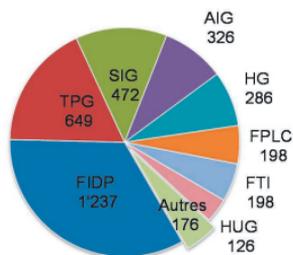


Page 127

Emprunts des entités



Emprunts entités : 3'667 mios fin 2019



Page 128

Garanties données

Tome 4, page 78, note 7

Art.47 LGAF Art.2 LGAR Art.72c LPP Art.3 LRG Art.46 LGAF Art.495 CO Art.842ss CC	<p>Risques afférant à l'activité d'institutions de droit public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caisses de prévoyance • Rentes genevoises <p>Emprunts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cautions simples • Cédules hypothécaires 	Etat Etat Etat Entités
--	--	---------------------------------

Regrouper toutes les garanties octroyées par :

- l'**Etat** avec la même analyse succincte des risques financiers que celle des états financiers individuels - voir également note 9 pour les caisses de prévoyance
- les **entités** (cédules hypothécaires)

Page 129

Garanties d'emprunts

Tome 4, page 80, note 7.3

	31.12.2019	31.12.2018
Cédules hypothécaires utilisées	1'911	1'824
Cédules hypothécaires non utilisées	399	354
Cédules hypothécaires	2'310	2'179
Cautions simples sur les emprunts d'entités	315	351
GARANTIES D'EMPRUNT	2'624	2'530

	Fonds propres	Emprunts hors groupe	Cautions simples	Cédules hypothécaires	Degré de garantie
TPG	51	649	586	-	90%
FIDP	425	1'237	54	1'229	100%
HG	787	286	-	269	94%
FPLC	399	198	12	189	100%
Ports Francs	13	50	-	64	100%
UNIGE	483	14	-	23	100%
Palexpo	243	91	32	44	84%
HUG	315	126	-	46	36%
FdP	173	7	-	30	100%
Autres entités consolidées	3'551	1'009	-	17	0
Total entités consolidées	6'442	3'667	684	1'911	
Autres entités non consolidées			315		
TOTAL			999	1'911	

Selon les données soumises par les entités pour les besoins de la consolidation des comptes de l'Etat

Page 130

6

Evolution de la trésorerie, de la dette et des intérêts

A. Jost – Direction de la trésorerie générale - DGFE

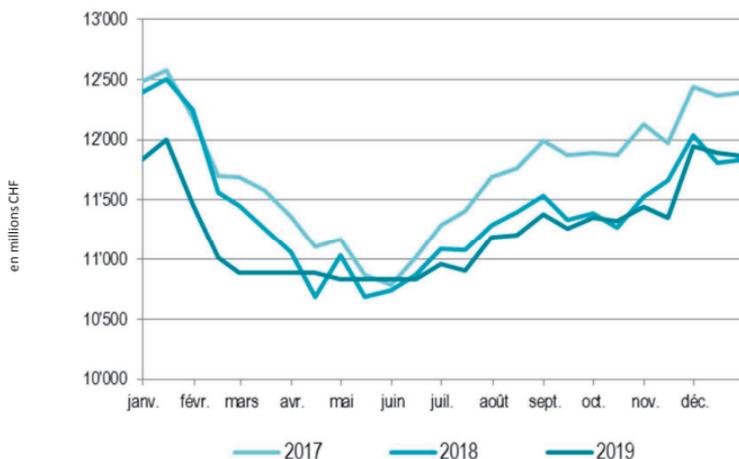


REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

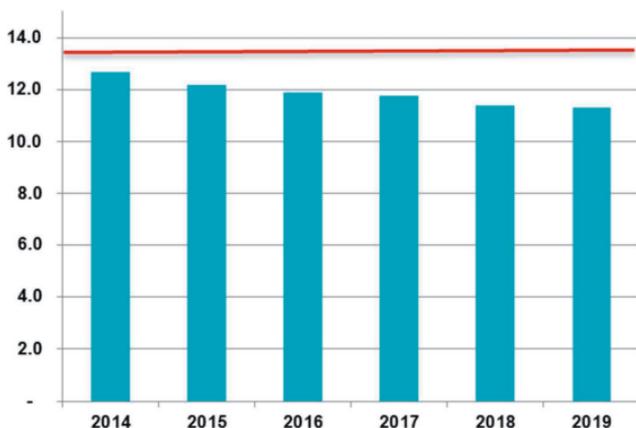
1800 THURMAG LUG

Département des Finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Evolution de la trésorerie et de la dette 2017 - 2019



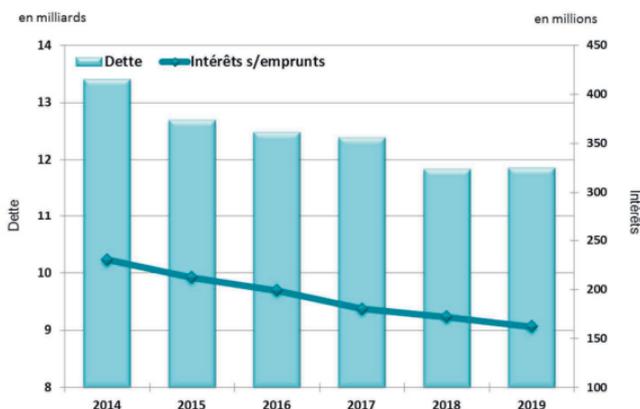
Evolution de l'endettement moyen



L'endettement moyen annuel en 2019 (selon la définition du frein à l'endettement prévu dans la LGAF) baisse pour s'établir à **11,3 milliards** (11,4 milliards en 2018, 11,8 milliards en 2017 et 11,9 milliards en 2016).

Page 133

Dettes et intérêts sur emprunts

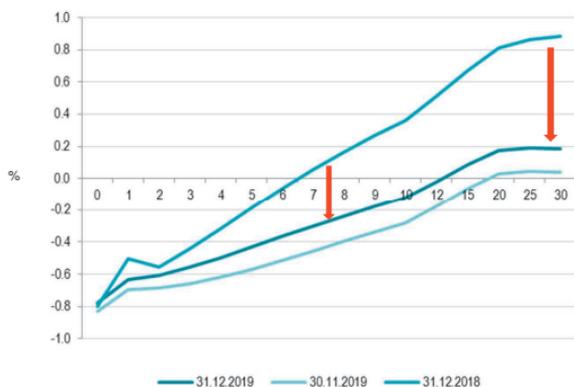


L'année 2019 voit la dette légèrement augmenter de 23 millions (+0.2%) par rapport à 2018. Au 31.12.2019, elle s'élève à 11,836 milliards.

La baisse du niveau de la dette s'accompagne d'une baisse de la charge d'intérêts sur emprunts à 162 millions (en baisse de 10 millions par rapport aux comptes 2018).

Page 134

Evolution de la courbe des taux d'intérêts



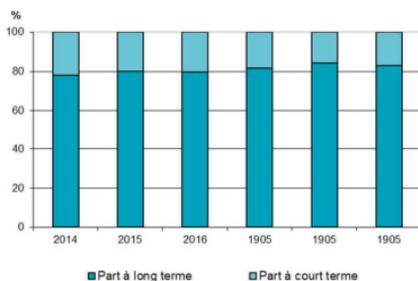
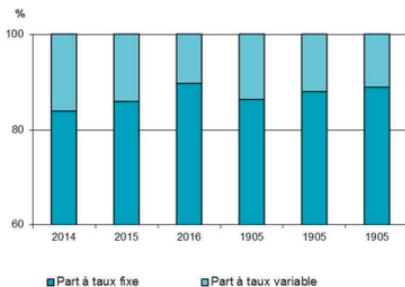
Globalement, le niveau général des taux d'intérêts a évolué à la baisse durant l'année 2019.

Les taux à court et moyen termes restent en territoire négatif.

La volatilité demeure importante sous l'effet de l'incertitude de l'évolution des principaux indicateurs économiques et autres facteurs géopolitiques.

Page 135

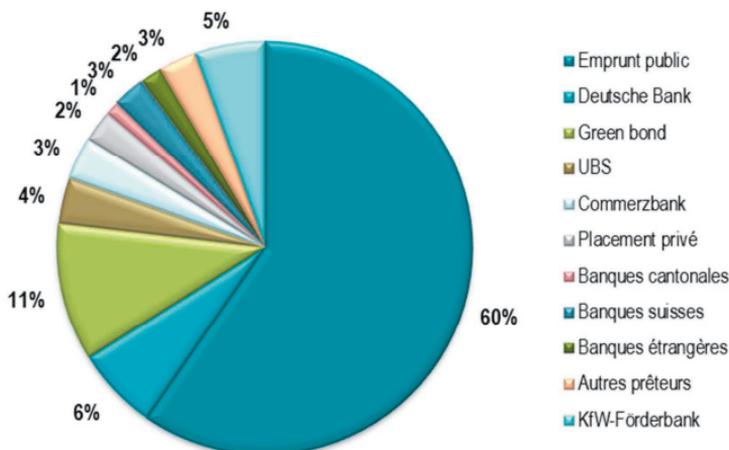
Structure de la dette



Durée moyenne	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
(années)	6.01	5.92	6.16	7.08	6.83	6.75	7.75	8.12	7.95	8.88

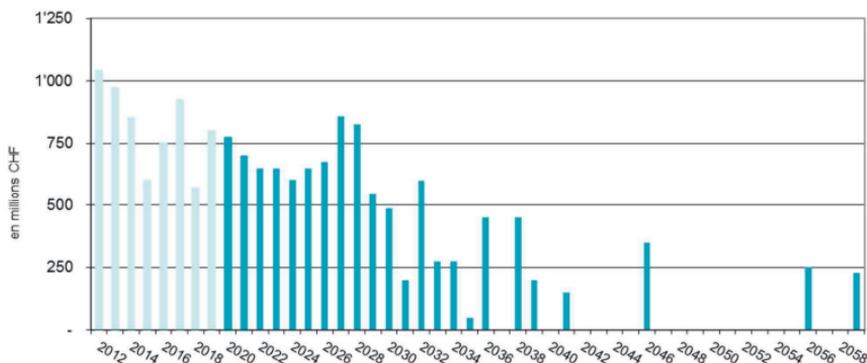
Page 136

Répartition de la dette par créancier au 31.12.19



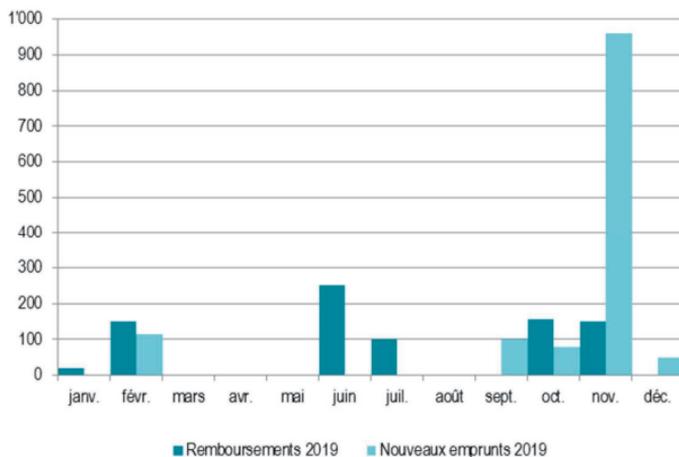
Page 137

Echéancier de la dette



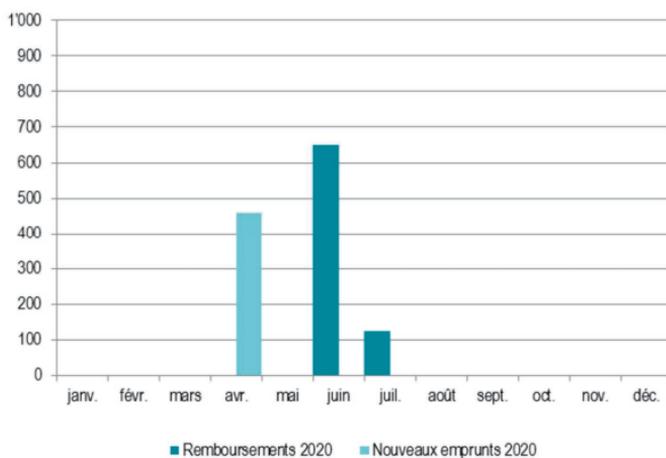
Page 138

Échéances et refinancements 2019



Page 139

Échéances et refinancements 2020



Page 140

Principaux risques financiers à l'Etat de Genève

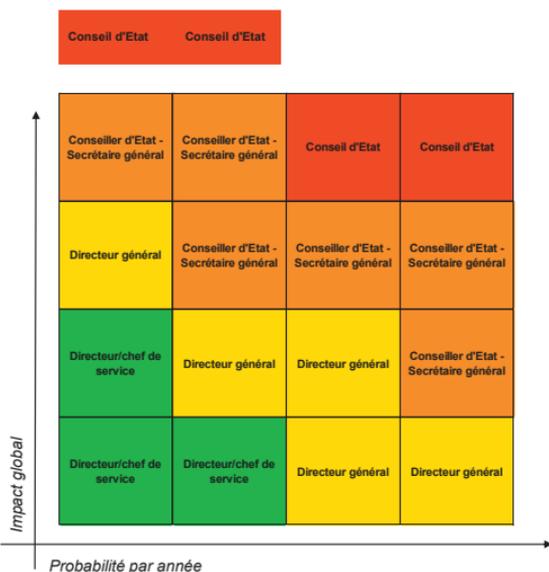
F. Balda – Département présidentiel
Présentation à la Commission des finances – 6 mai 2020



Département présidentiel
Gestion des Risques Etat

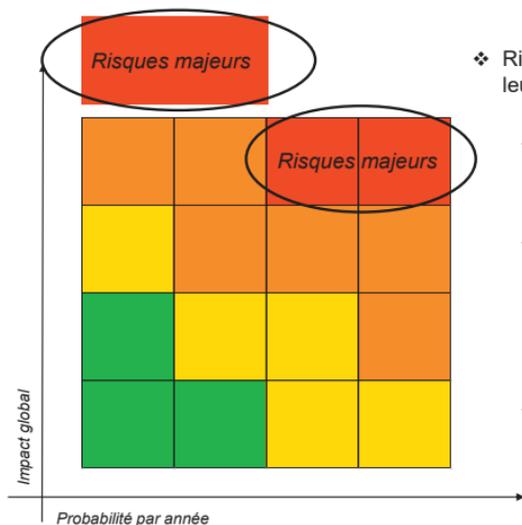
05.05.2020 - Page 1

Évaluation et gestion des risques



- ❖ Règlement sur la gestion des risques (RGR, D 1 05.10, 18 septembre 2013)
- ❖ Niveau de gravité = couleur sur la matrice = niveau hiérarchique auquel le risque doit remonter pour la prise de décision → **la matrice n'est pas un outil graphique, mais un outil de gouvernance**
- ❖ L'impact d'un risque est évalué selon plusieurs axes:
 - ❖ Axe externe
 - ❖ Axe financier
 - ❖ Axe de sécurité
 - ❖ Axe lié à la délivrance de prestation
 - ❖ Axe de conformité et juridique
 - ❖ Axe d'image

Risques financiers majeurs



- ❖ Risques considérés majeurs en raison de leur impact financier
 - ❖ Critères: coûts non budgétés, pertes de valeur patrimoniale, fiabilité des états financiers
 - ❖ Risques caractérisés par une probabilité $\geq 50\%$ par année et par un impact financier unique ≥ 50 millions F sur une seule année, ou récurrent ≥ 20 millions F par année, ou par un manque complet de fiabilité des états financiers
 - ❖ Risques caractérisés par une probabilité faible ou difficile à estimer, et dont l'impact financier est démesuré par rapport aux seuils de 50 / 20 millions F par année ("cygnes noirs")

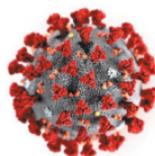
Reporting externe

RGR art. 11 al. 4

- ❖ "Les entités du périmètre de consolidation transmettent également au 30 novembre de chaque année à leur département de tutelle et au responsable de la gestion globale des risques de l'Etat de Genève leurs inventaires et cartographies des risques, structurés selon les instructions fournies par le responsable de la gestion globale des risques de l'Etat de Genève. Cette règle vaut par analogie pour le pouvoir judiciaire."
- ❖ Champ d'application: entités du périmètre de consolidation (selon Annexe 1 REEF) et PJ



Synthèse



- ❖ Crise sanitaire, bouleversement de la société, des priorités et du fonctionnement de l'Etat suite à la pandémie
- ❖ Activation de mesures de continuité et fonctionnement de l'administration en mode dégradé avec une réactivité admirable
- ❖ Impact économique de la crise encore incertain, qui s'ajoute aux années difficiles prévisibles suite aux réformes entrées en vigueur en 2020 (RFFA, recapitalisation de la CPEG et hausse des subsides cantonaux d'assurance-maladie)
- ❖ Paysage des risques plutôt instable en 2019, avec plusieurs risques qui cessent d'être majeurs et d'autres qui le deviennent

En synthèse

Risques financiers majeurs



Administration cantonale

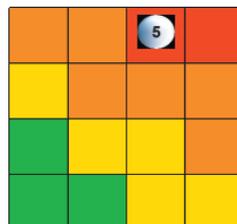


Entités consolidées

- ❖ S'avère en 2020:
 - ❖ Crise systémique
- ❖ S'aggrave en 2020:
 - ❖ Refinancement de l'Etat (par rapport au risque de liquidité)
- ❖ Devient majeur (2019):
 - ❖ Internalisation des tâches de la sûreté (Genève Aéroport)
- ❖ Baisse tout en restant majeur (2019):
 - ❖ CPEG
- ❖ Ne sont plus majeurs (2019):
 - ❖ Détérioration des conditions-cadres appliquées aux entreprises (RFFA)
 - ❖ FPTPG
 - ❖ Annuité 2016

Avril 2020

2 2



Risques financiers majeurs (1)



1. Crise systémique

Récession prévue pour 2020 suite à la pandémie de Covid-19, impact difficile à estimer actuellement (chute du PIB Suisse entre -7% et -10% en 2020 selon le SECO)

- ❖ ▲ Réserve conjoncturelle stable à 710 millions à fin 2019, mais prélèvement prévu au cours des prochains exercices



2. Risques liés aux initiatives fédérales contre l'immigration

Nouvelle initiative populaire "*Pour une immigration modérée (initiative de limitation)*", menace pour l'accord sur la libre circulation des personnes, risque activation clause guillotine sur les accords bilatéraux; votation populaire reportée suite à la pandémie de Covid-19



3. Risque de disparition du patrimoine historique et juridique de la République gardé dans les Archives d'Etat (PRE)

Nouveau site à horizon 2022; PL ouvrant le crédit d'investissement soutenu à l'unanimité par la Commission des travaux en début mars 2020;

- ❖ ▲ Risque de retard (force majeure) en raison de la crise Covid-19



Risques financiers majeurs (2)



4. Taux de couverture de la caisse de pension CPEG (DF)

Recapitalisation acceptée par le peuple, maintien de la primauté de prestations

- ❖ ▼ Mesures de la Caisse: abaissement du taux technique à 1.75%, application des tables de mortalité générationnelles
- ❖ ▼ IN 168 abrogé



5. Soustraction fiscale non détectée (DF)

Risque intrinsèque à toute administration publique, sommes de plus en plus importantes récupérées suite au renforcement du service de contrôle: de 44 M en 2008 à 314 M en 2019 (montants relatifs à plusieurs années fiscales)



6. Risque sur les estimation des impôts et les prévisions fiscales (DF)

Ecart et correctifs important entre l'estimation budgétaire et les comptes; impact de la crise liée à la pandémie de Covid-19 difficile à estimer à ce stade



Risques financiers majeurs (3)



7. Risque de refinancement à long terme (DF)

Augmentation des taux, volatilité élevée et risque de liquidité à court terme suite à la crise Covid-19. Levée de 460 M sur les marchés des capitaux pour couvrir besoins courants et refinancements



8. Risque d'internalisation des tâches de la sûreté liée au PL 12541 (Genève Aéroport)

Surcoût généré par le nouveau modèle estimé supérieur à 350 millions sur 5 ans (soit plus de 70 millions par année), plus un impact de 100 millions sur la CPEG



9. Risque de variation de valeur et inadéquation stratégique des participations (SIG)

Ne s'est pas réalisé au niveau "majeur" depuis 2016; considéré toujours élevé par SIG tenant compte des mouvements de capitaux dans Alpiq en 2019

Point d'attention

Risque majeur de délivrance de prestation avec des conséquences financières potentiellement importantes



Risque d'obsolescence d'applicatifs métier dans le domaine scolaire (DIP)

Possibilité de dysfonctionnement critique du domaine, augmentation du risque cyber, mise en danger des subventions fédérales (env. 40 millions) allouées à la formation professionnelle. Solution choisie engendre un surcoût de 16.5 M par rapport au PL voté

Risques financiers n'étant plus majeurs

Ne sont plus considérés majeurs:



Détérioration des conditions-cadre appliquées aux entreprises

RFFA acceptée par le peuple; manque à gagner fiscal ~186 M (2020 uniquement); scénario catastrophe de départ massif des multinationales évité



Taux de couverture de la Fondation de prévoyance des TPG (DF)

Adoption de la loi 12364, qui permet à l'Etat de recapitaliser la FPTPG à hauteur de 98 millions avec un mécanisme similaire à celui utilisé pour la CPEG (prêt simultané)

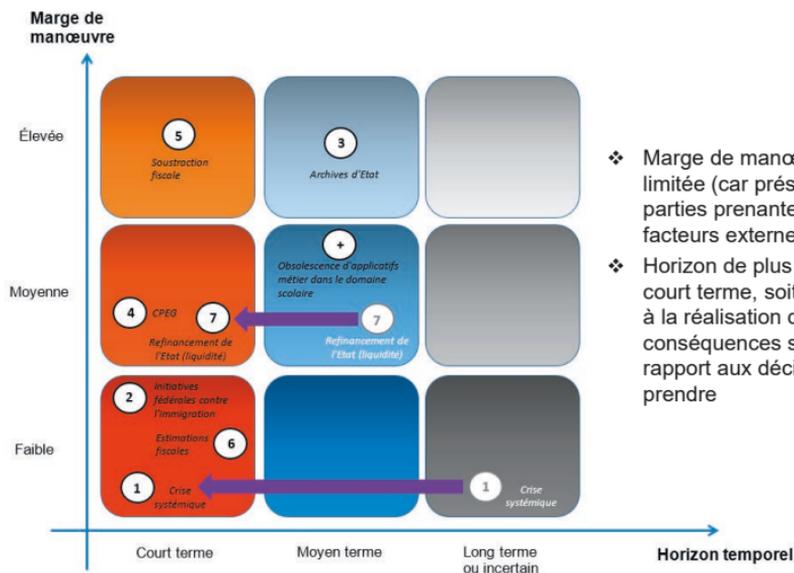
Impact prévisible de la crise sur la performance 2020, incertitude quant à l'éventuelle augmentation du risque pour l'Etat



Risque lié au non-versement de l'annuité 2016 (DF)

Décision du CE de payer l'intégralité de l'annuité 2016 à fin 2019, suite à la décision du Tribunal fédéral. L'impact de l'octroi de l'annuité sur les exercices courant et futurs est pris en compte dans le budget. Impact de 55 M sur l'exercice 2019 (risque avéré)

Horizon temporel et marge de manœuvre



- ❖ Marge de manœuvre du CE limitée (car présence de parties prenantes ou forts facteurs externes)
- ❖ Horizon de plus en plus à court terme, soit par rapport à la réalisation des conséquences soit par rapport aux décisions à prendre

Conclusions et perspectives



- ❖ Un cadre de gestion des risques solide, harmonisé et inspiré des principaux standards internationaux, qui suscite l'intérêt d'autres cantons et d'acteurs de la scène publique, internationale et privée
- ❖ Nouvelle politique de gestion des risques adoptée par le CE le 10 avril 2019, incluant la continuité des activités et l'appétence pour les risques
- ❖ Informations utiles transmises à la hiérarchie, prise de décision soutenue ou accélérée par la gestion des risques
- ❖ Efforts concrets de l'administration pour réduire ses principaux risques, mais plusieurs risques en augmentation surtout en raison de facteurs exogènes
- ❖ Plusieurs entités consolidées ont recruté des spécialistes de la gestion des risques et du SCI (p.ex. SIG, Aéroport, IMAD, TPG, FIPOI, Université de Genève)
- ❖ Nécessité d'augmenter la rigueur dans la gestion des plans d'action
- ❖ Une fois la crise terminée du point de vue opérationnel, dresser un bilan du fonctionnement des mesures de continuité et du mécanisme de coordination

Merci!





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Commission des finances

3 juin 2020

DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par le Conseil d'Etat

Concerne: Projet de loi 12669 approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2019

TEXTE

Art. 2 Réserve conjoncturelle (nouvelle teneur)

La réserve conjoncturelle est dotée d'un montant 188 millions de francs; cette dotation est présentée dans les états financiers individuels 2020. Au 1er janvier 2020, la réserve conjoncturelle s'élève à 898 millions de francs.